

SUR REILHAC

INFORMONS-NOUS



n° 25

2013



Architecture - Urbanisme - Paysage - Conseil - Décoration

imaginez...

ATELIER SITE ET ARCHITECTURE
6 AVENUE MILHAUD - 15000
A U R I L L A C
0 4 . 7 1 . 4 8 . 7 8 . 2 0
marot@architecte-cantal.com

*Pour vos projets de Développement
Durable, semez les graines du Pays dans
les couleurs du temps,*

Vos projets avec une équipe,
*D.Marot - L.Hostier - C.Rodrigues - C.Rigal -
P.Bertrand - J-P.Salavert - J. Marot - C. Caldemaysou*



EUROVIA
VINCI 

**Travaux Publics - Enrobés
Aménagement de cours
Travaux Particuliers
Devis gratuit**

EUROVIA DALA
AGENCE D'AURILLAC
4, Rue de Boudieu - 15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 64 58 56 - Fax : 04 71 64 24 73

Le mot du Maire

Malgré la période difficile que nous traversons depuis quatre ans sur le plan économique et financier, notre commune connaît des points positifs notamment les chiffres du recensement de la population qui augmentent régulièrement, notre population municipale à ce jour est de 1075 habitants alors que celle de la majorité des communes du département diminue.

Ce résultat positif pour REILHAC nous permet, de compenser les baisses des dotations d'Etat, mais nous oblige à la plus grande prudence et la plus grande rigueur dans la gestion financière de la commune.

Le projet de la construction de 4 logements locatifs par LOGISENS et de la cantine scolaire par la commune a subi quelques retards dus à des résultats d'appel d'offres déclarés infructueux, mais sont toujours d'actualité et les travaux devraient débuter au cours de ce trimestre.

La commune, toujours soucieuse de la qualité pédagogique de son école, a procédé en 2013 à l'acquisition d'un bâtiment jouxtant la cour de l'école afin de le réhabiliter en salle de motricité.

Cette structure répondra au besoin de l'enfant qui doit pouvoir s'épanouir, dans une grande liberté de mouvement et d'action, en toute sécurité, tout en lui permettant d'exploiter ses facultés motrices. Cette salle permettra de compléter les équipements nécessaires aux nouveaux programmes scolaires et répondra aux attentes pédagogiques des enseignants.

Depuis la nouvelle réforme scolaire appliquée par la Commune dès la rentrée 2013 et en lien avec le PET (Projet Éducatif de Territoire), cette salle pourra également être utilisée pour des besoins extra scolaires avec une mise à disposition aux associations sportives et permettra ainsi une meilleure organisation des activités offertes aux élèves (garderie, Temps d'Activités Périscolaires...).

Un concours financier de l'Etat est en cours d'instruction pour ce projet élaboré par le Cabinet d'architecture MAROT.

Des travaux de voirie inscrits au budget 2013, la réfection des enrobés de Cantal à Lestoubeyre qui nécessitent l'intervention de la CABA pour les réseaux eau et assainissement sont reportés en 2014 ainsi que les travaux prévus à Lagarde qui font l'objet d'une étude approfondie (Création de pluvial).

De plus, les intempéries du printemps et de l'automne nous ont obligés de différer certains travaux de voirie.

Le Conseil Municipal s'efforce de répondre au mieux aux attentes de chacun en ce qui concerne la qualité du cadre de vie en faisant un gros effort sur l'entretien de la voirie, le déneigement, l'embellissement, le fleurissement, les illuminations de fin d'année.

Dans le même d'esprit, nos associations se dépensent sans compter pour rendre notre commune vivante et agréable à vivre. Alors que les Comités des fêtes disparaissent dans nombre de communes, REILHAC a la chance d'avoir un comité d'animations dynamique et performant avec des manifestations tout au long



de l'année avec en exergue la fête de la Saint Laurent qui, par ses animations et spectacles gratuits sans oublier un feu d'artifice de grande qualité, rassemble pendant trois jours, plusieurs milliers de personnes. Le Tilleul Reilhacois, l'APE méritent aussi d'être cités.

A la lecture de ce bulletin et aux nombreuses photos qui l'illustrent, vous pouvez constater que la vie associative est riche et participe au rayonnement de notre cité, même si certains déplorent la fusion du Football Club Reilhacois avec l'Union Sportive de la Vallée de l'Authre, ce que je peux comprendre, une nouvelle ère s'inscrit, faisons lui confiance.

Que tous les responsables d'associations soient remerciés, ils méritent toutes et tous notre reconnaissance et notre soutien.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour tous ceux qui souffrent et ceux qui nous ont quittés en 2013.

Je remercie l'auteur de ces photos et de la mise en page de votre bulletin, Monsieur André FREYSSINIER.

Merci également aux élus, aux membres du CCAS, aux employés municipaux pour leur disponibilité, leur dévouement au service de la Collectivité et de leur compétence afin de vous rendre le service que vous êtes en droit d'attendre de nous tous.

Depuis quelques années, l'image de REILHAC change et sa forte identité s'affirme autour de sa mairie avec les mots qui me sont chers : Liberté, Egalité, Fraternité, de son école, de sa maison de retraite et de son espace multi-activités avec le local technique, mais aussi grâce à l'esprit citoyen qui anime chacun d'entre vous, c'est pour cela que j'éprouve une grande satisfaction et une grande fierté d'être votre Maire, même si aujourd'hui cette fonction est dévorante. Mais avec la volonté, la passion et l'amour de sa Commune et le bien-être de chacun d'entre vous, tout devient plus facile.

Bien à vous.

*Le Maire
Jean-Paul PICARD*

Administration de la commune



MÉMENTO À L'USAGE DES ADMINISTRÉS

• **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ** : validité 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs - demande établie à la mairie du domicile avec les pièces suivantes à joindre :

1 - Personnes majeures :

Première demande : 2 photos d'identité - copie intégrale acte de naissance et justificatif de domicile au nom du demandeur (1).

Renouvellement : 2 photos d'identité - l'ancienne CNI et justificatif de domicile (1).

Renouvellement suite perte ou vol : 2 photos d'identité - déclaration de perte ou vol - timbre fiscal 25 € - justificatif de domicile du demandeur (1) (1) si logé, attestation+ copie CNI+ justificatif de domicile de l'hébergeant).

2 - Personnes mineures :

Première demande : 2 photos d'identité - copie intégrale de l'acte de naissance CNI ou passeport (copie) du représentant légal - justificatif de domicile au nom des deux parents (2).

Renouvellement : 2 photos d'identité - CNI de la personne mineure à renouveler - CNI ou passeport (copie) du représentant légal - justificatif de domicile au nom des deux parents (2).

Renouvellement suite perte ou vol : 2 photos d'identité - déclaration de perte ou vol - timbre fiscal 25 € - CNI ou passeport (copie) du représentant légal justificatif de domicile au nom des deux parents (2).

(2) *Si parents séparés :

- avec jugement de divorce ou de séparation, précisant que l'autorité parentale est conjointe, un seul parent peut établir la demande de CNI pour son enfant.
- Sans jugement de divorce ou de séparation : les deux parents doivent établir la demande de CNI pour leur enfant (autorisations, copies CNI des parents + justificatifs de domicile).

• **PASSEPORT** : validité 10 ans. Suite à la mise en place du passeport biométrique, seules les communes ci-après sont habilitées à recevoir les demandes : Aurillac - Arpajon-sur-Cère - Maurs - Mauriac - Murat - Massiac - Riom-es-Montagnes - Saint-Flour et Ydes.

1 - Personnes majeures :

Première demande : 2 photos d'identité - copie intégrale acte de naissance Timbre fiscal de 86 € et justificatif de domicile au nom du demandeur (1).

Renouvellement : 2 photos d'identité - passeport - timbre fiscal de 86 € et justificatif de domicile (1).

Renouvellement suite perte ou vol : 2 photos d'identité - déclaration de perte ou vol - timbre fiscal 86 € - justificatif de domicile du demandeur (1) (3) si logé, attestation+ copie CNI+ justificatif de domicile de l'hébergeant).

2 - Personnes mineures :

Première demande : 2 photos d'identité - copie ntégrale de l'acte de naissance Timbres fiscaux de 17 € pour les 0 à 14 ans et de 42 € pour les 15 à 17 ans - CNI ou passeport (copie) du représentant légal - justificatif de domicile au nom des deux parents (2).

Renouvellement : 2 photos d'identité - passeport de la personne mineure à renouveler - Timbres fiscaux de 17 € pour les 0 à 14 ans et de 42 € pour les 15 à 17 ans - CNI ou passeport (copie) du représentant légal - justificatif de domicile au nom des deux parents (2).<Néant>

Renouvellement suite perte ou vol : 2 photos d'identité - déclaration de perte ou vol - Timbres fiscaux de 17 € pour les 0 à 14 ans et de 42 € pour les 15 à 17 ans - CNI ou passeport (copie) du représentant légal- justificatif de domicile au nom des deux parents (2).

(2) Si parents séparés :

- avec jugement de divorce ou de séparation, précisant que l'autorité parentale est conjointe, un seul parent peut établir la demande de passeport pour son enfant.
- Sans jugement de divorce ou de séparation : les deux parents doivent établir la demande de passeport pour leur enfant (autorisations, copies CNI des parents + justificatifs de domicile).

Pour les demandes déposées en mairie d'Aurillac : prendre contact avec la mairie d'Aurillac pour fixer un rendez-vous. Tél : 04.71.45.46.46. Se rendre personnellement à la mairie pour le dépôt de la demande et le retrait du passeport.

• ADRESSES UTILES :

- Maison de retraite - Rue Henri Mondor - Reilhac - 04 71 46 24 40
- Communauté d'Agglomération - Service de l'eau - 04 71 46 86 38
- Pôle Emploi Assedic - 77 rue de Marmiesse - 3949
- CAF - 15 rue Pierre Marty - 08 10 25 15 10
- CPAM - 15 rue Pierre Marty - 3646
- UDAF - Information des familles 9 rue de la gare - 04 71 43 43 43
- ACART Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile - 14 av des Prades - Aurillac - 04 71 48 22 69
- ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural - 8, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 66 40
- Mission Locale pour l'insertion Sociale et Professionnelle des jeunes Maison de l'Emploi - 17 place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 35
- SIAD Service de Soins à Domicile - 11, rue de la Coste - Aurillac - 04 71 64 16 07
- P.L.I.E. - Plan Local d'insertion par l'économie - Maison de l'emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac 04 71 46 86 26
- Présence verte Télé-alarme - 9 rue Jean de Bonnefon - Aurillac - 04 71 64 48 53
- Centre Social Intercommunal - Mairie de Reilhac - 04 71 47 24 10
- Maison du Handicap - rue Félix Daguerre ZI de Sistrières - 04 71 49 79 79
- Epicerie socialeABC - 14 rue Meallet de Cours - 04 71 63 68 96

• Assistante sociale : Madame FILIQUIER Isabelle

Permanence sur rendez-vous au Conseil Général.

Lundi après-midi de 14 h 00 à 16 h 30.

Vendredi après-midi de 14 h 00 à 16 h 30.

Tél. : 04 71 46 99 63

RECENSEMENT MILITAIRE - LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ.

Depuis 1999, tous les jeunes français garçons et filles doivent se faire recenser à l'âge de 16 ans. Cette démarche se fait à la mairie du domicile en se présentant avec le livret de famille ou pièce d'identité. Une attestation de recensement sera alors remis aux jeunes qui devront la conserver et présenter des photocopies pour inscriptions aux concours, permis de conduire, etc....

Les jeunes recensés seront inscrits d'office sur la liste électorale de la commune de recensement dès l'âge de 18 ans, s'ils résident toujours sur cette commune.

CLIC

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) se situe 5 rue Eloy Chapsal - 15000 AURILLAC - Tél. : 04.71.62.88.95.

C'est un lieu d'accueil et d'écoute des personnes âgées et de leur entourage afin de permettre, si possible, un maintien à domicile, avec les aides pouvant améliorer leurs conditions de vie.

ASED

Service sectorisé :
12, place de la Paix
15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 48 42 46

Administration de la commune



LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire	Jean-Pierre PICARD
1 ^{er} adjoint	Maurice LABERTRANDIE
2 ^{ème} Adjoint	André FREYSSINIER
3 ^{ème} Adjoint	Christian VIDAL
4 ^{ème} Adjoint	Bernard LAVEISSIERE
Conseiller délégué	Francis VERNET
Conseiller Délégué	Ginette APCHIN

Conseillers Municipaux

LAVIGNE Jean-Louis, BOULDOYRE Simon, FONTANILLE Viviane, SOUBRIER Christiane, JONCHERE Marie-Hélène, SERONIE Jean-Pierre, LEYBROS Serge.

Commissions

Commission : « Travaux – Bâtiments Communaux – Equipement » : J-P PICARD, F. VERNET, J-P. SERONIE, S. BOULDOYRE, C. SOUBRIER, V. FONTANILLE

Commission : « Jeunesse – Sport – Milieu associatif » : J-P. PICARD, M. LABERTRANDIE, F. VERNET, J-L. LAVIGNE, B. LAVEISSIERE, M-H. JONCHERE, C. SOUBRIER

Commission : « Finances – Communication » : J-P. PICARD, A. FREYSSINIER, G. APCHIN, M-H. JONCHERE, S. BOULDOYRE, S. LEYBROS

Commission : « Urbanisme – Environnement – Cadre de vie » : J-P. PICARD, C. VIDAL, S. LEYBROS, G. APCHIN, C. SOUBRIER, J-P. SERONIE, J-L. LAVIGNE, V. FONTANILLE

Commission : « Affaires scolaires et Informatique » : JP. PICARD, B. LAVEISSIERE, C. SOUBRIER, S. BOULDOYRE, G. APCHIN

Commission : « Voirie – Espaces verts » : J-P. PICARD, F. VERNET, S. LEYBROS, V. FONTANILLE, J-P. SERONIE.

Le Maire et les Adjointes sont membres de droit de toutes les commissions.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Président : J-P PICARD
Membres élus : V. FONTANILLE, G. APCHIN, S. BOULDOYRE, C. SOUBRIER
Membres nommés : M-J. LABERTRANDIE, J. LAPOUBLE, I. MEYNIEL, E. BLANC

Délégués aux Syndicats Intercommunaux : Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY
Maurice LABERTRANDIE et Jean-Pierre SERONIE

Délégués à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

- Titulaires : J-P PICARD et B LAVEISSIERE
- Suppléants : J-L LAVIGNE et S. LEYBROS

Délégué à la Défense : B. LAVEISSIERE

Délégués au Centre Social Intercommunal de la Vallée de L'Authre : B. LAVEISSIERE et G. APCHIN

Employés Communaux

Mairie : Chantal JUILLARD et Michelle FERRARA

Voirie : Laurent BEGUET et Hervé ARGUEYROLLES

Garderie et surveillance à la cantine :

Simone LEYBROS

Ecole : Claudine LAJARRIGE

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tel : 04 71 63 00 63 - Fax : 04 71 63 00 64
mail : mairie.reilhac@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi 8 h 00 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 30

Mercredi 8 h 00 - 12 h 00

Jeudi 8 h 00 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 30

Vendredi 8 h 00 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 30

Samedi 9 h 00 - 12 h 00

Permanence urbanisme

Le mardi de 9 h 30 à 11 h 30. Sur rendez-vous.

ECOLE

Vous pouvez dès à présent inscrire vos enfants nés en 2011 et 2012 à la Mairie, pour la prochaine rentrée scolaire.

Il vous suffit pour cela de vous munir de votre livret de famille et du carnet de vaccinations de votre enfant.

Tel : 04 71 63 00 50

Horaires scolaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 15 h 30 ; le mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30.

Garderie

Le matin à partir de 7 h 30, le soir jusqu'à 18 h 30. Le mercredi jusqu'à 12 h 45.

Tarif : 1,50 euros l'heure.

Cantine

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Tarif enfant : 2,50 euros - Tarif adultes : 6 euros. Facturation au mois.

ETAT CIVIL 2013

Naissances

Louna BARRES	15 août
Lola BERGER	12 février
Jules BRASQUIES	15 octobre
Célia CARCANAGUE	19 juin
Liséa CHAPSAL	13 octobre
Fleurève LECHAT	2 juin
Matthias RIBEYROTTE	22 avril
Clément SOUBEYRE	29 avril
Louis VIDALAIN	25 octobre

Mariages

Sébastien LAUR et Karine GEINDRE 4 mai
Gérard DUFAYET et Catherine TIRAVY 24 août
Frédéric BARBET et Cécile LIMBERTIE 5 octobre

Décès

Yvette BENAC 19 janvier
Irène MONJANEL, veuve TENDRERIE 1^{er} février
Auguste POULHES, veuf LARROUMETS 17 février
Georgette TARASCON
Veuve GOUBERT 22 février
Monique FRAISSE, veuve BOYARD 13 mars
Eugénie BALMISSE, veuve MOULENE 14 mars
Arlette PRAT 31 mars

Louis LACAM	9 juin
Suzanne SAGAN, veuve VILLER	13 juin
Ernestine BESSE Veuve MONMINOUX	3 septembre
René BESSON	26 août
Claudine BRUEL Epouse LARROUSSINIE	9 octobre
Joséphine DELPUECH Epouse LAVAL	17 octobre
Jean-Marie FRUQUIERE	11 octobre
Léon DUFFAYET	31 octobre
Raymonde VINCENTY Veuve FARGES	3 novembre
Madeleine LAMARGIE veuve AOUT	5 décembre
Simone LETHIELLEUX	23 décembre

Administration de la commune



A QUI S'ADRESSER ?

A.P.E.

Co-Président : Mme RODRIGUES Claire et M. SALLES Julien - 04.71.47.21.80 ou 04.71.47.12.16

Trésorière : Mmes TOURAILLE Sophie et MARTIN Pascale

Secrétaire : Mmes MAS Claire et MARTIN Isabelle

GYM :

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane 04.71.47.22.39

Trésorière : Mme DAULHAC Patricia

Secrétaire : Mme MONTERGOUX Odette

FOOTBALL CLUB REILHACOIS

Président : M. BEGUET Philippe 04 71 64 51 67

Trésorier : M. LEYBROS Serge

Secrétaire : Mlle CHANUT Evelyne

COMITE DES FETES :

Président : M. FOUR Serge 06 27 77 30 95

Trésorière : Mlle JUILLARD Chantal

Secrétaire : M. BLANDIN Daniel

CLUB DES AINES :

Présidente : Mme CASSAN Ginette 04.71.62.19.30

Secrétaire : Mme ASTOR Paulette

Trésorière : Mme GRACIA Simone

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS :

Président : M. PEYRAT Louis 04.71.47.23.41

Trésorier : M. BRUEL Noël

Secrétaire : M. BRUEL Noël

FOOTBALL ENTENTE VALLEE DE L'AUTHRE (jeunes) :

Co-Président : MM. BOUYGE Christian et GAUTHIER Fabrice

04.71.47.26.30 et 04.71.47.26.02

Trésorier : M. BERTHUIT Patrice

Secrétaire : M. GRELON Patrice

LE TILLEUL REILHACOIS :

Président : M. LARION Jean-Michel 04 71 47 26 48

Secrétaire : M. CHARBONNEL Didier

Trésorière : Mme LARION Martine

A.C.C.A :

Président : M. PICARD Jean-Pierre 04 71 47 21 36

Trésorier : M. GOUBERT Jean

Secrétaire : M. FRUQUIERE Michel

AMICALE DES GUIDONS AURILLACOIS (AMIGAU) :

Président : M. GOUBERT Jean 04 71 47 26 61

Trésorier : M. MAFFRE Jean-Jacques

Secrétaire : M. CHASTEL Anthony

CLUB CANIN CANTALIEN :

Président : M. DANCIE 06 79 97 79 68

Trésorier : Mme FREZIER Nathalie

Secrétaire : Mme FREZIER Nathalie

LES AMIS DE BROUSSETTE :

Président : M. FONTANILLE Thierry 04 71 47 21 27

Trésorier : M. MAZET Pascal

Secrétaire : Mlle PRUNET Joëlle

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGERIE :

Président : M. PEYRAT Roger 04.71.46.65.45

Trésorier : M. BELAUBRE Pierre

Secrétaire : M. PLESTAN Jean-Louis

USVA

Co-Présidents : MM. Frédéric BESSON et Serge LEYBROS

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG :

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane 04 71 47 22 39

Trésorier : M. KANNENGISSER Fabrice

Secrétaire : Mme ROLLAND Yvette

CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE L'AUTHRE :

Présidente : Mme MARTIAL Christine 04 71 47 24 10

Trésorière : Mme COMBELLE Florence

Secrétaire : M. LAVEISSIERE Bernard

Directrice : Mme LUGOL Caroline

AMICALE DES PRES VERTS :

Présidente : Mme MOULIER Colette 04 71 46 24 40

Trésorier : M. PALAT Fabien

Secrétaire : Mme DONORE Adeline

FRANCE ADOT 15 (Association pour les dons d'Organes et de tissus humains du Cantal)

De nombreux malades attendent un organe (cœur, foie, poumon, rein, etc...) notamment dans notre département, et le nombre de donneurs éventuels ne permet pas actuellement de couvrir les besoins. Encourager les dons d'organes est donc notre priorité. Pour cela vous pouvez contacter l'association départementale des donneurs d'organes et de tissus humains du CANTAL

Maison des Associations

9, place de la Paix - 15012 AURILLAC Cedex

Tél. : 04 71 43 05 81 - E-mail : adot15@hotmail.fr

Location de la Salle Polyvalente

Le règlement pour l'utilisation de la Salle Polyvalente est à consulter en Mairie. Une caution de 200 Euros est demandée pour toute location de la salle.

De plus, il sera demandé, une attestation d'assurance couvrant les dommages matériels, résultant d'incendie, d'explosion, du fait de l'eau ou couvrant les dégradations subies par les biens meubles ou immeubles. Celle-ci devra être fournie à chaque location pour un particulier et en début d'année pour les associations.

	Associations Communales	Associations Extérieures Particuliers de la commune
Grande Salle	GRATUIT	80 €
Petite Salle	GRATUIT	60 €
Grande Salle + Cuisine	GRATUIT	120 €
Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	80 €
Grande Salle + Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	180 €
Arbre de Noël	GRATUIT	200 €
Exposition - Vente		230 €

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2014

Samedi 11 janvier	Cérémonie des Vœux	Commune
Jeudi 16 janvier	A.G.	Club des Aînés Reilhac-Naucelles
Dimanche 9 février	Thé dansant	GYM VOLONTAIRE
Samedi 15 février	Quine	A.P.E.
Samedi 22 février	repas	Tilleul Reilhacois
Dimanche 2 mars	Repas des Aînés	CCAS
Dimanche 16 mars	Repas	A.F.N.
Samedi 22 mars	soirée	U.S.V.A.
Samedi 29 mars	Concours belote	Amicale Les Prés Verts
Samedi 12 avril	Soirée Les Années 90	A.P.E.
Jeudi 1 ^{er} mai	Distribution du muguet	A.P.E.
Jeudi 8 mai	Sortie CYCLO	AMIGAU
Dimanche 1 ^{er} juin	Sortie MOTO	AMIGAU
Samedi 14 juin	Soirée	U.S.V.A.
Vendredi 20 juin	A.G.	GYM VOLONTAIRE
Samedi 28 Juin	Fête des écoles	A.P.E.
Samedi 5 juillet	Pétanque avec ADAPEI	Tilleul Reilhacois
Vendredi 1 ^{er} août		
Samedi 2 août	FETE PATRONALE	Comité des Fêtes
Dimanche 3 août		
Dimanche 31 août	Fête village de Brousse	Amis de Broussette
Dimanche 21 septembre	Vide grenier	Amicale du pré vert
Samedi 29 novembre	A.G.	Tilleul Reilhacois

Toute l'année en période scolaire GYM:

COURS SENIORS	les mardis	de 10 h 30 à 11 h 30
COURS ENFANTS	les mardis	de 16 h 45 à 17 h 45
COURS ADULTES	les jeudis	de 20 h à 21 h

A noter : Club des Aînés Naucelles - Reilhac :

Les jeudis après-midi : tous les 15 jours en alternance avec Naucelles (se renseigner auprès des responsables)

Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre

ATELIER TRICOT les lundis de 20 h à 22 H.



SÉANCE DU 6 MARS 2013

OBJET : Demande d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) auprès de la DDT pour l'année 2013.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la précédente convention ATESAT, conclue avec les services de l'Etat, est arrivée à échéance au 31 décembre 2012.

Il rappelle que la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, dans son article 7-1, offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à cette Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

Il s'agit d'un service public de proximité qui permet aux communes éligibles d'être assistées dans des domaines de l'aménagement, de l'habitat, du bâtiment, et de la voirie en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains.

La commune bénéficiant actuellement de cette assistance technique peut encore en bénéficier mais uniquement pour l'année 2013, et sur un contenu qui va évoluer.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe d'un conventionnement ATESAT pour l'année 2013 et de l'habiliter à mettre au point la convention correspondante avec la Direction Départementale des Territoires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve le principe d'un conventionnement ATESAT pour l'année 2013
- Autorise Monsieur le Maire à mettre au point la convention avec la Direction Départementale des Territoires
- Autorisera ultérieurement Monsieur le Maire, par une nouvelle délibération précisant le contenu et le montant de la mission d'ATESAT, à signer ladite convention.

OBJET : Travaux Eclairage Public « lotissement Barande » à Brousse.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux cités en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 8 179.78 € H.T.

En application de la délibération du Comité Syndical, en date du 7 Décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H.T. de l'opération soit :

- Un versement appelé au décompte de travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du Président du S.D.E.C.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Autorise Monsieur le Maire à verser le fonds de concours
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2013.

OBJET : Demande de financement au titre du FECR 2013.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Conseil Général du Cantal concernant la dotation du Fonds d'Equipement des Communes Rurales pour 2013 (FECR 2013).

Considérant les nouvelles modalités d'attribution en ce qui concerne les

opérations éligibles, la commune pourrait prétendre à ce financement pour les travaux de construction de la cantine scolaire.

Cette nouvelle cantine, de par sa situation, sur un terrain en contrebas de la cour de l'école et en face de l'EHPAD « la résidence des prés verts », revêt un caractère intergénérationnel. Construite au dessus de logements locatifs dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à LOGISENS, Office Public de l'Habitat, cet ensemble se caractérise également par une mutualisation des services.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 419 400 € H.T. honoraires compris. Considérant que cette opération répond aux critères d'éligibilité en ce qui concerne la FECR à savoir une structure qui vise à améliorer les conditions du cadre de vie des utilisateurs en répondant aux nouvelles normes de sécurité et d'accessibilité, Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier au titre du FECR 2013.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FECR auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Cantal.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2013.

OBJET : Modalités de la concertation relative à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Précision des objectifs de la révision

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123.13, 3ème alinéa et L 300.2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 août 2007 ayant approuvé le plan Local d'Urbanisme (PLU), et celle du 15 octobre 2009 ayant approuvé la modification n°1 et la révision simplifiée n° 1, Vu l'ordonnance n° 2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme, Monsieur le Maire présente les motifs qui justifient la mise en révision simplifiée du PLU ainsi que les principales caractéristiques du projet envisagé, à savoir :

Le classement en zone Aud, d'une parcelle actuellement classée en zone agricole, afin de permettre la réalisation d'un d'aménagement d'ensemble (avec orientation d'aménagement). Cette parcelle se situe entre deux zones urbanisées classées Ud.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

1. que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes : mise à disposition de registre et affichage en mairie.
2. de demander conformément à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme, que les services de la direction départementale des territoires soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer le suivi de la procédure de révision simplifiée du PLU
3. de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision simplifiée du PLU
4. d'inscrire les crédits nécessaires au financement au budget primitif 2013.

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération est notifiée au Préfet et également :

- Aux présidents du Conseil régional et du Conseil général,
- Aux présidents de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre d'agriculture.
- Au président de la Communauté d'Agglomération du bassin d'Aurillac

Au fil des réunions du Conseil Municipal



Conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage en mairie pendant un mois,
- Mention de cet affichage inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

SÉANCE DU 10 AVRIL 2013

OBJET : Approbation des Compte de Gestion 2012 - Budget Commune et Budgets Annexes MAPAD et LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- DECLARE que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2012 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2012

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -132 482,86€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 97 745,41€

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 21 346,51€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 119 318,62€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 88 822,00€

En recettes pour un montant de : 78 423,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 121 535,35€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 121 535,35€

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 95 528,68€.

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2012 - Budget MAPAD

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -25 517,40 €

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : -135 024,49 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -4 294,65 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 165 947,65 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 22 085,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 7 727,05 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 7 727,05 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 23 196,11 €.

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2012 - Budget lotissement

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -34 723,34 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 100,00 €.

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -2 478,71€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -100,00€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 37 202,05 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0,00 €.

Au fil des réunions du Conseil Municipal



OBJET : Vote des taux d'imposition 2013.

Après examen des propositions faites en commission des finances et commissions réunies, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le vote des taux d'imposition, à compter de l'année 2013, comme suit :

TH : 17.58 %

TFB : 24.79%

TFNB : 92.69 %

Ce qui représente un produit fiscal attendu de 320 499 € soit une augmentation de 1 % par rapport au produit assuré (à taux constant).

OBJET : Elargissement de la voie Communale au droit de la propriété SERONIE.

Monsieur le Maire rappelle les termes d'une délibération en date du 6 novembre 2001 portant cession de terrain à la commune pour élargissement de voirie communale. Cette cession concerne la parcelle cadastrée aujourd'hui AO N° 147 d'une superficie de 172 M² et appartenant à Monsieur SERONIE Jean-Pierre.

A ce jour, il reste à établir l'acte notarié pour régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (Monsieur SERONIE Jean-Pierre n'a pas pris part au débat ni au vote) :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de la SCP BERTHOMIEUX et BRETAGNOL
- s'engage à mandater les frais correspondants à cette régularisation.

SÉANCE DU 25 AVRIL 2013

OBJET : Prescription de la révision n°2 du Plan local d'Urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123.-6 à L.123-13 et L 300.2 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 août 2007 ayant approuvé le plan local d'urbanisme (PLU) et celle du 15 octobre 2009 ayant approuvé la modification n°1 et la révision simplifiée n°1 ;

Monsieur le Maire présente les principales caractéristiques du projet qui justifient, conformément à l'article L.123-13-II du Code de l'Urbanisme, la mise en révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme, à savoir

Le classement en zone Aud, d'une parcelle actuellement classée en zone agricole, afin de permettre la réalisation d'un aménagement d'ensemble (avec orientation d'aménagement). Cette parcelle se situe entre deux zones urbanisées classées Ud, à La Camp.

Monsieur le maire invite les Conseillers Municipaux à en débattre pour vérifier que ce projet ne porte pas atteinte aux orientations définies par le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE,

à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de prescrire la révision du P.L.U. ;
- d'associer les services de l'État à la révision du P.L.U. ;
- de consulter, conformément à l'article L 123-8 du code de l'urbanisme, les personnes publiques autres que l'État qui en auront fait la demande, à la révision du P.L.U. ;
- de demander conformément à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme, que les services de la direction départementale des Territoires soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer le suivi de la procédure de révision du P.L.U. ;
- de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du P.L.U. ;
- de solliciter de l'État une dotation pour compenser la charge financière

de la commune correspondant à la révision du P.L.U. ;

- d'inscrire les crédits nécessaires aux dépenses afférentes au BP 2013
- et, en application de l'article L 123-6 du code de l'urbanisme et conformément aux dispositions de l'article L 300-2, d'associer la population et les associations concernées à la révision du P.L.U. par le dispositif de concertation suivant :

Mise à disposition de registre et affichage en mairie

Le dispositif défini ci-dessus est mis en place pour toute la durée des études. La délibération arrêtant le projet dressera le bilan de la concertation.

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée au Préfet et également :

- Aux présidents du Conseil régional et du Conseil général,
- Aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et de la Chambre d'Agriculture.
- Au Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) si la commune est membre de la CABA

Conformément aux articles R.123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage en mairie pendant un mois,
- Mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Cette délibération annule et remplace la n°6 visée du 25/03/2013

OBJET : Prescription de la révision n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123.-6 à L.123-13 et L 300.2 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 août 2007 ayant approuvé le plan local d'urbanisme (PLU) et celle du 15 octobre 2009 ayant approuvé la modification n° 1 et la révision simplifiée n° 1 ;

Monsieur le Maire présente les principales caractéristiques du projet qui justifient, conformément à l'article L.123-13-II du Code de l'Urbanisme, la mise en révision n° 3 du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

Le classement en zone Aud d'une partie d'une parcelle classée actuellement en zone N (naturelle) et en parallèle, restitution en zone N d'une partie d'une parcelle classée actuellement en zone Aud, à Capelle. Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à en débattre pour vérifier que ce projet ne porte pas atteinte aux orientations définies par le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de prescrire la révision du P.L.U. ;
- d'associer les services de l'État à la révision du P.L.U. ;
- de consulter, conformément à l'article L 123-8 du code de l'urbanisme, les personnes publiques autres que l'État qui en auront fait la demande, à la révision du P.L.U. ;
- de demander conformément à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme, que les services de la direction départementale des Territoires soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer le suivi de la procédure de révision du P.L.U. ;
- de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du P.L.U. ;
- de solliciter de l'État une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à la révision du P.L.U. ;

Au fil des réunions du Conseil Municipal



- que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du P.L.U. sont inscrits au budget de l'exercice 2013 ;
- en application de l'article L 123-6 du code de l'urbanisme et conformément aux dispositions de l'article L 300-2, d'associer la population et les associations concernées à la révision du P.L.U. par le dispositif de concertation suivant :

Mise à disposition de registre et affichage en mairie

Le dispositif défini ci-dessus est mis en place pour toute la durée des études. La délibération arrêtant le projet dressera le bilan de la concertation.

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée au Préfet et également :

- Aux présidents du Conseil régional et du Conseil général,
- Aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et de la Chambre d'Agriculture.
- Au Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) si la commune est membre de la CABA.

Conformément aux articles R.123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage en mairie pendant un mois,
- Mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Tilleul Reilhacois.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention du Tilleul Reilhacois qui organise le 25 mai 2013 une manifestation pour LES 25 ans du Club avec l'appellation du local bouliste au nom de son fondateur « Daniel DELOR ».

Monsieur le Maire fait part également que les membres du bureau ont été reçus par la commission Jeunesse – Sport – Milieu Associatif afin de définir l'organisation de cette journée.

En ce qui concerne la participation de la commune, considérant les éléments apportés par les membres de la commission, le Conseil Municipal,

- décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,
 - La prise en charge de la plaque « Tilleul Reilhacois – Fondateur Daniel DELOR – 1988 » qui sera du même style que celle déjà apposée sur le Centre Technique Municipal.
 - L'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €.
- Autorise Monsieur le Maire à passer commande de la plaque et à effectuer le mandat correspondant.

SÉANCE DU 3 JUILLET 2013

OBJET : Approbation du protocole de transaction avec CEGELEC.

Monsieur le Maire fait un rappel des faits :

L'entreprise CEGELEC (ATE) titulaire de marchés publics des lots n° 15 et 16 pour la construction de la maison de retraite a sollicité une indemnité de 225 000 € à la commune pour des préjudices subis en raison de la prolongation de son marché hors délais contractuel et de la désorganisation qui s'en était suivie.

Après avis du CCIRA (Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des litiges relatifs aux marchés publics) dans sa séance du 25 janvier 2012, le montant de l'indemnité a été porté à 50 000 €.

Depuis des négociations ont été menées à l'initiative de LOGISENS, Maitre

d'Ouvrage Déléguée du programme de la construction de la maison de retraite pour le compte de la commune de REILHAC.

Le montant de l'indemnité, en accord avec CEGELEC, a été fixé à 37 000 € et un projet de protocole de transaction a été établi.

Après avoir entendu l'exposé de faits et pris connaissance du protocole de transaction, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ce protocole de transaction avec l'entreprise CEGELEC pour un montant de 37 000 €
- Dit que les crédits seront inscrits par décision modificative budgétaire au budget annexe MAPAD
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure afin de recouvrer cette somme auprès du responsable des préjudices subis par l'entreprise CEGELEC.

OBJET : Décision modificative budgétaire n° 1

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le virement de crédits et décision modificative comme suit :

Budget commune :

Section d'Investissement :

Dépenses : article 2051 – ONA : + 400 €

Dépenses : article 2184 – ONA : - 400 €

Budget MAPAD :

Section de fonctionnement :

Dépenses Article 6227 : 37 000 €

Recettes : Article 7788 : 37 000 €

OBJET : Délibération sur la nouvelle composition par accord amiable du conseil communautaire de la CABA

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- que lors des échéances électorales de mars 2014 les nouvelles règles de composition des conseils communautaires fixées par l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) s'appliqueront à tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre et qu'elles se caractérisent à la fois par une limitation des effectifs des conseils communautaires et une obligation de tenir compte de la population des communes adhérentes de l'E.P.C.I. ;
- que le nombre de sièges à pourvoir est fixé par le tableau défini à l'article L.5211-6-1 III en fonction de la taille démographique de l'E.P.C.I. déterminée par la population municipale des communes membres constatées au 1^{er} janvier 2013 ;
- que ces sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne avec toutefois des limites :
 - chaque commune doit avoir au minimum un délégué afin de garantir la représentation de chaque commune ;
 - aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.
- que seules les communes ne disposant que d'un seul siège de titulaire, ont droit à un siège de suppléant.

En ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, sa population, au 1^{er} janvier 2013, s'élevait pour ses 25 communes adhérentes à 54 038 habitants, ce qui la situe dans la strate démographique de 50 000 à 74 999 habitants et fixe le nombre de sièges

Au fil des réunions du Conseil Municipal



de son Conseil à 40.

La répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne de ces 40 sièges donne les résultats suivants (colonne 3 du tableau ci-dessous) :

Communes	Population Municipale sans double compte	Nombre de sièges du tableau du III	Nombre de sièges de droit L 522-6-1 II, III, IV	Nombre de sièges de droit art 9 V si sièges supplémentaires > 30%
Arpajon-sur-Cère	6 053	5	5	6
Aurillac	27 924	26	26	29
Ayrens	564	0	1	1
Carlat	325	0	1	1
Crandelles	715	0	1	1
Giou-de-Mamou	743	0	1	1
Jussac	1 871	1	1	1
Labrousse	416	0	1	1
Lacapelle-Viescamp	468	0	1	1
Laroquevieille	375	0	1	1
Lascelles	306	0	1	1
Mandailles-St-Julien	197	0	1	1
Marmanhac	733	0	1	1
Naucelles	1 917	1	1	1
Reilhac	1 064	0	1	1
St-Cirgues-de-Jordanne	140	0	1	1
St-Paul-des-Landes	1 473	1	1	1
Saint-Simon	1 082	1	1	1
Sansac-de-Marmiesse	1 294	1	1	1
Teissières-de-Cornet	223	0	1	1
Velzic	394	0	1	1
Vézac	1 135	1	1	1
Vezels-Roussy	149	0	1	1
Yolet	575	0	1	1
Ytrac	3 902	3	3	4
Total :	54 038	40	56	61

Les 16 communes n'ayant obtenu aucun siège se voient attribuer un siège au-delà de l'effectif fixé par le tableau de la strate démographique. Le nombre de sièges passe à 56 (colonne 4 du tableau précédent).

Le nombre de sièges attribués à toutes les communes n'ayant pas pu bénéficier de la répartition proportionnelle excédant 30 % du nombre de sièges fixé dans le tableau

(16 = 40 % de 40), le nombre total de sièges obtenu soit 56 est augmenté de 10 % arrondi à l'entier inférieur soit 5 sièges supplémentaires à répartir à la proportionnelle. La répartition de ces 61 sièges figure dans la colonne 5 du tableau précédent.

Dans l'objectif d'améliorer la représentation des communes ne bénéficiant que d'un seul siège, en cas d'accord à la majorité des deux tiers de conseils municipaux des communes représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, il peut être décidé d'augmenter le nombre de sièges du Conseil Communautaire de 25 % au maximum par rapport au nombre de sièges de droit, soit 25 % de 56 sièges et le porter ainsi à 70 sièges.

Afin de permettre une meilleure représentation des communes de plus de 1 000 habitants, il a été proposé, après concertation, de ne pas augmenter les représentations des 3 communes les plus peuplées, de porter à 3 sièges la représentation des deux communes de plus de 1 800 habitants et à 2 sièges celle des communes de plus de 1 000 habitants.

Les propositions de répartition des sièges des membres titulaires et sup-

pléants sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nombre de sièges de titulaires en cas d'accord	Nombre de sièges de suppléants en cas d'accord
Arpajon-sur-Cère	6 053	6	0
Aurillac	27 924	29	0
Ayrens	564	1	1
Carlat	325	1	1
Crandelles	715	1	1
Giou-de-Mamou	743	1	1
Jussac	1 871	3	0
Labrousse	416	1	1
Lacapelle-Viescamp	468	1	1
Laroquevieille	375	1	1
Lascelles	306	1	1
Mandailles-Saint-Julien	197	1	1
Marmanhac	733	1	1
Naucelles	1 917	3	0
Reilhac	1 064	2	0
Saint-Cirgues-de-Jordanne	140	1	1
Saint-Paul-des-Landes	1 473	2	0
Saint-Simon	1 082	2	0
Sansac-de-Marmiesse	1 294	2	0
Teissières-de-Cornet	223	1	1
Velzic	394	1	1
Vézac	1 135	2	0
Vezels-Roussy	149	1	1
Yolet	575	1	1
Ytrac	3 902	4	0
Total :	54 038	70	15

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de se prononcer sur cette nouvelle composition par accord amiable du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve cette nouvelle composition.

OBJET : Transfert de voies communales dans le domaine public et mise à jour du relevé de la voirie communale.

Monsieur le Maire rappelle qu'un certain nombre de parcelles appartenant au domaine privé de la commune supportent une voie publique de circulation destinée à desservir les propriétés adjacentes. Ces parcelles doivent être transférées dans le domaine public de la collectivité puis répertoriées dans le tableau de classement des voies communales.

Les parcelles et voies communales concernées sont les suivantes :

références cadastrales	nom de la voie communale	longueur classement	n° d'ordre sur tableau
AH 29 et 181	rue Henri Mondor	190,00 m	17 r
AH 166	rue du Pré Vert	170,00 m	18 r
AE 198 + partie chemin rural	chemin des églantines	110,00 m	19 r
AD 165 et 176 + partie DP existant	rue des Alouettes	55,00 m	15 r
AB 104, 106, 108, 109, 110 et 111	voie communale de Brousse-nord	150,00 m	20
AE 178 des Violettes	rue du Bois	*	
Longueur totale à rajouter au dernier tableau de classement		675.00 m	

*régularisation déjà intégrée dans le tableau de classement du 20.05.2008

Au fil des réunions du Conseil Municipal



Il rappelle également :

- que toutes les voies communales d'une commune doivent être répertoriées dans un tableau de classement, le dernier tableau de classement à jour de la commune de REILHAC date du 20 Mai 2008, et fait apparaître une longueur de voies communales de 14,107 km.
- que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient donc de classer les voies mentionnées ci dessus dans la voirie communale, et de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- Le transfert des rues et voies précitées dans le domaine public communal
- la remise à jour du tableau de classement sur le territoire communal qui porte la longueur totale de voies communales à 14,782 km (14,107 + 0,675) ; (voirie non revêtue : 600 m)
- la remise à jour de ce tableau de classement sur le territoire communal,
- d'approuver ainsi le nouveau tableau de classement des voies communales, conformément à la circulaire du 31 juillet 1961 (tableau et cartes de classement des voies communales ci-joints) et en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

et donne tout pouvoir à M. le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 5 décembre 2012 visée le 13 décembre 2012.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013

OBJET : Rectification de la délibération concernant l'acquisition de bâtiment au centre-bourg.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de rectifier la délibération n° 36/2012 en date du 5 décembre 2012 en ce sens que l'emprise des 518 m² sur la parcelle attenante à la parcelle bâtie cadastrée AH 117 est située sur la parcelle cadastrée AH 143 et non AK 143. Considérant que la parcelle AH 143 a été divisée, un document d'arpentage a été établi et une nouvelle numérotation des parcelles a été effectuée.

En conséquence, les parcelles concernées par cette acquisition à Monsieur LOUSTALNIAU Jean Marie sont : Parcelle AH 117 pour une superficie de 158 m² et AH 193 pour une superficie de 518 m² soit une superficie totale de 676 m².

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette mise à jour, à l'unanimité des membres présents,

- Prend en compte les nouvelles références cadastrales
- Confirme le prix d'acquisition qui s'élève à 60 000 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir à l'étude de Maîtres BERTHOMIEUX & BERTHOMIEUX - BRETAGNOL et MASSON-BLANCOT ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013.

OBJET : Elaboration d'un PAVEP : Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que l'article 45 de la loi n° 2005-

102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit qu'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics doit être établi dans chaque commune à l'initiative du Maire.

Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune.

Le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics vient préciser les dispositions concernant ces plans et notamment :

- La date avant laquelle le plan doit avoir été approuvé, soit le 23 décembre 2009
- Les obligations d'information de la décision d'engagement de la démarche d'élaboration du plan, à destination du public et d'un certain nombre d'acteurs institutionnels.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider de faire élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics sur la commune et de l'autoriser à rechercher, par marché à procédure adaptée, les compétences nécessaires à l'accompagnement de la commune dans cette démarche.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- 1 - décide d'engager l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune
- 2 - charge Monsieur le Maire de procéder aux informations réglementaires du public et des acteurs institutionnels de cette décision
- 3 - autorise Monsieur le Maire à s'adjoindre l'assistance des services de la Direction Départementale des Territoires pour l'accompagnement de la commune dans cette démarche et l'élaboration du plan.

OBJET : PAVEP : Constitution d'un groupement de commandes et désignation d'un coordonnateur.

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et aux décrets n° 2006-1657 et n° 2006-1658 du 21 décembre 2006, les communes doivent élaborer un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, dont l'objectif est, à l'issue d'un diagnostic de l'état existant, d'établir une programmation de travaux ou d'actions d'amélioration de l'accessibilité des voiries et des espaces publics.

Ces obligations ont été rappelées par Monsieur le Préfet du Cantal par lettre adressée à toutes les communes du Cantal en date du 11 avril 2013. Cette lettre précise par ailleurs que les communes de plus de 1000 habitants sont considérées à forts enjeux, pour lesquelles la réalisation de ces plans peut nécessiter des moyens d'étude assez conséquents, et donc le recours à un prestataire extérieur.

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics et afin de mutualiser la commande publique, de réaliser des économies d'échelle et de moyens, et de bénéficier de la structure technique et administrative de la commune de JUSSAC, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De constituer avec la commune de JUSSAC et les communes de REILHAC - SAINT PAUL DES LANDES - SAINT SIMON ET VEZAC, un groupement de commandes pour l'élaboration d'un plan communal de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

Au fil des réunions du Conseil Municipal



sur chacune des cinq communes.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de constitution de groupement de commandes aux conditions exposées,
- De désigner le représentant de la commune à la commission d'ouverture des plis du groupement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- 1 - D'approuver la constitution avec la commune de JUSSAC et les communes de REILHAC - SAINT-PAUL DES LANDES - SAINT-SIMON ET VEZAC, d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché pour l'élaboration d'un plan communal de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics sur chacune des cinq communes.
- 2 - de désigner la commune de JUSSAC comme coordonnateur de ce groupement de commandes
- 3 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes
- 4 - de désigner comme délégué de la commune à la commission d'ouverture des plis du groupement, Monsieur Jean-Pierre PICARD.
- 5 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

OBJET : Taxe d'Habitation : Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides.

M. le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1411 II.3 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- 1 - être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du Code de la Sécurité Sociale ;
- 2 - être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée à l'article L.821-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale ;
- 3 - être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
- 4 - être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du Code de l'Action Sociale et des familles ;
- 5 - occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4 ;

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

A la demande de nouveaux habitants concernés par cette mesure fiscale, le Conseil Municipal, vu l'article 1411 II.3 bis du Code Général des Impôts, à l'unanimité des membres présents,

- décide d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

OBJET : Réforme des rythmes scolaires : Gestion des Temps d'Activités Périscolaires.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à l'application dès la rentrée 2013 de la réforme des rythmes scolaires, le projet d'organisation du temps scolaire présenté par l'équipe enseignante et validée par le Conseil Municipal a été approuvé par la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale.

Les nouveaux horaires scolaires sont :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 15 h 30.

Le mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30.

Ensuite, de nouvelles activités (facultatives pour les élèves) sont organisées :

- Le lundi : de 15 h 30 à 16 h 30 : APC : Activités Pédagogiques Complémentaires assurées par les enseignants.
- Le mardi - jeudi et vendredi : de 15 h 30 à 16 h 30 : TAP : Temps d'activités Périscolaires assurés par la commune.

Dans le cadre des TAP, Monsieur le Maire propose de confier la gestion de ces activités au Centre Social intercommunal de la Vallée de l'Authre qui assurait jusqu'à ce jour, la gestion des activités du mercredi matin. Considérant le nombre d'inscrits à ces activités, le personnel communal titulaire de l'école et les personnes recrutées sur des emplois aidés, viendraient compléter l'encadrement.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de confier la gestion de ces activités au Centre Social
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion à intervenir entre la commune et le Centre Social
- Confirme que le personnel titulaire affecté à l'école complètera l'encadrement nécessaire.
- S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires à ces activités.

OBJET : PVR COUDERC : Mission de Maîtrise d'œuvre pour la deuxième phase.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'engager la deuxième phase des travaux concernant le programme désigné « PVR COUDERC », 12 lots sur les 16 étant vendus.

Depuis la première phase, la DDT qui assurait la mission de maîtrise d'œuvre n'a plus vocation à ce jour à assurer cette prestation. La résiliation de ce contrat interviendra donc par courrier.

De ce fait et considérant que la réalisation des travaux des deux antennes dénommées Allée des Colibris et Allée des Fauvettes était suivie par le Cabinet SAUNAL-CROS pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre, une proposition de convention pour cette mission sur la voie Rue des Alouettes a été demandée à ce même cabinet d'études.

Monsieur le Maire expose donc la proposition pour cette mission qui comprend l'établissement de plan topographique, l'étude modificative de la voirie et le suivi des travaux de finition pour un coût de 3 920 € H.T. soit 4 688.32 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Prend acte de la résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre avec la DDT
- Accepte de confier cette mission au Cabinet d'études SAUNAL CROS aux conditions proposées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Au fil des réunions du Conseil Municipal



OBJET : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre des révisions n° 2 et 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, par délibération du 25 avril 2013, le conseil municipal a décidé de prescrire les révisions du Plan Local d'Urbanisme, en a défini les caractéristiques principales, rappelées ci-après, et en a fixé les modalités de la concertation :

- **révision n° 2** : classement en zone Aud, d'une parcelle actuellement classée en zone agricole, afin de permettre la réalisation d'un aménagement d'ensemble (avec orientation d'aménagement). Cette parcelle se situe entre deux zones urbanisées classées Ud, à La Camp,
 - **révision n° 3** : classement en zone Aud d'une partie de parcelle classée actuellement en zone N (naturelle) et en parallèle, restitution en zone N d'une parcelle classée actuellement en zone AUD, à Capelle.
- Ces révisions ont été confiées au bureau d'études Cabinet d'Etude Campus Développement.

Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit débattre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Considérant les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définies dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal approuvé le 07 août 2007 :

Intention n° 1 : pour un développement urbain harmonieux

A - Favoriser le renouveau démographique : délimiter des zones constructibles en adéquation avec le développement démographique constaté, afin d'accompagner ce mouvement,

B - Restructurer l'urbanisation : restructurer la morphologie de l'enveloppe urbaine du bourg, et dans une moindre mesure, de Brousse, en recentrant le développement urbain,

C - Accompagner le développement communal : maintenir et développer des équipements et / des services, et notamment la Maison de Retraite dans le Bourg,

Intention n° 2 : pour la mise en valeur de l'activité agricole

A - Favoriser le renouveau démographique : en limitant les impacts des zones urbanisées sur les zones agricoles et en garantissant une préservation des pâturages de proximité.

Intention n° 3 : pour un territoire valorisé et un environnement préservé

A - Encadrer le paysage urbain par le respect de l'aspect architectural des constructions afin de garantir une insertion de l'urbanisation à venir, notamment aux abords des monuments inscrits ou classés,

B - Affirmer la préservation des paysages et la protection de l'environnement : délimiter un zonage de protection de type N (zone naturelle) sur les espaces les plus sensibles, notamment dans la vallée de l'Authre et sur les coteaux boisés présents à l'Est de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du plan d'aménagement et de développement durable (PADD), en application de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, que, conformément à l'article L123-13-II du code de l'urbanisme, les révisions n°s 2 et 3 ne portent pas atteinte aux orientations générales du plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

OBJET : Délibération relative à l'intégration d'une voie dans le domaine public communal - hameau de Lacane

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux

d'aménagement du lotissement situé Hameau de Lacane à Brousse et pour lequel un permis d'aménager avait été déposé par Madame JANCOU Danielle référence PA 015 160 09 0001, sont terminés et ont été réceptionnés le 19 septembre dernier en présence du Maître d'œuvre, le Cabinet Claveirole et Coudon.

Un courrier a été reçu en mairie du maître d'ouvrage, Madame JANCOU Danielle, qui demande la rétrocession des voiries et espaces verts de cet ensemble.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DÉCIDE :

- d'accepter l'intégration dans la voirie communale des parcelles cadastrées section AA 280, 278 et 279.
- d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la réalisation de l'opération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette rétrocession.

OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR 2014

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune étant éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, il y aurait lieu d'envisager les investissements pouvant prétendre à cette subvention dans la programmation 2014.

En 2013, la commune a fait l'acquisition du bâtiment jouxtant l'école en vue d'y aménager une salle de motricité afin de répondre aux nouveaux programmes scolaires et pour répondre aux attentes pédagogiques de l'équipe enseignante.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter cette subvention pour le projet d'aménagement d'une salle de motricité dans ce bâtiment existant pour lequel un Avant Projet Sommaire a été présenté par le Cabinet MAROT.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 202 900 € et les honoraires et frais divers à 40 819 € soit un total de dépenses à prévoir H.T de 243 719 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Décide d'inscrire la programmation de ces travaux au BP 2014
- Charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention DETR auprès de Monsieur le Préfet du Cantal.

OBJET : Rétrocession d'une concession inutilisée

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de Monsieur et Madame BEGUET André sollicitant un échange de concession au cimetière communal. En effet, suivant acte du 26 novembre 1999, enregistré à Aurillac, le 14 décembre 1999, Monsieur et Madame BEGUET ont acquis une concession perpétuelle laquelle est demeurée inutilisée et se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture.

Aujourd'hui, après la procédure de reprise des concessions faites par la commune, Monsieur et Madame BEGUET ont fait savoir à la mairie qu'ils seraient intéressés par l'achat d'une concession reprise par la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- accepte l'échange de concession donc la rétrocession de la concession acquise en 1999.

Au fil des réunions du Conseil Municipal



– autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat et le titre de concession à intervenir sachant que les frais d'enregistrement seront à la charge des acquéreurs.

OBJET : Régime indemnitaire : modification de l'indemnité d'Administration et de Technicité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de revoir l'application de l'IAT attribuée aux agents concernés.

Après avoir rappelé les différentes délibérations à savoir :

- la délibération en date du 8 novembre 2007 instaurant le régime indemnitaire
- la délibération en date du 15 décembre 2010 attribuant l'IAT
- la délibération en date du 30 juin 2011 modifiant les modalités d'attribution,

Il est proposé devant l'évolution de carrière des agents concernés et notamment l'application de la loi sur la protection sociale des agents et les responsabilités liées aux grades, de modifier le montant de l'indemnité liée au grade d'agent de maîtrise ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1 – décide de majorer le montant annuel comme ci-après :

- Personnel titulaire – service technique voirie – agent de maîtrise – attribution en fonction des responsabilités liées au grade de l'agent
- Montant de référence (mise à jour au 01/01/2013) : 469.67 €
- Ce montant sera affecté d'un coefficient multiplicateur de 2.9382 afin d'obtenir une indemnité annuelle de 1380 € brut soit 115 € brut par mois.

2 – décide l'application de ce nouveau montant annuel à compter de l'année 2013 qui sera versé en un seul versement pour 2013 et mensuellement à compter de 2014 à l'agent concerné.

OBJET : Recours auprès du Maître d'œuvre pour le recouvrement des sommes versées à CEGELEC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le protocole de transaction signé entre la commune et CEGELEC prévoit à l'article 7 que « la commune peut faire état du protocole et le transmettre dans le cadre d'un contentieux ou d'une négociation engagée avec l'auteur des retards dans l'opération de la construction de la maison de retraite, ceci afin d'obtenir le remboursement supportée dans le cadre de ce présent protocole ».

Conformément à ce protocole et considérant que la commune, maître d'ouvrage, a la possibilité de mettre en cause le cabinet d'architecture ayant assuré la mission de maîtrise d'œuvre de cette structure, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

– Rappelle la délibération n° 14/2013 du 03 juillet 2013 – dernier alinéa – confirme son intention de recouvrer la somme versée à CEGELEC soit 37 000 € auprès du responsable des préjudices subis par cette entreprise, le Cabinet MAROT.

– Charge Monsieur le Maire de prendre toute disposition utile pour négocier cette affaire.

OBJET : Point sur les TAP : Temps d'Activité Périscolaires.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'application de la nouvelle réforme scolaire depuis la rentrée 2013, les nouveaux rythmes scolaires nécessitent la mise en place des TAP.

Il rappelle les termes de la délibération n° 22 reprenant la mise en place et le système de fonctionnement des TAP et modifie en ce sens que la gestion de ces activités est assurée par la commune en coordination avec

le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre qui met à disposition du personnel encadrant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Prend acte de cette précision sur la gestion des activités.

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2013

OBJET : Proposition pour la mise en place d'un PEDT par le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Centre Social intercommunal de la Vallée de l'Authre a réuni les maires des 7 communes adhérentes, le 28 novembre dernier, pour leur exposer, dans le cadre de la nouvelle réforme scolaire, les modalités de mise en place d'un PEDT (Projet Educatif Territorial).

Le PEDT, mentionné à l'article D521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent avant et après l'école afin d'organiser au mieux la complémentarité des temps éducatifs.

Après une présentation de ce nouveau dispositif, il y a lieu de délibérer d'une part sur l'engagement de la commune dans cette démarche et d'autre part, pour confier au centre social de la vallée de l'Authre le pilotage du projet.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

– autorise Monsieur le maire à signer la convention à intervenir entre le centre social et les autres communes partenaires du projet, convention qui sera établie en partenariat lors des prochains comités de pilotage des maires.

OBJET : Approbation des rapports annuels sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement – Année 2012

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le rapport sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2012 élaborés par les services de la CABA, gestionnaire de ces services ont été reçus en mairie pour présentation au Conseil Municipal.

Après avoir exposé les principales données de ces rapports, Monsieur le Maire précise que ceux-ci sont à la disposition du public et consultables en mairie.

OBJET : Décision modificative budgétaire.

Sur proposition de Monsieur le Receveur Municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative suivante pour intégrer des dépenses d'études à un programme d'investissement réalisé afin de percevoir le FCTVA.

Budget MAPAD :

En dépenses d'investissement : Compte 2135-041 : 15 367 €

En recettes d'investissement : Compte 2031-041 : 15 367 €

L'Adjoint,
André FREYSSINIER

Budget 2013



VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 :

Le 10 avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Jean Pierre pour l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2012 et le vote des budgets primitifs 2013 en présence de Monsieur Bernard BESSON, receveur municipal, qui a présenté différents documents budgétaires et analyses financières.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2012 s'élevait à 799 878.66 € contre un montant de dépenses de 582 814.63 €. Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 217 064.03 €.

Considérant les recettes d'investissement versées et les travaux d'investissement restant à réaliser de l'année 2012 soit la deuxième phase de la voirie du lotissement Couderc et les premières dépenses pour la cantine, le besoin d'investissement pour équilibrer la section s'élève à 121 535.35 €

L'excédent de fonctionnement à reprendre en 2013 s'élève donc à 95 528.68 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé les propositions de budgets faites par Monsieur le Maire Jean-

Pierre PICARD et présentées par Monsieur BESSON.

Le montant du budget primitif 2013 s'établit ainsi à 1 564 531.03 € et se répartit comme suit :

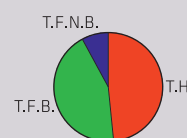
Section de Fonctionnement : 786 564.68 €

Section Investissement : 777 966.35 €

Après l'actualisation d'office des bases d'imposition de l'Etat de 1.80 % et une augmentation du taux par la commune de 1 %, les recettes des impôts locaux s'élèvent à 320 499 € étant précisé que le taux de progression physique lié aux nouvelles constructions pavillonnaires sur la commune est de 1 %.

Produits des 3 taxes pour la commune pour l'année 2013 :

T.H.	154 651,00 €
T.F.B.	140 170,00 €
T.F.N.B.	25 678,00 €
TOTAL	320 499,00 €



TH : 17.58
TFB : 24.79
TFNB : 92.70

Évolution des taux des trois taxes communales :

	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013
T.H.	15.16	15.46	15.77	16.01	16.25	16.48	16.73	16.90	17.24	17.41	17.58
T.F.B.	21.39	21.82	22.25	22.58	22.92	23.24	23.59	23.83	24.31	24.55	24.79
T.F.N.B.	79.98	81.57	83.19	84.44	85.71	86.91	88.21	89.09	90.87	91.78	92.69

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses se décomposent comme suit :

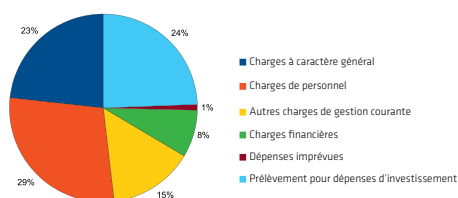
1 - Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, d'alimentation, de carburant, de fournitures diverses, d'entretien de voirie, de terrain et de matériel, de documentation, de frais PTT, de locations, de maintenance, d'assurances et d'impôts fonciers, travaux de bâtiment (travaux en régie).	183 031.68 €
2 - Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses.	224 760.00 €
3 - Autres charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus, le remboursement du contingent d'aide sociale, subventions aux associations et au C.C.A.S et reversement à la Communauté d'Agglomération	115 100.00 €
4 - Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt	64 000.00 €
5 - Dépenses imprévues	7 673.00 €
6 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	192 000.00 €

Les recettes :

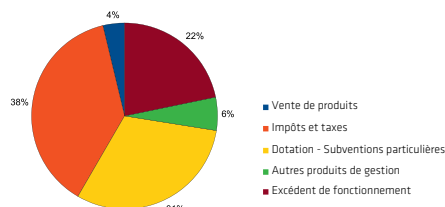
1 - Vente de produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevance d'occupation du domaine public et concessions dans cimetière	33 164.00 €
2 - Impôts et taxes qui comprennent les contributions directes (impôts locaux) les compensations versées par l'État pour le FB et la TH pour les exemptions, la taxe sur les pylônes, la taxe additionnelle aux droits de mutation et la dotation de solidarité.	334 509.00 €
3 - Dotation - Subventions particulières qui comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement et les cotisations spécifiques versées par l'État	272 363.00 €
4 - Autres produits de gestion courante et recettes diverses qui comprennent les locations de la salle polyvalente, loyer, participation du CNASEA pour CES et CEC, les travaux en régie et régularisation sur exercice antérieur	51 000.00 €
5 - Excédent de fonctionnement reporté (Année 2012)	95 528.68 €

Répartition en pourcentage :

DEPENSES :



RECETTES :





LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 777 966.35 €

* Opérations financières comprenant	263 336.35 €
- les remboursements du capital d'emprunt	131 200.00 €
- Travaux en régie	20 000.00 €
- résultat reporté	111 136.35 €
- Remboursement de caution	1 000.00 €
* Aménagement Local Technique et Plate forme multi-activités (portails, pare-ballon, portillon, plantation, but, équipement salle de réunion, solde cheminement piéton)	16 000.00 €
* ECOLE : Aménagement Cantine (études et honoraires) et acquisition bâtiment pour salle de motricité.	165 000.00 €
* Travaux de voirie (Aménagement de la VC n° de Cantal à Lestoubeyre, Lagarde, réfection d'un mur ...)	182 000.00 €
* Cimetière : fin de la reprise des concessions abandonnées.	3 500.00 €
* Aménagement Lotissement Couderc (PVR)	52 295.00 €
* Acquisition de matériel, honoraires acquisition terrain au bourg	20 735.00 €
* Eclairage public (2 ^{ème} tranche au stade et lotissement hameau de Lacane)	49 900.00 €
* Révisions PLU	5 000.00 €
* Contrat de maintenance des logiciels de bureau dont licence (Mairie)	2 200.00 €
* Participation aménagement chemin piéton Naucelles-Reilhac	18 000.00 €

CES DÉPENSES SONT FINANCÉES PAR :

FECR 2013 pour cantine	70 500.00 €
DETR 2012 et 2013 pour cantine	63 600.00 €
DDJS (aménagement plate forme multi activités avec accès PMR)	12 000.00 €
DGE et DETR (aménagement plate forme et local technique (solde))	28 723.00 €
Excédent de fonctionnement Capitalisé	121 535.35 €
Participation PVR	19 900.00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	192 000.00 €
Fond de Compensation TVA	55 000.00 €
Taxe d'Aménagement	4 108.00 €
Caution	1 000.00 €
Vente de terrain	4 200.00 €
Participation Eclairage Public lotissement Hameau de Lacane	5 400.00 €
Emprunt à prévoir	200 000.00 €

BUDGET ANNEXE : Lotissement

Ce budget correspond aux frais d'acquisitions de terrain pour réserves foncières en vue de construction de nouveaux lotissements, actuellement en phase d'études. Ces dépenses ainsi que celles de viabilisation des terrains seront financées par la vente de lots.

BUDGET ANNEXE : Maison de retraite : sont inscrits, comme chaque année, depuis son ou-

verture en 2009, les échéances d'emprunts de la construction effectués par la commune qui sont remboursés par les Cités cantaliennes de l'Automne, gestionnaire de l'établissement sous la forme de loyer.

BUDGET ANNEXE : C.C.A.S. Ce budget s'équilibre à la somme de 8 329.06 €. Les principales dépenses sont la confection des colis de Noël, la fête des mères et le repas des Aînés, Une pré-

vision est réalisée pour subventionner les voyages scolaires des élèves du secondaire pour lesquels le CCAS sera sollicité par la famille directement et qui étudiera avec bienveillance les dossiers.

Remerciements à M. Bernard Besson, percepteur, pour sa disponibilité et ses compétences à la gestion de notre commune.

L'Adjoint aux Finances
André FREYSSINIER

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Association des Parents d'Elèves	
Subvention habituelle	1 050,00 €
Activités extra scolaires	920,00 €
Sorties piscines	1 000,00 €
VOYAGE SCOLAIRE (sortie au Lioran)	500,00 €
Coopérative scolaire (projet d'Ecole)	150,00 €
Association Lutte contre le Cancer	80,00 €
Comice Agricole	50,00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00 €
Pupilles Ecole Publique	30,00 €
Football Club Reilhacois	1 100,00 €
Subvention Entente Vallée de l'Authre	300,00 €
Association Anciens d'Algérie	100,00 €
FAL	30,00 €
Association Jeunesse en plein air	30,00 €
Association de PECHE	20,00 €
Le Tilleul Reilhacois	350,00 €
Subvention concours ADAPEI	400,00 €
Comité des Fêtes	
Subvention habituelle	1 200,00 €
Location podium	250,00 €
Course cycliste	250,00 €
Association Départementale des Sourds et Malentendants	50,00 €
Club Canin Cantalien	160,00 €
Club des Aînés	250,00 €
ACCA	250,00 €
ASSOCIATION ABC (épicerie sociale)	200,00 €
Association donateurs de sang	300,00 €
Association de gym	500,00 €
Association de gym (section enfants)	100,00 €
Les Amis de Broussette	150,00 €
Association anciens combattants	100,00 €
HBC NRJ	150,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	300,00 €
AMIGAU	100,00 €
Amicale des prés verts	200,00 €
S/TOTAL DES SUBVENTIONS	10 700,00 €
PROVISION	1 300,00 €
TOTAL PREVU BP	12 000,00 €

Vœux 2014

Les vœux du nouvel an sont largement tombés dans la tradition, qui s'est encore manifestée à Reilhac avec pour preuve les nombreux Reilhacois, salle comble, qui ont répondu à l'invitation du Maire Jean-Pierre Picard, de son conseil Municipal et du personnel de la commune, en présence du Conseiller Général du Canton de Jussac Jacques Markarian.



Ce 11 janvier 2014 la population Reilhacoise encore une fois a voulu montrer sa fidélité et son attachement aux coutumes et par delà prouver sa fidélité et aussi privilégier ce moment de convivialité qui permet de se retrouver et peut être découvrir les vœux que chacun voudrait voir se réaliser pour lui-même et dans un cadre plus général.



Ce que le Maire confirmait « ...c'est un moment toujours sympathique et agréable de se rencontrer de façon informelle, dans une ambiance conviviale, décontractée et amicale.

C'est toujours un grand plaisir pour moi d'y participer et je vous remercie d'être venus si nombreux car c'est à ces petits signes que l'on reconnaît l'engagement citoyen sans lequel la collectivité ne peut se développer en totale harmonie.

Je forme, à l'intention de toutes les Reilhacoises et tous les Reilhacois, de vous tous ici présents, de vos familles et de vos amis, mes vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé et de réussite personnelle.

...Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi REILHAC pour y vivre et nous les accueillons avec grand plaisir.

Bien entendu, tout le conseil municipal, le personnel communal ainsi que les membres du CCAS s'associent à tous ces souhaits. »

Après avoir en quelques mots citer les principales réalisations de ces dernières années il se félicite de la mise en place de la nouvelle réforme scolaire avec des aménagements en temps d'activités périscolaires et avec en perspective un projet éducatif territorial avec les communes adhérentes.

Il donne également l'information sur la construction d'une cantine scolaire et de quatre logements locatifs dont les travaux devraient débuter au printemps prochain. De plus, la commune a acheté un bâtiment qui jouxte l'école en vue de réaliser une salle de motricité nécessaire pour l'épanouissement des enfants, ce projet a été élaboré par le cabinet d'architecture Marot et les demandes de financements sont en cours.

Il en profite pour s'adresser aux professeurs des écoles :

« Je voudrais rendre hommage à l'équipe enseignante... Leur dire combien

leur mission pédagogique est importante car tout se joue pour nos enfants dans les premières années de la vie et nous savons qu'il est primordial pour eux d'acquérir de bonnes bases et très vite, le goût d'apprendre ».

Mais aussi il remercie les associations : « Mes chers Présidents et responsables d'associations ma première pensée sera de vous remercier très sincèrement pour tout ce qui a été réalisé à Reilhac en 2013. Je suis convaincu que la présence d'associations nombreuses et actives, est un élément déterminant dans la création de liens entre les individus, un moyen de lutter contre l'indifférence, la solitude et la délinquance ... certaines à caractère social demandent la discrétion je pense au CCAS qui continue avec son dynamisme à remplir le travail qu'il s'est assigné... »



Enfin après avoir remercié le Centre Social qui s'investit pleinement pour les jeunes, sa Présidente Mme Martial et sa Directrice Mme LUGOL, il s'adresse au Personnel communal : «... Je voudrais vous dire combien je suis conscient des efforts que vous déployez pour la bonne marche de la commune et de l'aide précieuse que vous apportez à l'équipe des élus municipaux... de votre travail, dépend la qualité de vie de notre commune ... et vous savez l'importance que j'attache à cette question... fondamentale pour la préservation de notre identité réelle et la satisfaction profonde de nos administrés. »

Enfin il remercie tous les services de l'Etat : Préfecture, Perception, Gendarmerie, DDT, Services Fiscaux, Cadastre, Service des domaines, Conseil Général, Logisens (Office Public HLM) avec lesquels existent de très nombreuses et bonnes relations.



Pour terminer le maire invite tous les présents à porter un toast à la bonne santé de la commune et ajoute :

« ...Mes chers concitoyens, profitons de ce rare moment où nous sommes rassemblés, pour nous souhaiter de continuer dans cette voie, qui est à la fois celle de la sagesse, de la simplicité, de l'efficacité et celle de l'amitié et du partage. Souhaitons-nous de continuer à vivre en harmonie tout au long de cette année qui commence.

Alors Bonne et Heureuse année à toutes et à tous. »

L'Adjoint
André Freyssinier

Petites nouvelles de Reilhac

A REILHAC L'AVICULTURE EN POINTE



Pour M. Brousse résidant depuis 20 ans à Reilhac et son fils Dorian 15 ans leur loisir : « Eleveurs amateurs en aviculture » leur répertoire se focalise en particulier sur : les cobayes rex agouti argentés, les lapins géants des Flandres, les béliers français, les nains bélier gris bleu, les poules naines chabo blanche à queue noire et les cailles, et il faut dire que ce virus les poursuit depuis 1995.

Si le terrain leur prend beaucoup de temps, ils en consacrent encore en tant que bénévoles pour s'occuper de la Société Cantalienne d'Aviculture avec le rôle de Trésorier adjoint pour M. Brousse et pour le père et le fils de délégués régionaux de l'union des Sociétés avicoles d'Auvergne. A leur actif on peut y ajouter leur participation à une dizaine d'expositions par an.

Tout cela se solde par de nombreuses récompenses En 2011 DORIAN ob-

tient le titre de vice champion de France d'élevage, et en 2013 à l'exposition nationale d'Aurillac sur deux cobayes argentés en lice, un remporte le grand prix d'exposition, avec en plus, un titre de champion régional et enfin le deuxième, le grand prix d'honneur. Félicitations. En perspective pour le mois de décembre ce sera la participation au championnat de France pour les géants des Flandres et des lapins nains, encore du « stress dans et devant les cages » à surmonter... Mais nos deux éleveurs parmi bien d'autres, restent motivés et très satisfaits de ce loisir très attachant. Bon vent pour l'aviculture.

Gilles et Dorian Brousse Elevage du Bois des Violettes A REILHAC 15250



L'Adjoint, André Freyssinier

EQUITATION

Une jeune Reilhacoise se distingue en championnat de France au saut d'obstacles

Claire Boudinaud jeune Reilhacoise a su programmer ses études et son sport favoris l'équitation, aujourd'hui elle est récompensée 6^e année de médecine avec en prime la deuxième place aux championnats de France amateur 1 sénior saut d'obstacles (hauteur des barres 1 mètre 25) qui se sont déroulés du 01 au 4 août 2013 à Auvers en Normandie. A première vue cela n'est rien « mais il faut le faire ».

Quelques explications de ce beau parcours ont été recueillies auprès de CLAIRE.

D'abord pour être sélectionné aux championnats de France de nombreux classements sont nécessaires dans différents grands prix nationaux au cours de l'année.

Ses débuts de 10 à 18 ans ont eu comme cadre la ferme équestre de Jussac avec Isabelle Salas. Puis les études l'obligent à rejoindre Clermont Ferrand et là c'est M. Poudroux éleveur de chevaux de sport à Guerguet (Près

d'Aurillac) qui lui confie une jument de 8 ans « Radieuse



de Guerguet » de race Selle Français A, qui a tenu ses promesses pour donner à Claire toutes ses chances pour ce beau palmarès.

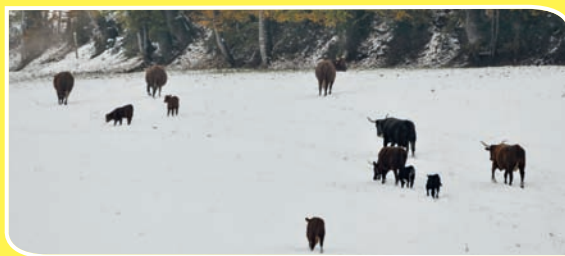
Toutes nos félicitations à Claire.

L'Adjoint, André Freyssinier

QUAND LES SALERS SONT DANS LA NEIGE

Novembre 2013 ! Quelle surprise ce matin là ! pas très festif, les pieds dans la neige pour ces salers « sans raquettes », et passer du vert au blanc n'est pas la solution idéale... Mais que l'on se rassure un déjeuner préparé à la hâte suspendu à la fourche du tracteur surgissait à l'horizon... En attendant mieux.

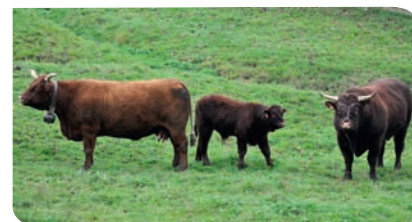
L'Adjoint, André Freyssinier



QUAND LES « SALERS » REGARDENT PASSER LES PROMENEURS

Entente cordiale, vu dans le pré où règne l'esprit familial, tradition de chez nous. Félicitations au propriétaire.

L'Adjoint, André Freyssinier



Bienvenue dans le pré...

Et les vaches seront bien gardées... Deux beaux taureaux !

Urbanisme et environnement

En 2013, la commune de Reilhac a délivré :

- 2 permis de construire dont 1 pour une habitation.
- 14 déclarations préalables.
- 29 demandes de certificat d'urbanisme.

Révisions simplifiées du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Reilhac a été approuvé par délibération du conseil municipal le 7 août 2007.

Ce PLU a fait l'objet d'une révision simplifiée et d'une modification approuvées par délibération du conseil municipal le 15 octobre 2009.

A la demande de propriétaires, la commune de Reilhac a décidé, par délibération du 25 avril 2013, de procéder à deux autres révisions simplifiées du plan local d'urbanisme (en application de l'article L123-13 du code de l'urbanisme).

Révision N° 1 : Classement en zone Aud d'une parcelle actuellement classée en zone agricole, afin de permettre la réalisation d'un aménagement d'ensemble (avec orientation d'aménagement). Cette parcelle se situe entre deux zones urbanisées classées Ud à Lacamp.

Révision N° 2 : Classement en zone Aud d'une parcelle classée actuellement en zone N (naturelle) et en parallèle, restitution en zone N d'une parcelle classée actuellement en zone Aud à Capelle.

Ces deux révisions, confiées au bureau d'études **Cabinet Campus Développement** de Clermont Ferrand, feront l'objet d'une enquête publique dont les conclusions seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

GROUPE SCOLAIRE :

Projet Salle de Motricité : En 2013, la commune de REILHAC a procédé à l'acquisition du bâtiment agricole jouxtant la cour de l'école en vue de l'aménager en salle



de motricité.

Un avant projet a été réalisé par le

Cabinet d'architecture

MAROT et les demandes de financements sont en cours.

Cantine scolaire :

Ce projet est au stade de l'attribution des marchés de travaux. Les travaux devraient débiter 1^{er} trimestre 2014.

La Taxe d'Aménagement remplace la Taxe Locale d'Équipement

Cette taxe est exigible à l'obtention d'un permis de construire (PC), d'un permis d'aménager (PA) ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable (DP) déposés depuis le 01 mars 2012

Pour toute construction close et couverte d'une surface supérieure à 5 m², la **surface taxable** qui sert de base aux calculs correspond à la somme des surfaces de plancher (y compris sous-sol, combles aménageables et garages...) dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80 m, calculée **au nu des murs intérieurs**.

D'autres aménagements (places de stationnement à l'intérieur du terrain, piscine...) sont également soumis à la taxe de manière forfaitaire. Depuis le 01 janvier 2013, il faut également rajouter la redevance archéologique préventive (RAP). Cette taxe concerne toutes les constructions affectant le sous-sol, hors bâtiments agricoles.

Pour la commune de Reilhac :

La taxe se décompose de la manière suivante :

• **Part communale** (possibilité d'appliquer un taux allant de 1 à 5 %) : Le Conseil Municipal a délibéré pour le **taux minimum de 1 %**.

• **Part départementale** : 2,5 % (Taux institué par délibération du Conseil Général)

• **Taxe archéologique** : 0,4 % (Taux unique National)

EXEMPLES DE CALCULS

Pour une habitation, résidence principale d'une surface taxable de 120 m²

Montant de la taxe pour les 100 premiers m² = 100 x (714 x 50%) x 3,90% = 1392,3 €

Montant de la taxe pour les 20 m² restants = 20 x 714 x 3,90 % = 556,9 €

Montant total de la taxe pour 120 m² = 1949,2 €

Pour une annexe (abri de jardin, garage...) de 40 m²

Montant de la taxe =

40 m² x 714 € x 3,9 % = 1113,8 €

Pour une piscine, bassin de 50 m²

Montant de la taxe = 50 x 200 x 3,90 % = 390 €

Pour 2 places de stationnement

Montant de la taxe = 2 x 2000 x 3,90 % = 156 €

Si le montant de la taxe est supérieur à 1500 €, le recouvrement se fait en 2 échéances à 12 et 24 mois après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme. Si le montant est inférieur à 1500 €, le recouvrement se fait en une seule échéance à 12 mois après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Cette taxe est calculée par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) à partir des éléments déclarés dans l'imprimé fiscalité joint au dossier de permis et sur la base des taux décidés par les collectivités.



Pour tout renseignement concernant l'estimation ou le calcul de cette taxe :

Contact (DDT) : 04.63.27.67.37

Madame DELPUECH

INFORMATIONS : Horaires d'ouverture des déchetteries communautaires

• **Déchetterie de l'Yser**, rue de l'Yser à Aurillac. **Tél 04 71 64 51 08**

• **Déchetterie des Quatre Chemins**, ZA des Quatre chemins à Naucelles. **Tél 04 71 43 05 76**

Ouvertes du lundi au samedi de 8 h 30 à 18 h 30

Un petit rappel du Règlement Sanitaire Départemental du Cantal - Article 84 - Circulaire du 18 novembre 2011 qui rappelle que les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers dont le brûlage à l'air libre est interdit.

Article 84 - Elimination des déchets.

Tout dépôt sauvage d'ordures ménagères ou de détritiques de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdites.

Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la procédure prévue par le Code de la Santé Publique.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit.

Le traitement des ordures ménagères collectées doit être réalisé selon les dispositions prévues par les textes en vigueur.

La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite.

Des dérogations à la règle pourront cependant être accordées par le Préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental d'Hygiène.

Ces dérogations ne peuvent être accordées que dans le cas où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen autorisé pour éliminer les déchets produits par le pétitionnaire.

Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou d'insalubrité pour le voisinage.

Les incinérateurs utilisés doivent être conformes à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les caractéristiques de leurs rejets.

L'adjoint aux travaux et à l'urbanisme assure une permanence tous les mardis en mairie, sur rendez-vous, de 9 h 30 à 11 h 30.

L'adjoint aux travaux et à l'urbanisme : VIDAL Christian.

Travaux 2013



Goudronnage, sécurisation et derniers aménagements de la plate-forme multi-activités.



Aménagement et réfection de la cour et du préau de l'école



Local de rangement



**Sécurisation routière à Brousse.
Barrière de protection.**

**Entretien des
bâtiments communaux**



**Les employés communaux au travail.
Nous les remercions pour leur sérieux
et leur disponibilité :**

Laurent Beguet, Hervé Argueyrolles, Laurent Astorg

**Construction d'un muret à l'entrée de la
maison de retraite**



*L'adjoint chargé des travaux et de l'urbanisme : Christian VIDAL
Le conseiller délégué aux travaux : Francis VERNET*

Association pour le don de sang

BENEVOLE DE JUSSAC ET SES ENVIRONS (MARMANHAC - REILHAC)



« Faites le don de vie, Donnez votre sang »

Slogan de la journée mondiale du donneur de sang le 14 juin 2013.

Cette année c'est Paris et la France qui ont organisé la journée du 14 juin. De nombreuses manifestations ont eu lieu partout en France par des actions ou des dons, ayant toujours à l'esprit l'éthique du don :

Anonymat, volontariat, bénévolat et gratuité.

1) Le don du sang total :

- L'inscription, l'entretien médical, le prélèvement sont assurés par le personnel de l'EFS d'Aurillac.
- Aux bénévoles : la préparation de la salle, l'accueil et la collation.

Par an : de 18 à 70 ans :

- 4 dons par an chez les femmes
- 6 dons par an chez les hommes

2) La vie associative :

- 4 collectes
- le 26/02/2013 parrainé par les Clubs de foot
- le 10/05/2013 parrainé par le CJRPJ - la retraite Sportive et le Club des Aînés de Jussac
- le 02/09/2013 parrainé par Familles Rurales et l'ALSH de Jussac
- le 26/11/2013 parrainé par les Clubs de Gym volontaire

Le nombre de dons est stable.

Les associations des donneurs de sang se mobilisent pour sensibiliser et recruter des donneurs de moelle osseuse.

Inscrivez-vous sur le fichier de France Greffe de Moelle.
Plus on est nombreux, plus on a de chance de sauver des vies.

Possibilité de se renseigner sur :

dondemoelleosseuse.fr ou lors des collectes ou à l'EFS d'Aurillac.

► Le 1^{er} mai : « Le Sang » 100 km du Muguet :

- En partenariat avec le CJRPJ pour les cyclos, la retraite sportive pour les 2 randos.
- Crêpes et pâtisseries ont été offertes par le Club des aînés et les bénévoles de l'ADSB.

Merci aux Présidents et membres de ces associations qui nous aident à promouvoir le don du sang.

► Le 7 juin : Stand d'information à Marmanhac au départ de la Rando solidaire lors de la fête de la Rando de la CABA.

► Fin août : Les enfants de l'ALSH, sous la houlette de Nicolas FROMENT, Directeur et Naomi et Coralie, Animatrices ont travaillé sur le don du sang. Des dessins ont été proposés aux commerçants Jussacois, annonçant la Collecte du 2 septembre, d'autres ont été exposés le jour de la collecte.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 8 février 2013 en présence du Docteur Corinne MOMPEYSSIN médecin de l'EFS, d'Albert VINAS Président Départemental, des Représentants des Mairies et de nombreux bénévoles et donateurs.

- Bilan moral et financier ont été présentés et votés
- Plusieurs diplômes ont été décernés dont deux pour 100 dons et plus
- Yvette ROLLAND, infatigable secrétaire, a reçu la croix de chevalier, récompense fédérale des donneurs de sang.

L'Assemblée s'est clôturée par un pot d'amitié offert par la Municipalité de Jussac suivi d'un cocktail dînatoire.

- Le bureau est inchangé :

Présidente : Christiane SOUBRIER, Reilhac
Vice-Présidente : Eliane BLANC, Reilhac
Trésorier : Fabrice KANNENGEISSER, St Paul des Landes
Trésorière Adjointe : Juliette LAPOUBLE, Reilhac
Secrétaire : Yvette ROLLAND, Reilhac
Secrétaire Adjointe : Ginette APCHIN, REILHAC

Nous tenons à avoir une pensée pour Paul GINIOUX qui nous avait rejoints depuis quelques années.

APPEL A LA GENEROSITE :

« Comme le souffle ranime la braise, votre sang peut redonner vie » (FFDSB 1981).

CALENDRIER COLLECTES 2014 :

- Jeudi 6 février
- Lundi 8 juin
- Lundi 8 septembre
- Jeudi 4 décembre

De 16 h à 19 h 15 à la Salle Polyvalente de Jussac.

Prochaine Assemblée Générale : Vendredi 31 janvier 2014 à 18 h 30, salle des loisirs à Jussac.

La Présidente,
Christiane Soubrier



Centre communal d'action sociale



Sur ses moyens d'action le CCAS reste tributaire des décisions prises lors du vote du budget primitif. Il peut être aussi alimenté par des dons et autres subventions.

Son rôle :

- Est d'apporter son soutien aux personnes pouvant vivre un moment difficile
- Participer à des aides ponctuelles aux enfants dans leur scolarité, dans les voyages scolaires pour aider des familles disposant d'un faible quotient familial.
- Est de créer un lien avec les personnes âgées de la commune pour rompre un peu leur solitude en leur apportant à certains moments de l'année un peu de convivialité.
- Le CCAS est présidé par le Maire J.P. Picard le bureau est composé de membres élus et de membres nommés. Membres élus : Mesdames Ginette Apchin, Viviane Fontanille, Christiane Soubrier et M. Simon Bouldoyré.
- Les membres nommés sont Juliette Lapouble, Marie-Jo Labertrandie, Isabelle Meyniel, et Eliane Blanc.
- Sur décisions du bureau, le CCAS a pu remplir sa tâche.

Pour information notre commune reste membre de l'épicerie sociale qui est une association loi 1901 créée en 1999 par le CCAS de la Ville Aurillac, la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, le Secours Populaire et la Société St Vincent de Paul.

Elle s'adresse aux personnes en difficultés financières momentanées dont le dossier a été constitué auprès d'un travailleur social et accepté en commission d'admission. Les personnes répondant à ces critères peuvent ainsi bénéficier d'un pouvoir d'achat mensuel réduit à l'*Epicierie Sociale 14 Rue Méallet de Cours 04 71 63 68 96*.

En ce qui concerne le centre local d'information et de coordination « Le CLIC » il est rappelé que les personnes de plus de 60 ans ont à leur disposition cet organisme pour tout ce qui touche aux problèmes administratifs ou soutien et aide à la personne. Il peut être contacté à *Aurillac (5 Rue Eloy Chapsal au 04 71 62 88 95)* ou appeler la *Mairie de Reilhac 04 71 63 00 63*.

Comme chaque année en 2013 le repas des aînés s'est déroulé à la salle des fêtes



Plus de quatre vingt Aînés de la commune de Reilhac ont répondu présents à l'invitation du Maire et des membres du Centre Communal d'Action Sociale pour le repas offert par le CCAS comme tous les ans à la salle Polyvalente de la commune. La présentation de la table donnait déjà un aperçu du programme qui allait suivre.



Le repas préparé et confectionné par les membres du CCAS a été très apprécié et cette manifestation conviviale a permis un échange entre tous les anciens et en même temps avec les élus de la commune, avec la présence très appréciée du Maire Jean-Pierre Picard qui n'a pas manqué de leur souhaiter bon appétit et les remercier de leur fidélité, suivi dans ses propos par la Présidente du club des Aînés Mme Cassan Ginette.



Merci aux accordéonistes de Reilhac qui ont animé gracieusement cette soirée où les aînés ont pu esquisser quelques pas de danse et prolonger ces agapes très tard dans l'après-midi.



Centre communal d'action sociale



Le Conseil Municipal remercie tous les aînés pour leur participation ainsi que tous les bénévoles du CCAS et du personnel de la mairie qui ont permis l'organisation et le déroulement de cette manifestation bien sympathique avec un plus, leur participation à la confection du repas très apprécié par l'ensemble des Aînés qui ont fait à n'en pas douter quelques entorses au régime, et pour qui, la finesse du « palais » est restée intacte...



Les bénévoles s'octroient le droit de goûter à leur préparation.



La traditionnelle rose a été distribuée à leur domicile à toutes les Mamans de la commune pour la fête des Mères (400 roses) par les membres du CCAS le 26 mai.



Enfin pour clôturer l'année les membres du CCAS se sont encore une fois mobilisés pour rendre visite aux plus de 70 ans en leur distribuant un colis de friandises offert par le CCAS et une boîte de chocolats aux personnes de la commune résidant en maisons de retraite. Plus de 103 colis ont été distribués.



Le Maire Jean-Pierre Picard et son Conseil Municipal remercient tous les bénévoles et en particulier les membres du CCAS, qui s'investissent et pratiquent la solidarité au service de ceux se trouvent en difficulté et par moment leur offrir un moment de convivialité.



L'Adjoint
André Freyssinier

Centre social Vallée de l'Authre



Le Centre social intercommunal de la vallée de l'Authre est un outil au service des habitants du territoire, il réalise des actions avec et pour les habitants.

Renseignements auprès du secrétariat de mairie de votre commune ou au centre social de la vallée de l'Authre bureau d'accueil situé à Reilhac (à côté de la mairie) au **04.71.47.24.10**.

Accueil le lundi - mardi - jeudi et vendredi de **9 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30**.

Boîte aux lettres sous le porche (entre le bâtiment de la mairie et l'église).
<http://www.csiva.fr/>

ACCUEIL DE LOISIRS ETE

- Accueil de loisirs sans hébergement de Naucelles géré par le Centre Social
- Accueil de loisirs sans hébergement Marmanhac/Laroquevieille géré par le Centre social
- Accueil de loisirs sans hébergement de Crandelles géré par le Centre Social.

La RUCHE à Jussac géré par Familles Rurales de Jussac
<http://www.csiva.fr/>

ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

Prise en charge des enfants dès la sortie de l'école

Repas à midi - Repas préparés et servis à la cantine de l'école de Crandelles par l'ESAT de St Cernin-Goûter fourni à 16 h 00

Accueil de 13 h 30 à 13 h 45 à la maison des loisirs de CRANDELLES

Début des activités à 14 h 00 - Les activités se terminent à 17 h 30

Départ échelonné de 17 h 30 à 18 h 00.

<http://www.csiva.fr/>

ACCUEIL DE LOISIRS FEVRIER et PAQUES en partenariat avec familles Rurales

1^{ère} semaine de chaque vacance scolaire

Accueil sur le site de JUSSAC : des garderies préalables à l'accueil de loisirs sont mises en place sur chaque commune. Les programmes sont distribués aux enfants dans les cartables, disponibles en mairie et sur le site internet au moins 15 jours avant le début de l'ALSH.

<http://www.csiva.fr/>

ACTIVITES ADOS 12-17 ANS

Animateur : Nicolac RABHI par mail nicolasrabhi@orange.fr ou au 04.71.47.24.10

Un animateur intervient auprès des jeunes des 7 communes

- Pour accompagner les jeunes dans la construction de leur projet
- Pour encourager les prises d'initiatives (participation au marché de Noël...aide aux associations.)
- Pour pratiquer des activités

Un accueil jeune est ouvert pour les 14-17 ans sur les communes de Jussac salle des jeunes la grange (20 h 00 - 22 h 00 le vendredi) et de Naucelles au buron (14 h 00 - 18 h 00). Possibilité de ramassage sur les autres communes.

Des activités pour les 12-17 ans sont proposées tout au long des vacances scolaires (sorties à la journée-camps)

<http://www.csiva.fr/>

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Animatrice Laure Caufeyt au 06.78.64.51.58 ou au 04.71.47.24.10 le lundi après-midi.

C'est un lieu d'échanges et de rencontres pour les **Assistants Maternelles et les parents**. Une animatrice propose des activités chaque semaine à Jussac-Crandelles et Naucelles Marmanhac, des soirées à thème (en partenariat avec la structure multi-accueil) et assure une permanence téléphonique tous les lundis après -midi.

<http://www.csiva.fr/>

LE SECTEUR FAMILLE

Référent famille Stéphane LACHAZETTE, mairie de Jussac 04.71.46.65.44

En référence au projet animation collective, le secteur famille formalise peu à peu les attentes exprimées par les familles du territoire. Lutter contre l'isolement en prenant en compte la demande des habitants mais aussi permettre à ces derniers de se rencontrer d'une commune à l'autre.

Des ateliers adultes divers sont gérés par les adhérents :

- Atelier lecture (échange autour de vos lectures)
- Atelier cuisine (échange de savoir faire)
- Atelier dessin
- Atelier l'Authre voix (chorale)
- Atelier modelage
- Atelier éveil musical et cours de guitare (pour les enfants)
- Atelier cuisine enfant
- Atelier tricot
- Atelier zumba
- Atelier théâtre enfants avec les personnes handicapées de la MAS d'ARON et la feuilleraie.

Des promenades en famille, un atelier cinéma, des spectacles, des soirées sont proposées aux familles tout au long de l'année.

<http://www.csiva.fr/>

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Référent famille Stéphane LACHAZETTE, mairie de Jussac 04.71.46.65.44

L'accompagnement à la scolarité c'est : une aide pour les enfants en dehors du temps de l'école, encadrée par des bénévoles.

L'objectif : proposer un accompagnement ajusté aux besoins de l'enfant, faire acquérir aisance et autonomie face au travail personnel - contribuer ainsi à la réussite scolaire.

Le programme d'activités du secteur famille se construit avec les habitants à chaque rentrée.

Le conseil d'administration du centre social

Il est composé par :

- Des représentants des usagers élus par l'Assemblée Générale comme membres du conseil d'administration 14 membres élus (un au moins par commune)
- 7 représentants des communes adhérentes (un par commune) avec voix délibérative.
- 2 représentants de la CAF avec voix délibérative.
- Le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'AURILLAC, chargé de la politique de la ville ou son représentant avec voix délibérative.

Centre social Vallée de l'Authre



Mme APCHIN Ginette M. LAVEISSIERE Bernard	Reilhac Reilhac
--	--------------------

Mme SARRAZIN Andrée Mme ACOSTA Sophie Mme BRUEL Marie-Thérèse M. BESSE Serge	Naucelles Naucelles Naucelles Naucelles
---	--

Mme TERMENTINA Karine Mme CHABBERT Florence Mme MONTPEYSSEN Isabelle	Crandelles Crandelles Crandelles
--	--

Mme ROUX Eliane Mme MALHERBE Caroline M. LAMAGAT Thierry Mme SIREYSOL Marie-Hélène	Jussac Jussac Jussac Jussac
---	--------------------------------------

Mme MARTIAL Christine Mme MOISSINAC Sylvie	Teissières de Cornet Teissières de Cornet
---	--

Mme MAUBERGER Anne Sophie Mme COMBELLE Florence Mme SERRES Chantal Mme LAPORTE Aurélie	Marmanhac Marmanhac Marmanhac Marmanhac
---	--

Mme BONICHON Annie Mme PRAX Sylvie	Laroquevieille Laroquevieille
---------------------------------------	----------------------------------

M. TEISSEDE Didier Mme CHERPEAU Aline Mme MARTY Florence, conseiller général	administrateur CAF administrateur CAF élue déléguée CABA
--	--

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres ayant voix délibérative, au scrutin secret, un bureau élu pour un an.
Il doit comprendre 7 membres (un habitant de chaque commune) :

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale s'est tenue le 12 Juin 2013 à Reilhac. Rapport d'activité et situation de trésorerie adoptés à l'unanimité. Bonne participation.



Membre du bureau suite à l'Assemblée

Présidente	Mme MARTIAL Christine	Teissières de Cornet
Vice-Présidente	Mme SARRAZIN Andrée	Naucelles
Secrétaire	M. LAVEISSIERE Bernard	Reilhac
Secrétaire-Adjoint(e)	Mme BONICHON Annie	Laroquevieille
Trésorier(e)	Mme COMBELLE Florence	Marmanhac
Trésorier(e)-Adjoint(e)	M. LAMAGAT Thierry	Jussac
Déléguée secteur famille	Mme CHABBERT Florence	Crandelle



Une réunion des membres de l'ASSOCIATION en présence des Maires des communes participantes s'est tenue à la Mairie de Reilhac le 28/11/2013 où ont été examinés le fonctionnement du Centre et son rôle possible sur la mise en place des rythmes scolaires.



La Directrice
Caroline Lugol



ACTION ÉCONOMIQUE : LE DÉVELOPPEMENT POUR TOUS

Prioriser l'investissement, structurer le territoire grâce à des équipements modernes et des services de proximité, faire progresser la qualité de vie et l'attractivité du Bassin d'Aurillac : telles sont les lignes directrices, au quotidien, de l'action de la Communauté d'Agglomération. Elles constituent des leviers essentiels de développement économique qui se déclinent au travers de la mise en œuvre de grands chantiers, pourvoyeurs d'activité, et d'aménagements économiques porteurs pour les entreprises. C'est par exemple le cas avec le Pôle Immobilier d'Entreprises dont la 5e tranche a été inaugurée en juillet 2013 par Bernard Cazeneuve, Ministre délégué chargé du Budget, ou avec les zones d'activités, qu'elles soient intercommunales ou reconnues d'intérêt communautaire. Ainsi, la commercialisation de la ZAC d'Esban se poursuit, et les acquisitions pour préparer son extension ont déjà débuté.



Ces enjeux sont également au cœur de la réalisation de la zone commerciale de la Sablière, à laquelle le Conseil d'Etat a fait franchir fin 2013 un cap définitif. Ce projet comprend l'implantation d'un ensemble commercial de 25 464 m² avec un hypermarché Carrefour et 14 moyennes surfaces spécialisées : bricolage, équipement de la maison, équipement de la personne, articles de sport et loisirs, centre auto. Porté par la CABA depuis plus d'une décennie à la quasi unanimité des Maires de l'Agglomération, il a été retardé par des recours cherchant à faire prévaloir des intérêts particuliers sur l'intérêt général.



La Sablière, un équipement d'envergure régionale

En effet, cette réalisation qui représente un investissement de 60 M€ entièrement sur fonds privés répond à des objectifs multiples :

- apporter un regain d'attractivité au Bassin d'Aurillac en le dotant d'un équipement commercial moderne d'envergure régionale ;
- améliorer l'offre pour les consommateurs en stimulant la concurrence sur les prix et limitant l'évasion commerciale grâce à l'implantation d'enseignes nationales ;
- générer de l'activité pour les entreprises du Bâtiment et des Travaux publics pour la construction puis aux entreprises de services pour la maintenance ;
- permettre la création nette de plus de 300 emplois pour le fonctionnement de la zone commerciale.

Des objectifs partagés, aux côtés de la CABA, par de nombreux acteurs du monde économique dont le MEDEF du Cantal, des associations de commerçants, des associations de consommateurs. La ZAC de la Sablière est également très attendue non seulement par les habitants du Bassin d'Aurillac mais aussi par ceux des secteurs géographiques plus éloignés qui font partie de notre zone de chalandise.

Le feu vert du Conseil d'Etat

Dans son arrêt du 4 décembre dernier, Le Conseil d'Etat a rejeté tous les recours déposés. La plus haute juridiction française a relevé les évolutions positives du projet, la cohérence de cet aménagement avec les réseaux de transport existant et à venir (travaux sur la RN 122), l'amélioration du confort d'achat des consommateurs avec une offre différente de celle du centre-ville, etc. Cet équilibre entre le centre commercial, les autres quartiers et l'ensemble de l'agglomération se traduit notamment par les engagements obtenus auprès de l'aménageur SNC Atout 15/SOPIC et le groupe Carrefour : limitation des boutiques de la galerie commerciale à 20, place faite aux artisans locaux des métiers de bouche et aux productions locales, partenariats avec les commerçants de centre-ville, passation des marchés de travaux en lots accessibles aux entreprises locales, etc.

La décision du Conseil d'Etat rend définitivement possible la création de la Sablière. La CABA travaille désormais à établir avec les aménageurs dans quelles conditions ils pourront engager les travaux, dès que leurs dossiers de financement seront bouclés.

Plus d'informations : www.caba.fr

L'ACTION DE LA CABA EN 2013, AU SERVICE DES HABITANTS DE REILHAC

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac rend au quotidien des services aux habitants de son territoire. Voici les principales actions réalisées par la CABA en 2013 à Reilhac.

Eau et assainissement

La CABA assure la production et la distribution de l'eau potable aux 489 abonnés, de Reilhac. Pour garantir la qualité de l'eau distribuée aux usagers, les ouvrages de captage, de production et de distribution font l'objet d'un entretien régulier. Tous les réservoirs et ouvrages intermédiaires font notamment l'objet d'une vidange avec nettoyage et désinfection systématiques comme le prévoit la réglementation. Le nettoyage des réservoirs a eu lieu en 2013 à Reilhac le 8 avril et à Reilhac le 16 mai. De

plus, l'eau est préventivement désinfectée avant sa mise en distribution (rayonnement UV et chloration). Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont affichés en mairie et communicables sur simple demande. Un rapport annuel est par ailleurs disponible sur le site web de la CABA.

La cellule Exploitation est chargée de garantir le bon fonctionnement des réseaux de distribution : recherches de fuites, régulation des pressions, amélioration des rendements, modernisation des équipements, toutes manœuvres nécessaires à la continuité du service. Quant à la cellule Branchements, elle assure le service à l'abonné : dépannages avant compteur, renouvellement du parc compteurs, relève annuelle pour facturation et contrôle de conformité des branchements. Parmi les interventions 2013 à Reilhac, on compte 8 réparations avant compteur et 29 renouvellements de compteurs.

Il est rappelé que chaque abonné est responsable de la surveillance de son compteur d'eau et qu'il doit régulièrement contrôler sa consommation. Pour tout dommage lié au gel en aval de votre compteur, c'est-à-dire sur les parties intérieures de votre réseau, il vous appartient de faire intervenir un plombier. En effet, l'abonné est responsable de la protection de son compteur et des réparations à l'intérieur de son habitation. Pour vérifier l'état de votre réseau, une des possibilités est de tester le fonctionnement du premier robinet après le compteur.

Afin d'assurer le meilleur service aux abonnés et de permettre l'aménagement des nouvelles zones d'activité et d'habitat, la commune est concernée par l'étude de renforcement de l'approvisionnement en eau du secteur ouest de la CABA par l'axe Jussac/Crandelles/Ayrens/Saint-Paul-des-Landes, à partir des ressources excédentaires de la Vallée de l'Authre.

Quant au Service Public d'Assainissement Non Collectif, il a instruit un permis de construire pour un système d'assainissement individuel sur la commune et 4 dossiers de réhabilitation. 7 installations neuves ont été contrôlées. Enfin le SPANC a été consulté 3 fois dans le cadre de ventes immobilières. Afin de lutter contre la pollution et de favoriser l'amélioration des installations, la CABA a lancé avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne une opération d'aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif des particuliers. Dans le cadre de cette opération, 2 dossiers ont été instruits à Reilhac.

Environnement

La CABA met 5 conteneurs à verre, 5 conteneurs pour les journaux/magazines et 5 conteneurs pour les emballages à la disposition des habitants pour la collecte des déchets qui sont ensuite recyclés. Les ordures ménagères (qui ne sont ni papiers/magazines ni emballages ménagers) doivent être déposées dans les bacs marrons. Quant aux autres déchets, il faut les apporter à la déchetterie de l'Yser ou des Quatre-Chemins. Il convient de rappeler qu'il ne faut rien laisser au pied des colonnes d'apport volontaire !

La déchetterie des Quatre-Chemins accepte également les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques qui fonctionnent grâce à une pile, une prise ou un accumulateur et les Déchets Diffus Spécifiques (bricolage, entretien, jardinage...) avec leur emballage.

En partenariat avec l'association Le Relais 48, la CABA a installé des colonnes de collecte de textile (jouets en tissu, chaussures, maroquinerie, vêtements, linge de maison...). A Reilhac une colonne est à la disposition des habitants, à côté de la salle polyvalente. Quelques consignes sont à respecter : les chaussures doivent être attachées par paire par les lacets et les vêtements protégés des intempéries dans des sacs en plastique fermés.

Transports

C'est la Stabus qui, par délégation, gère les transports publics pour le compte de la CABA. A Reilhac, les lignes de bus « A » et « AL » permettent aux habitants de se rendre à Aurillac, du lundi au vendredi, et un service de Transport A la Demande (TAD) fonctionne le samedi et pendant les vacances scolaires (réservation : 0 800 33 58 69).

Urbanisme

Dans le cadre de sa compétence Urbanisme et Habitat, la CABA conduit un Programme d'Intérêt Général « Précarité énergétique, Autonomie, Handicap » sur la période 2012-2015. L'objectif est de soutenir les propriétaires occupants aux revenus modestes et les propriétaires bailleurs dans la rénovation de leur logement afin de lutter contre la précarité énergétique et d'améliorer le confort pour les personnes âgées et/ou handicapées.

En 2013, 5 dossiers ont été enregistrés à Reilhac.

Renseignements auprès du PACT
Cantal : 9 Avenue Aristide Briand, Aurillac, 04 71 48 32 00, cantal@pact-habitat.org.

De plus, dans le cadre de ses compétences, la CABA a été associée aux révisions simplifiées n° 2 et 3 du PLU.



Grands équipements

A l'échelle communautaire, l'une des actions majeures de la CABA est la réalisation d'équipements structurants, qui permettent d'assurer l'attractivité du territoire et une offre d'activités diversifiée.

124 habitants de Reilhac sont des fidèles de la Médiathèque du Bassin d'Aurillac. Parmi eux, on compte 72 jeunes et 52 adultes, pour un total de 4 751 prêts. Rappelons que l'inscription à la Médiathèque est gratuite pour les habitants des 25 Communes de la CABA. Pour plus d'information vous pouvez consulter le site : <http://mediatheque.caba.fr>.

Aquagym, bassins ludiques et sportifs, balnéo... : les nombreux espaces et animations proposés par le Centre Aquatique lui valent des records de fréquentation. Il accueille gratuitement les scolaires et les centres de loisirs du territoire.

La CABA conduit actuellement la rénovation du stade Jean Alric sur Aurillac, afin de proposer à tous un équipement de qualité pour les rencontres sportives. Toujours côté sport, l'Epicentre met à disposition un espace dédié aux cultures urbaines, à la Ponétie. Le rendez-vous de tous les riders !

Pour la musique et les spectacles, le Prisme, le Chaudron (studio de musique) et le Parapluie (centre de création artistique) se partagent la scène.

N'oublions pas la piste d'Athlétisme, le Boulodrome et la Plantelière.

Articles Transmis par les services de la CABA

Avec nos remerciements.

(Articles transmis par les services de la CABA)

L'Adjoint

André Freyssinier

CABA

Accueil : 41 rue des Carmes, 04 71 46 86 30

Centre technique communautaire : 195 avenue du Général Leclerc, 04 71 46 48 50

Actualités et infos pratiques de la CABA :
www.caba.fr, www.facebook.com/caba.official

Centre Aquatique du Bassin d'Aurillac : La Ponétie, 04 71 48 26 80,
<http://centreaquatique.caba.fr>

Médiathèque du Bassin d'Aurillac : rue du 139° RI, 04 71 46 86 36,
<http://mediatheque.caba.fr>

Stabus : www.stabus.fr

Régie des eaux : 04 71 46 86 38

SPANC : 04 71 46 86 31

Urgence Eau et assainissement : 04 71 46 48 60

POLITIQUE DE LA VILLE

La CABA dans le cadre de la politique de la ville participe aux financements des séjours Agglo loisirs des adolescents du canton de la Vallée de l'Authre. Cette aide leur permet de se rencontrer durant des séjours de qualité organisés par les centres sociaux de l'Agglomération.

L'Adjoint

Bernard Laveissière

Maison de retraite les Prés Verts



1 - Vie des résidents

Notre établissement pour personnes âgées, ouvert en septembre 2009 a connu une année riche en événements pour les résidents.



Son directeur, M. Romain BERTHET, présent depuis l'ouverture est parti pour le CCAS d'Aurillac en fin d'année 2012. Lui a succédé Ludovic MANAS, en Janvier 2013, arrivé de Maurs où il dirigeait l'ensemble « Châtaigneraie » : village de vacances et centre de réadaptation psychiatrique.

Celui-ci a mis en œuvre grâce à ses équipes, des changements peu après son arrivée :

- La climatisation est en fonction depuis l'été
- La chaudière à bois fonctionne depuis la mi -Octobre
- Les équipes travaillent en étroite collaboration avec les services municipaux
- L'organisation des soins a été revue
- L'organisation de l'hébergement (cuisine, restaurant, nettoyage, services aux résidents) a été revue également
- L'unité ALZHEIMER s'est réorganisée et travaille sur un nouveau projet
- L'animation de l'établissement obéit à un projet
- L'établissement s'inscrit dans une dynamique de territoire (école, mairie, centre de loisirs)
- L'établissement a renouvelé son équipe d'infirmières
- La direction a mis en place les commissions animation et restauration afin de mieux coller aux attentes des résidents et de leurs familles
- Une ergothérapeute effectue des vacations de soins tous les vendredis après-midi

Pour rappel, l'EHPAD de notre commune comporte 68 lits, cette année, il a vu l'arrivée de 12 résidents pour 12 résidents décédés.

Les résidents ont pu voir des spectacles, des ensembles de musiciens, des conteurs au sein de la Maison de retraite.

Les résidents ont pu en Juin effectuer une sortie à la Vallée des Daims et en septembre un pique-nique et une visite dans le Pays de Salers.

En 2014,

- Sera augmenté le temps de psychologue
- Seront organisées des sorties pour les résidents
- Sera signée une convention entre la résidence et l'amicale des Prés Verts
- Seront développés les échanges entre familles, résidents et EHPAD via les commissions et comité de vie sociale
- Sera défini l'aménagement paysager du Parc.

2 - Intégration de l'EHPAD dans le territoire

La Résidence des Prés Verts travaille en étroite collaboration avec les services municipaux de la Ville de Reilhac. Le tri des cartons est pratiqué, bien évidemment et l'enlèvement des déchets est assurée conjointement un Vendredi sur deux par les agents municipaux et le Gardien de la Résidence. Les agents municipaux assurent déneigement et salage dès que la neige recouvre le parking de la résidence. Au printemps et à l'Automne les agents municipaux ont assuré la taille des arbres et arbustes ainsi que l'enlèvement des déchets verts ;

La Mairie effectue aussi des travaux pour la résidence parfois : le muret longeant le portail automatique. Des outils et matériels sont parfois prêtés à la structure aussi.

L'EHPAD a par ailleurs fait l'acquisition de deux composteurs auprès de la CABA (Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac) afin d'assurer le recyclage des déchets organiques.

En 2013, des interventions du centre de loisirs ont eu lieu le mercredi matin, notamment pour effectuer les plantations de printemps.

Enfin, la Mairie et le Centre de loisirs dans le cadre de l'accueil périscolaire ont assuré avec les animatrices de l'EHPAD, Colette et Stéphanie, un accueil hebdomadaire, depuis la rentrée de Toussaint afin de faire se rencontrer enfants de l'Ecole et personnes âgées. Cette initiative a surtout pour but de favoriser le lien intergénérationnel.

La Direction de l'EHPAD et la Commune travaillent donc main dans la main, les résidents ont eu la visite de M.le Maire à l'occasion de l'anniversaire de Mme LAVERGNE et aussi à l'occasion du dernier conseil de la vie sociale, en juin.

En 2014, ces liens se poursuivront et se renforceront.



Membres du conseil de vie en présence du maire et de Mme Nelly Granjean, directrice ONAC

3 - Projets 2014

En 2014, l'établissement :

- Poursuivra sa réorganisation des soins et de l'hébergement afin de toujours mieux s'adapter aux besoins des résidents et à l'évolution de leur état de santé
- Vivra l'évaluation externe qui est une sorte de certification demandée par l'ARS (Agence Régionale de Santé) afin de s'assurer de la qualité des prestations offertes aux résidents : soins, nourriture, hébergement, hygiène, etc.
- Fera évoluer sa restauration pour mieux l'adapter au résident
- Mettra en œuvre un projet d'animation permettant l'inclusion de tous les résidents quel que soit leur niveau de dépendance
- Continuera la mise en place des projets personnalisés
- Informatisera complètement les soins afin d'en assurer une traçabilité totale
- Poursuivra ses actions avec les acteurs du territoire : Mairie, Ecole, Centre social
- Poursuivra sa politique de formations de stagiaires
- Développera ses relations avec d'autres établissements : partage de bonnes pratiques, sorties communes
- Proposera des conseils de la vie sociale, des commissions animation et restauration, régulièrement.
- Commencera à travailler sur un projet faisant une part importante à la protection de l'environnement
- Conventionnera avec l'aumônerie pour assurer la pérennité du culte auprès des personnes âgées.

Le Directeur
Monsieur MANAS

Ecole Auguste Bancharel



Effectifs : 75 élèves

Equipe enseignante :

- Madame VIDAL : PS/MS
- Madame DUBARRY: GS/CP
- Madame SOULIE : CE1/2
- Madame TEIL : CM1/2

ATSEM : LAJARRIGE Claudine
LABERTRANDIE Delphine
FARGES Cordélia

Cantine : Cathy LACOSTE

Garderie : Simone LEYBROS

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30/11 h 30
13 h 15 /15 h 30
Mercredi : 8 h 30/11 h 30

L'école s'est engagée dans la réforme des rythmes scolaires.

Les activités pédagogiques complémentaires organisées par l'école se déroulent le lundi de 15 h 30 à 16 h 30.

Les axes retenus sont :

- aide aux devoirs pour les classes de CE et CM
- jeux de langage et de mathématiques pour les classes de PS/MS et GS/CP.

Les activités péri-éducatives sont organisées par la mairie et le centre social. Elles se déroulent le mardi, le jeudi et le vendredi de 15 h 30 à 16 h 30. Les enfants pratiquent des activités culturelles et sportives

L'équipe enseignante a choisi d'axer son travail sur la maîtrise du socle commun. La maîtrise de la langue s'articulera autour des projets suivants :
- mise en place d'une semaine lecture autour d'un thème fédérateur du



24 février au 28 février 2014.
- projet « Princes et Princesses ».
La personnalisation des parcours

s'effectuera autour de la poursuite des projets personnalisés de réussite éducative.

La vie citoyenne et scolaire s'articulera autour de l'élaboration de règles et leur respect.



Les enfants participent à des regroupements sportifs (orientation, gymnastique, cross) et vont à la piscine. Ils assistent à des spectacles (contes, Jeunesses musicales de France, Ecole et cinéma, projet princes et princesses). Ils se rendent au musée. Ces sorties sont financées par l'APE et la mairie.

Les classes de PS/MS et de GS/CP font des décloisonnements le jeudi et le vendredi durant l'après-midi. Les classes de CE/CM effectuent des décloisonnements en arts visuels et en éducation musicale le lundi après-midi.



La Directrice
TEIL Fabienne

Remise de médailles pour les Elus de Reilhac



de gauche à droite MM. Descoeur, Markarian, Calmette, Labertrandie, Vidal, M. Combe Préfet, Picard, Freyssinier, Laveissière, Mézard, Vernet, Séronie.

C'est le 15 novembre 2013 dans la salle de la Mairie, que Monsieur le Préfet du Cantal Jean Luc Combe, en présence de nombreuses personnalités : M. le Député Alain Calmette, M. le Sénateur et Président de la CABA Jacques Mézard, M. le Président du Conseil Général Vincent Descœur, M. le Conseiller Général du Canton de Jussac Jacques Markarian, de divers Elus ou Directeurs, des Présidents des Associations de la Commune, mais aussi de nombreux Reilhacois ou Reilhacoises a remis la Médaille d'Argent Régionale Départementale et Communale à sept élus de la Commune pour avoir pendant 24 ans fait preuve de dévouement pour la gestion de la commune, pour son développement et cela toujours dans l'intérêt général de tous les habitants.

Le Maire, Jean-Pierre Picard, dans son discours de bienvenue à l'ensemble des personnalités, n'a pas manqué de mettre en valeur les récipiendaires pour leurs valeurs humaines et leur travail au sein de son Conseil Municipal qui l'ont secondé depuis 1989 avec toujours le même esprit d'équipe et de fidélité.



S'adressant au Préfet «... Monsieur le Préfet du Cantal, merci d'avoir accepté de présider cette cérémonie. Sachez que les élus honorés ce soir sont très sensibles à la présence de la plus haute personnalité du Département. Cette cérémonie célébrée aujourd'hui, qui récompense 7 élus pour leur engagement au service de la chose publique revêt un caractère exceptionnel compte tenu de la longévité 4 mandats successifs pour 5 d'entre nous et 5 mandats pour 2.

A ce moment de mon propos, permettez-moi d'avoir une pensée pour notre ami, Jo Faugère, mon 1^{er} adjoint qui nous a quittés en 2008 et qui méritait

lui aussi cette distinction. J'ai aussi une pensée pour ceux qui nous ont quittés au cours de ses différents mandats, Monsieur et Madame Demaizère.

Elu conseiller municipal en 1983, puis maire en 1989, toute mon équipe a été constamment réélue depuis.

Quatre mandats successifs avec la même équipe d'adjoints. Ce qui traduit une certaine stabilité, une certaine solidité et un certain état d'esprit qui nous animent encore aujourd'hui.

Je me souviens du jour où mon prédécesseur m'a

remis les clés de la mairie en me disant « Vous arrivez au bon moment, nous avons tout fait »...

Puis Jean Pierre Picard retrace en quelques lignes les principales réalisations effectuées durant ces années

«Mais comme nous avions un programme, nous avons essayé de le réaliser.

Nous avons adhéré dès sa création au District du Bassin d'Aurillac dont la paternité revient à René Souchon.

Je crois pouvoir dire aujourd'hui que Reilhac a bien négocié le passage. Les transferts de compétences au District nous ont permis d'enrichir notre programme d'investissement mais aussi de participer à la vie communautaire riche d'élus expérimentés qui nous ont permis de travailler à l'échelon du Bassin d'Aurillac.

C'est ainsi que pendant ces quatre mandats, plusieurs réalisations ont vu le jour. Pour ne citer que les principales :

- construction de la mairie
 - Réhabilitation du presbytère en logements locatifs
 - réserve foncière de 5 Hectares au centre-bourg
 - réfection de la place de la mairie avec enfouissement des réseaux
 - 7 lotissements en accession à la propriété et en logements sociaux
 - La construction de 158 pavillons durant ces quatre mandats ont permis une progression de la population qui est passée de 756 Habitants en 1989 à 1 064 h à ce jour.
 - L'école a toujours été notre priorité avec le maintien des 4 classes, avec des investissements réguliers et l'adhésion au programme ECOLE NUMERIQUE RURALE avec Tableau Interactif entre autre.
 - D'importants travaux de voirie ont été réalisés sur la commune.
 - Avec l'appui de mon ami Jacques Markarian, Conseiller Général, nous avons réussi malgré de nombreux obstacles, à créer l'EHPAD des Prés Verts de 68 lits qui est une réalisation exemplaire située dans le centre bourg. Cette réalisation, qui a généré 45 emplois, s'inscrit pleinement dans le développement économique du Bassin d'Aurillac.
 - Dernièrement nous avons inauguré le local technique « Louis Faugère » et la plate forme multi activités avec un terrain de pétanque homologué et accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'un terrain d'entraînement de foot et cheminements piétons.
 - 4 logements à usage locatif et le projet de la cantine scolaire en cours viendront compléter l'aménagement des 5 hectares de réserve foncière... »
- Enfin avant de terminer, le Maire s'adressait aux divers services du

Remise de médailles pour les Elus de Reilhac

département et à tous les bénévoles associatifs et habitants de la commune pour leurs fidèle soutien et qui ont joué un rôle très important pendant ces années.

« ...Malgré tous ces aménagements, pour n'avoir cité que les plus importants, en cette fin de mandat, il nous reste encore beaucoup à faire et les projets ne manquent pas.

Tout ceci n'a pu se faire que grâce au soutien de l'Etat, du Conseil Général et de la Communauté d'Agglomération et des réserves parlementaires.

Mais avant de terminer mon propos, je voudrais dire toute ma reconnaissance aux associations qui maintiennent vivante notre commune et permettent un lien social indispensable à une communauté harmonieuse où il fait bon vivre.

Merci également à toute mon équipe municipale, les membres du CCAS pour leur soutien fidèle, constructif et désintéressé, guidés par l'intérêt général.

Un merci tout particulier à tout le personnel communal qui s'investit tous les jours pour le bien de nos concitoyens.

Je terminerai en remerciant toutes les Reilhacoises et tous les Reilhacois pour nous avoir apporté leur soutien fidèle durant toutes ces années qui nous a permis de conserver intacte notre passion et notre attachement sans faille à notre Commune. »



2) LABERTRANDIE Maurice - 1^{er} adjoint - chargé de l'animation et vie associative, de l'entretien des bâtiments communaux et équipements

Né le 29 mai 1951 à Reilhac - Marié - 1 enfant
Artisan menuisier sur la commune de Reilhac
Elu en 1983, conseiller Municipal de 1989 à ce jour : Adjoint au Maire.



3) FREYSSINIER André - 2^{ème} Adjoint - chargé des finances et de la communication (bulletin municipal)

- a. Président du Comité Départemental d'Escrime.
- b. 43 ans de bénévolat sport- Médaille d'Argent.
- c. 12 ans membre et 2^{ème} Vice Président du Conseil Economique et Social d'Auvergne- Médaille d'Argent 7 mars 2002



Né le 12 mars 1933 à ANGLARDS DE SALERS - Marié - 2 enfants
Retraité : de la Poste
Elu adjoint au maire depuis 1989.

4) LAVEISSIERE Bernard - 4^{ème} adjoint - chargé des affaires scolaires et informatique

Né le 6 décembre 1948 à Nancy - Marié - 2 enfants.
Retraité de l'enseignement.
Elu Conseiller Municipal en 1989 puis adjoint en 2008.



5) SERONIE Jean-Pierre - Conseiller Municipal - membre commissions des travaux, Urbanisme, voirie et espaces verts et délégué au Syndicat Départemental d'Electrification du Cantal.

Né le 17 Juin 1949 à Reilhac - Marié - 3 enfants
Agriculteur retraité.
Elu Conseiller Municipal depuis 1989.



6) VERNET Francis - Conseiller Municipal, délégué chargé de l'entretien courant de la voirie et espaces verts.

Né le 15 avril 1966 à AURILLAC - Vit maritalement - 3 enfants.
Agriculteur.
Elu Conseiller Municipal en 1989, conseiller municipal délégué en 2008.



7) VIDAL Christian - 3^{ème} adjoint - chargé de l'urbanisme, environnement et cadre de vie

Né le 15 mai 1948 à AURILLAC - Marié - 3 enfants.
Retraité de l'enseignement.
Elu adjoint au maire depuis 1989.



C'est devant le verre de l'Amitié que cette cérémonie s'est terminée.

L'Adjoint
André Freyssinier



Suite aux interventions et félicitations des diverses personnalités, Monsieur le Préfet, avant de remettre les décorations a rappelé brièvement l'historique, la valeur, la signification de cette médaille, les fonctions des élus dans une commune et retracé la carrière communale des récipiendaires. Ce sont donc 7 élus dont la fonction depuis 1989 a été passée au crible par M. le Préfet avant la remise de la médaille.

1) PICARD Jean Pierre - Maire de Reilhac

- a. Vice-Président de la CABA de 1995 à 2011
- b. Conseiller Communautaire depuis 2011
- c. Conseiller Economique Social Environnemental Régional d'Auvergne
- d. Administrateur de la Fédération Nationale des chasseurs
- e. Président de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne
- f. Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal
- g. Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 2009

Né le 6 Juillet 1949 à Saint-Cernin - Marié - 1 enfant
Retraité du Centre Hospitalier d'Aurillac
Elu en 1983 : Conseiller Municipal et depuis 1989 : Maire.



Réservation salle polyvalente



MANIFESTATIONS SALLE POLYVALENTE

Du fait que de nombreuses associations sont maintenant bien établies, dans notre commune cela nécessite pour celles-ci une nouvelle organisation pour le partage de la salle des fêtes.

A cet effet une réunion de toutes les associations, où tous leurs présidents ou responsables étaient conviés, le 8/10/2013, a eu pour mission



dates pour organiser ses manifestations dans les meilleures conditions possibles.

C'est dans de tels moments que l'on peut mesurer l'importance de l'action des associations dans notre commune, l'impact est bien réel et présent tout au long de l'année, pour les jeunes mais aussi pour d'autres tranches d'âge.

Cette séance s'est déroulée dans une très bonne ambiance et chacun a pu repartir satisfait, assuré de pouvoir remplir ses objectifs.

L'Adjoint
André Freyssiner



de faire un tour de table où chacun a pu faire connaître ses besoins et le cas échéant trouver un terrain d'entente et procéder au choix de nouvelles

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS DE REILHAC

Pour le Conseil Municipal l'on peut dire que cette tradition de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants dans la commune est maintenant bien rodée elle se produit environ tous les deux ans. Donc 2013 oblige...

Nous avons pensé que de réunir les nouveaux habitants en même temps que le personnel de la mairie tous les Présidents ou responsables d'associations, était une manière de mieux les intégrer dans notre commune tout simplement en leur permettant déjà de se connaître entre eux, mais aussi de leur faciliter de prendre contact avec tous les responsables d'associations et ainsi pourquoi pas, venir étoffer le milieu associatif.

Bien sûr Monsieur le Maire Jean-Pierre Picard entouré de son conseil municipal s'est adressé à l'ensemble des participants invités par le Conseil Municipal peut-être me semble-t-il déjà Reilhacois... et venus en très grand nombre.

« Mesdames, Messieurs, chers amis, Merci d'avoir répondu présents à notre invitation Je suis très heureux et très honoré de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune qui est désormais la vôtre.

En vous installant à Reilhac, je suis certain que vous avez fait bon choix, nous bénéficions ici d'un environnement très agréable, à deux pas de la ville sans en avoir les désagréments. Comme vous avez pu le constater déjà, REILHAC est un



village qui est toujours en mouvement, soit, par les réalisations communales ou les nombreuses animations organisées par les associations.

Un maire quelle que soit la taille de la commune dont il a la charge se doit de créer mais aussi de garder le contact avec ses administrés, c'est pourquoi il est de mon devoir de vous convier à cette petite réception voulue par le Conseil Municipal afin de mieux nous connaître.

REILHAC fait également partie des 25 communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac. Les principaux équipements de la CABA à votre disposition : Le Centre Aquatique, la Médiathèque, Le Prisme, le Stade Jean Alric en cours d'aménagement et bien d'autres services...

Je crois pouvoir me faire l'interprète de tous les reilhacois pour vous dire que nous nous réjouissons tous de votre venue, de la vie que vous apportez à notre commune et que vous aurez du plaisir à y vivre.

Notre souhait le plus vif est que vous vous intégrez très vite et vous vous sentiez chez vous.



Ce qui est déjà fait certainement pour beaucoup d'entre vous.

En tout cas, sachez que vous pouvez compter

sur la municipalité pour vous y aider ainsi que sur le personnel communal et les nombreuses associations prêtes à vous recevoir.

Pour que mon propos ne soit pas trop long, je ne vais pas énumérer tous les services à votre disposition sur la commune de REILHAC, pour cela, un bulletin municipal est à votre disposition. N'hésitez pas également à consulter les services administratifs à la mairie. Sachez que nous sommes à votre disposition et à votre écoute.

Je vais donc laisser les reilhacois que nous sommes tous, bavarder tranquillement ensemble. Prenez votre temps...

Et comme il est difficile de parler longtemps entre amis sans se rafraîchir, nous avons à votre disposition un petit buffet préparé par les élus et les employés communaux.

Une nouvelle fois, merci d'avoir choisi REILHAC pour y vivre. »



Cette manifestation très conviviale s'est effectivement comme annoncée par le maire terminée devant un buffet bien encourageant...et a permis un « bavardage tranquille » entre tous les présents.

L'Adjoint
André Freyssiner

Amicale EHPAD les "Prés Verts"



L'Amicale des Prés Verts a, rappelons le, vu le jour, en juin 2012 à l'initiative des personnels de la Résidence. L'objectif était alors de monter des projets ouverts sur la résidence et les habitants du territoire afin de récolter des fonds qui permettront de réaliser de nouveaux projets et nouvelles activités pour les résidents.

2013 est un succès indéniable de cette association Loi 1901 dans laquelle la Direction intervient seulement pour donner le cadre d'action ou plus simplement donner les attentes de la structure.

Les actions réalisées sur le territoire en 2013 ont été :

- 27/04 : **concours de belote** avec 41 équipes à la salle des fêtes



- 09/06 : **vide-grenier avec 19 exposants à la salle des fêtes**



- 29/09 : Randonnée avec plus de 50 inscrits dont 5 enfants !

Les actions réalisées pour les résidents ont été :

- Le 1^{er} Mai : muguet pour les résidents
- 26/05 : fête des mères, bouquets pour les résidentes
- 08/06 : **anniversaire de Mme LAVERGNE (104 ans !)**



Amicale EHPAD les "Prés Verts"



14/12 : Spectacle offert pour Noël des enfants du personnel avec participation des résidents

Noël : cadeaux à tous les résidents
Goûters anniversaire
Conteur en patois



le long terme les réponses qu'ils pourront donner ensemble aux attentes des résidents : nouveaux outils d'animations, nouvelles activités, etc.

Le Directeur, M. Manas

Les futures actions à venir sur le territoire sont pour 2014 :

- 29/03 : concours de belote
- 13/07 : repas des familles
- 21/09 : vide-grenier

A prévoir : une soirée « années 80 », une troupe de théâtre et une nouvelle randonnée !



L'établissement et l'Amicale conventionneront en 2014 pour entériner leur accord sur les objectifs et définir sur



VŒUX ET GALETTES A LA MAISON DE RETRAITE « LES PRES VERTS »

Le 11 janvier 2014 le Maire Jean-Pierre Picard accompagné des Membres du Centre Communal d'Action Sociale de Reilhac et de quelques Adjoints s'est rendu à la Maison de Retraite « LES PRES VERTS » afin de présenter les vœux à l'ensemble des Résidents et à tout le personnel pour cette nouvelle année 2014. Le Directeur M. Manas donnait la parole au Maire :

« Avec l'accord de votre Directeur j'ai décidé de venir en ce début d'année vous faire une petite visite accompagné des membres du C.C.A.S de Reilhac que vous connaissez déjà puisque nous s o m m e s venus à plusieurs reprises notamment pour fêter les 104 ans de Madame Lavergne. Croyez bien que c'est pour nous un immense plaisir de venir à votre rencontre vous souhaitez une bonne et heureuse année 2014. Je souhaite à chacun et chacune d'entre vous d'aborder cette année le cœur plein d'espoir et

de confiance qu' aucun ennui de santé ne vienne troubler votre vie quotidienne, que familles et amis vous entourent chaleureusement.

...Je sais que vous ne manquez pas de projets ici dans cette magnifique résidence pour cette année nouvelle. Plusieurs excursions sont prévues, de nombreuses activités sont inscrites au programme et cela grâce au dynamisme de l'équipe d'animation et d'encadrement que je ne saurais trop remercier pour leur dévouement.

Merci à l' Amicale du Pré Vert présidée par Mme Colette Moullet et Stéphanie Autesserre qui s'investissent sans compter pour le bien de tous les résidents...

Mais comme notre visite se veut d'être aussi



conviviale je vous propose de déguster la galette offerte par la Municipalité avec la complicité de votre Directeur et de son équipe

que je remercie pour leur accueil mais aussi pour leur travail afin de rendre vivante et chaleureuse cette Résidence des Prés Verts qui est un peu la fierté de notre commune.

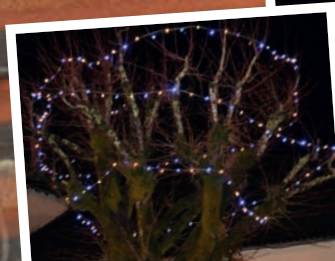
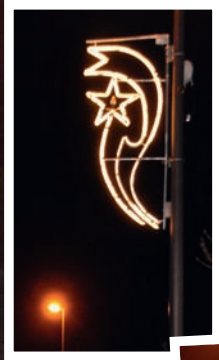
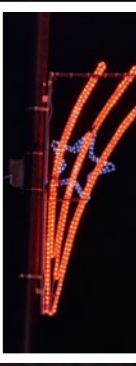
...Je ne voudrais pas terminer mon propos sans souhaiter mes meilleurs vœux de bonheur de santé et de prospérité à tout le personnel de cet établissement et le remercier pour son dévouement et sa gentillesse à l'égard de tous les résidents »

Un bon moment de convivialité s' est instauré autour de l' ensemble des résidents et en présence du Directeur et du personnel, les galettes offertes par le C.C.A.S ont été dégustées avec plaisir par tous les présents accompagnées des boissons traditionnelles du 1^{er} de l'An où le MAIRE semble-il si l'on se réfère à la photo a participé activement...

Un moment de joie pour tous.

L'Adjoint
André Freyssinier





Illuminations Reilha



Milieu associatif de Reilhac

En tant qu'Adjoint à l'animation je me félicite du bon fonctionnement des associations de notre commune de leur fidélité et du rôle qu'elles jouent chaque jour aussi il m'est agréable en quelques mots de les remercier et ce n'est pas une tâche facile car elles mériteraient sans doute plus.

LE FOOT : QUARANTE ANS APRES

Une page est tournée : une autre époque !



Cette photo évoque les premiers pas du Foot Ball Club Reilhacois en 1969.

Une poignée de Bénévoles autour de M. Louis Labertrandie, président créateur du club, soutenu par Ayachi, ancien joueur du Sporting Club Aurillacois, Jean Bonafé, Robert Canches, Elie Yzoulet, Jean Ols ont créé l'événement sur notre commune avec une équipe de foot aux couleurs rouge et blanc.

Dès la première saison 4 juniors 1^{ère} année (17 ans) composaient l'équipe Lakdar Zaham, Maurice Apchin, Denis Broquet, Maurice Labertrandie, entourés de joueurs chevronnés comme Agachi, Bonafé, Izoulet, Canche, Ols. C'était l'animation reine sur la commune.

Nous jouions dans les prés car il était très difficile de trouver un terrain pour la saison ou nous en prenions possession tardivement après la fenaison et nous devions le céder avant la fin de la saison ce qui obligeait de jouer les derniers matchs sur terrain neutre.

Tous les dimanches le bourg connaissait une journée sportive autour des fidèles supporters de l'époque et un public nombreux autour du terrain et tous se retrouvaient dans une ambiance des plus conviviales chez « Mado » qui se souvient encore de ces formidables 3^{ème} mi-temps.

Ayant participé depuis la création du club en tant que joueur, capitaine, responsable, dirigeant pendant près de trente ans j'ai beaucoup donné pour le FCR et aujourd'hui j'ai une pensée toute particulière pour tous ceux qui nous ont quittés durant ces dernières années. Il faut se souvenir que le club n'a pas été épargné dans le malheur autour de plusieurs jeunes ou très jeunes licenciés.

Je garde un très bon souvenir de tous ces amis

ou copains qui ont porté les couleurs du FCR. Mais aussi de tous ces joueurs qui auraient mérité de côtoyer le niveau supérieur mais faute d'encadrement sont restés dans l'ambiance « des copains d'abord ».

La saison 1980-1981 sous la Présidence de notre ami regretté Jo Faugère le club évoluait au niveau très honorable de première division du district du Cantal.

Enfin responsable associatif avec la commission d'animation on a toujours de la peine de voir une association se dissoudre surtout au lendemain d'avoir fêté ses quarante ans et à la veille de disposer d'un complexe sportif concrétisant dignement toutes ces années de travail autour du Foot Ball Club Reilhacois.

Ce jour, je m'aperçois que sans véritable équipe de foot c'est un grand vide qui s'installe dans notre bourg.



Cette deuxième photo est la dernière de L'équipe du FCR 2011-2012 avec comme Co-président Philippe Béguet et Claude Voigneron que je tiens à remercier pour tous les services rendus à la bonne marche du club pendant ces 5 dernières années.

Comment expliquer cette nouvelle situation : peut-être un manque de soutien lors des matchs sur les bords de la touche pour encourager les jeunes et les bénévoles mais aussi principalement par un manque d'effectifs qui s'est réduit de plus en plus à chaque saison, est-ce un manque d'attractivité pour le foot au vu de l'appel d'offre de plus d'une centaine d'associations dans le Bassin d'Aurillac ou aussi tout simplement dû à la scolarité des jeunes dont les études ou leur travail les aspirent hors du département, tout cela et sans doute d'autres raisons rendent ainsi délicate la tâche des bénévoles du club qui à tout prix doivent recruter et former pour un moyen et long terme.

C'est ainsi qu'après réflexion, plusieurs réunions l'équipe dirigeante a pensé que la solution la moins difficile et la moins pénalisante pouvait être une fusion avec l'entente de la Vallée de l'Authre.

En souhaitant à nos jeunes Reilhacois de s'intégrer le plus rapidement possible sous les nouvelles couleurs de l'entente « Jussac Marmanhac Reilhac » je formule les vœux pour les meilleurs résultats possibles pour l'avenir aux Coprésidents MM. Besson et M. Leybros.



LE TILLEUL REILHACOIS

Je tiens à féliciter le Tilleul Reilhacois pour son initiative de faire participer toutes les associations intéressées de la commune à son 25^{ème} Anniversaire tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu répondre à l'invitation du Président Jean-Michel Larion et son équipe pour fêter les 25 ans du Club de pétanque.

Je pense qu'aujourd'hui encore il y a une pensée un souvenir on pourrait peut être même dire des souvenirs inoubliables autour d'un ami Daniel Delor qui pour ceux qui l'on connu se rappellent sa générosité sa gentillesse et son sérieux dans sa profession d'instituteur autour de nos enfants.

25 ans ont passé depuis que nous jouions à la pétanque place de la mairie les samedis et les dimanches au pied du grand tilleul toujours verdoyant aujourd'hui et porteur de fleurs destinées à parfumer les tisanes.

On se souvient que Daniel n'était pas le plus mordu des pétanqueurs, pourtant, quand il participait, c'était avec beaucoup de plaisir ; il savait aussi suivre les parties acharnées entre les anciens et les jeunes et prenant de plus en plus d'intérêt à ce jeu il décidait de créer un club de pétanque auquel il attribuera le nom de « Tilleul Reilhacois »

Merci au club de pétanque et à son Président pour cette initiative des 25 ans et au soutien sans faille du Maire Jean-Pierre Picard, entouré de son conseil Municipal, car il est important de souligner la mise en place de structures comme celle du nouveau terrain de foot et de boules avec éclairage avec un petit local et sur lequel le Maire a pu dévoiler la plaque commémorative « TILLEUL REILHACOIS FONDATEUR DANIEL DELOR ».

Belle journée pour l'équipe du Tilleul Reilhacois et son Président Michel Larion pour qui les 20 ans n'ont été qu'une étape à la tête du club.

Je ne saurais terminer sans adresser un chaleureux remerciement à toutes les associations de Reilhac qui même si elles n'ont pas connus toutes ces perturbations en 2013 n'en restent pas moins le grand dénominateur commun de l'animation et le maintien d'un tissu associatif très dense dans la commune.



Les responsables associatifs

LE COMITE DES FETES

Le comité des fêtes avec son Président Serge Four qui montre de plus en plus d'engagement

Milieu associatif de Reilhac

pour que chaque année la St Laurent soit une attraction renouvelée pour le public avec un programme toujours innovateur. Les trois jours de fête de l'année 2013 en ont encore été une belle démonstration de succès populaire, la fête de Reilhac ne passe pas inaperçue... tout comme la crèche éclairée en plein centre de Reilhac prise d'assaut par le Père Noël et les enfants pendant les fêtes de Noël et le jour de l'an ou encore l'organisation du Méli mélo.



Bienvenue aux nouveaux bénévoles qui ont bien voulu apporter leur soutien et leur engagement à l'association pour lui donner un nouveau souffle merci à Cathy Lacoste, Marie-jo Labertrandie, Simon Bouldoyré, Maurice Apchin.



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'APE n'est pas en retrait avec ses deux coprésidents Mme Rodrigues et M. Salles qui apportent tout leur soutien à l'école et aux enfants pour leur permettre d'agrémenter les temps scolaires et périscolaires : promenade fin d'année piscine sport théâtre. C'est aussi un bénévolat de tous les instants difficile parfois pour réunir toute la trésorerie indispensable à l'organisation de toutes ces manifestations éducatives et bien être pour les jeunes écoliers. Merci à tous.

LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

On peut aussi parler de la GV ou la Présidente Mme SOUBRIER et tous les membres du bureau qui pour organiser cette activité réservée en principe aux adultes pour maintenir leur forme au top n'ont pas hésité à l'élargir aux jeunes de l'école primaire qui cette année s'est traduit par un superbe Noël pour les adultes mais surtout consacré aux enfants qui sous la houlette de la responsable de la GV Mme Boudou ont pu nous faire une belle démonstration théâtrale. Bonne continuation et restons en bonne forme...

L'ACCA

L'association de la chasse comme chaque année avec son Président Jean-Pierre Picard (qui maintenant officie également au niveau régional et national) et son équipe ont contribué à rassembler de nombreux chasseurs pour pratiquer ce sport et leur permettre de vivre de bons moments tout en jouant un rôle important dans la sauvegarde des espèces et la protection de la nature.

Merci pour nous avoir organisé une belle fête du pain à Reilhaguet. Ce qui nous a permis de renouer avec la tradition et de retrouver l'odeur du bon pain bis cuit au four à bois. Cette manifestation s'est bien sûr terminée autour d'une table conviviale où personne n'a manifesté de mécontentements...

LES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE

Les Anciens Combattants et prisonniers de guerre de Reilhac dont Louis Peyrat est le Président ont aussi largement participé à la vie communale et rempli leur rôle pour organiser les diverses manifestations commémoratives les 8 Mai et 11 Novembre au monument aux morts et d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont disparus durant les guerres.

LES ANCIENS COMBATTANTS D'AFN

Merci aussi à Roger Peyrat Président des anciens combattants d'AFN qui tous les ans nous rappelle que beaucoup de jeunes ont participé à la guerre d'Algérie avec parmi eux de nombreux morts. L'Assemblée Générale s'est tenue cette année à Marmanhac où le Maire et le Président ont prononcé leurs discours et rappelé devant le monument le sacrifice de tous ces jeunes.

LE CLUB DES AINES REILHAC NAUCELLES

Enfin je voudrais aussi remercier le club des aînés Reilhac Naucelles qui tout au long de l'année prend part à l'animation dans notre commune et en particulier à sa Présidente Mme Cassan qui ne ménage pas son temps pour assurer le fonctionnement du club avec ses 80 adhérents.

AMIGAU

Un coup de chapeau au club Amigau et à son Président M. Goubert qui en 2013 a pu nous faire bénéficier d'une très belle exposition de motos anciennes le 8 MAI avec en même temps une collection de voitures anciennes ce qui nous permet de refaire un petit tour en arrière avec peut être qui sait un moment de nostalgie.

LE CLUB CANIN

J'en profite également pour ajouter à cette liste le Club Canin avec son Président M. Dancie et toute son équipe qui chaque semaine ouvrent leur école pour les « quatre pattes » sur le terrain situé entre Reilhac et Jussac école d'où sortent avec un diplôme de nombreux chiens « savants ».

Merci pour les prestations offertes lors des concours organisés chaque année ou l'on peut admirer et reconnaître l'efficacité de cette « Ecole ».



AMICALE DES PRES VERTS

Bienvenue aussi à la nouvelle association qui s'est créée à la Maison de retraite « l'Amicale des Pres Verts » qui maintenant vole de ses propres ailes avec sa Présidente Mme MOULIER. Elle offre la possibilité aux Résidents de se distraire leur permet d'avoir un lien avec la commune et de mettre en place de bons moments de convivialité ».

LES AMIS DE BROUSSETTE

Je me dois aussi de citer « Les Amis de Broussette » qui savent également animer leur hameau avec Thierry Fontanille comme Président et un petit groupe de bénévoles qui chaque année prennent l'initiative de se retrouver autour d'une table bien garnie et de s'offrir une journée de rencontre très conviviale.

LE CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE L'AUTHRE

Pour terminer il ne faut pas oublier « Le centre Social de la Vallée de l'Authre qui regroupe plusieurs communes dont le siège est sur la commune de Reilhac avec sa présidente Mme Martial et sa directrice Mme Lugol qui assurent aux enfants une continuité d'animations de garderies en périscolaire et durant toutes les vacances ainsi que les ateliers adultes.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

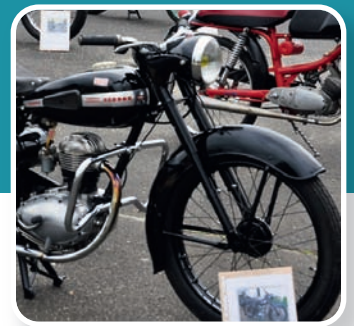
Un grand merci aussi au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et aux membres élus et non élus qui siègent dans cette association avec une Présidence assurée par le Maire Jean-Pierre Picard. A citer comme objectifs : aider les personnes en difficulté distribuer un colis aux anciens de la commune pour le nouvel an une rose le jour de la fête des Mères à toutes les mamans la préparation d'un repas pour les personnes âgées et autres actions.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

Merci à cette association qui gravite sur Reilhac Marmanhac et Jussac coordonnée par Mme Soubrier conseillère de Reilhac et toute une équipe qui ne ménagent pas leur peine toujours présentes pour le bon fonctionnement de cette association qui œuvre pour l'intérêt général. Un grand merci à tous ces Bénévoles qui constituent un tissu associatif indispensable dans une commune et qui en assurent le fonctionnement.

L'Adjoint à l'Animation
Maurice Labertrandie

Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Reilhac Naucelles



8 mai

L'association est affiliée à l'union fédérale des anciens combattants, ainsi qu'à la fédération des combattants et prisonniers de guerre tant sur le plan national que départemental.

Monsieur Poulhes, Maire de Naucelles, c'est M. Courbebaisse Michel, Adjoint, qui le représentait pour ce moment passé en toute amitié.



8 mai



8 mai



8 mai

Le 11 Novembre date de la fin de la première Guerre Mondiale après les cérémonies et la messe à Marmanhac c'est à l'auberge de Tournemire que nous a convié M. le Maire de Naucelles, en présence de Monsieur Picard, Maire de Reilhac, pour le repas de l'amitié, repas que nous avons dégusté

dans une ambiance toujours aussi fraternelle et amicale, merci M. le Maire.



8 mai



8 mai

Les principales activités de l'association, sont le 8 Mai et le 11 Novembre, où nous invitons les autorités des deux communes, ainsi que la population, les enfants des écoles, à participer à ces célébrations du souvenir afin de saluer la mémoire de nos soldats et victimes de guerre morts pour la patrie.



11 novembre



11 novembre



11 novembre



11 novembre



11 novembre



11 novembre

C'est le 26 février 2013 que nous avons appris le décès de Madame Baptiste, à l'âge de 94 ans ; elle était veuve de guerre.

Nos sincères condoléances à la famille.



11 novembre

A chacune de ces deux manifestations, après le dépôt de gerbe de fleurs au monument aux morts, il revient au Maire de la commune et au Président des anciens combattants, de lire les messages du Ministre des Armées et le message de L'union Française des Associations de combattants et victimes de guerre, puis l'appel aux morts (Enfants de la commune morts pour la France) et enfin une minute de silence est observée en leur mémoire, c'est la Marseillaise qui clôturera ce moment du souvenir

Notre assemblée générale a eu lieu le 8 janvier 2013, après les comptes rendus de l'année, et le rapport financier, nous avons dégusté la galette des Rois et trinqué à la nouvelle année.



11 novembre

C'est par un temps printanier que nous avons commémoré le 8 Mai 2013 jour de la fin de la 2^e guerre mondiale, après la messe à Jussac, nous nous sommes retrouvés au restaurant (Le Prado) Anciens combattants, ainsi que Messieurs les Maires des deux communes qui nous ont fait l'honneur d'accepter notre invitation (en l'absence de

Monsieur Gervaux, notre Président d'honneur, ainsi que son épouse, sont toujours à la Maison de retraite de Laroquebrou nous ne les oublions pas. C'est le 30 octobre 2013 que notre ami Jean-Baptiste Vaur nous a quittés, après plusieurs années de souffrances, il avait rejoint l'association en 2000 afin d'apporter le soutien aux anciens combattants de moins en moins nombreux, il était porte-drapeau fier et heureux de remplir cette fonction.

A son épouse Denise qui l'a soigné et choyé jusqu'au dernier moment, à ses enfants et petits-enfants, nous présentons nos sincères condoléances A Noël un colli sera attribué aux Anciens combattants et aux veuves de guerre afin de marquer les fêtes de fin d'année.

Composition du bureau

Président d'honneur : M. GERVAUX Géraud
 Président actif : M. Louis PEYRAT
 Vice-président : M. RIGAL Marius
 Vice-président : M. TEULIERE René
 Secrétaire trésorier : M. BRUEL Noël
 Porte-drapeau : M. RIGAL Marius, M. Raoux Jean
 Membres : Mme ALRIC Yvonne, M. AMBLARD Louis

Le président, Louis PEYRAT

« Les Cités Cantaliennes de l'automne » E.H.P.A.D.



L'Association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne » régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a été créée le 11 décembre 1965 et l'avis inséré au Journal Officiel le 6 décembre 1966.

Cette association gère les Maisons de retraite qui suivent :



Résidence Pierre VALADOU

18 rue du stade - 15290 LE ROUGET

86 lits dont 15 en unité Alzheimer, unité ouverte fin 2012.

Première résidence de l'Association ouverte le 01/08/1968.

A l'initiative de M. Félix RIGOU Président et de M. Michel LAFON Maire du Rouget, elle a été baptisée le 30 novembre 1996 « Résidence Pierre Valadou » en hommage au Docteur Pierre Valadou Maire du Rouget de 1953 à 1989 et un des premiers élus du Cantal à avoir saisi l'opportunité offerte par le Ministre du Logement en 1965.

Résidence AVININ JOHANNEL

40 avenue du Général de Gaulle - 15500 MASSIAC

62 lits - Date d'ouverture : 01/01/1969

Cette résidence porte le nom de famille de Madame AVININ, née JOHANNEL, veuve d'Antoine AVININ ancien conseiller de la République qui a fait don du terrain à la commune de Massiac pour la construction de cet établissement.

Antoine AVININ a été, avec le Cardinal SALIEGE, le seul compagnon de la Libération de souche cantalienne. Militant à la « Jeune République », il a été l'un des fondateurs du Journal et du Mouvement « Franc Tireur ». Il s'illustra lors de la libération de Paris et descendit les Champs Elysées aux côtés du Général de Gaulle. Après la guerre, il fut élu Député de la Seine et sera un des fondateurs de l'Union Démocratique et Socialiste de la Résistance. Elu sénateur des Français d'Indochine, puis Conseiller de l'Union Française jusqu'à son décès en 1962.

Résidence Jean MEYRONNEINC

Rue Saint Jacques - 15100 SAINT FLOUR

75 lits - Date d'ouverture : 01/10/1971

Le 27 avril 1985, à l'initiative de Monsieur Antonin LAC et du Bureau de l'Association cette résidence a été baptisée du nom du Président Fondateur Monsieur Jean Meyronneinc, Trésorier Payeur Général Honoraire, qui était originaire de Saint-Flour.

Résidence

L'OREE DU BOIS

2 rue des Gentianes

15240 SAIGNES

69 lits - Date d'ouverture : 01/10/1977

Cet établissement a été appelée l'orée du bois après un audit fait auprès des résidents, des personnels et des élus de la commune.

Résidence LA VIGIERE

Rue Vigière - 15100 ST FLOUR

70 lits - Date d'ouverture : 01/12/1983

La Vigière est un quartier de St Flour en ville basse, d'où l'appellation de cet établissement du même nom.

Résidence LA SUMENE

1 rue de la Mine - 15210 YDES

70 lits dont 20 en unité Alzheimer - Date d'ouverture : 16/05/1994

La Sumène est le nom de la rivière proche de l'établissement.

Labellisation ONAC

Cette résidence a reçu en octobre 2012 la labellisation « Bleuets de France » par l'Office National des Anciens Combattants. Cette reconnaissance de nos valeurs associatives basées sur le respect, la considération de la personne âgées, la dignité la tolérance sont en adéquation avec les symboles de mémoire et de solidarité que nous avons pour nos combattants qui portent les valeurs de la France partout dans le monde. Cette labellisation concrétise la volonté commune, des Cités Cantaliennes de l'Automne et de l'ONAC, de respecter et honorer nos anciens combattants résidant dans cet établissement.

Résidence SAINT JOSEPH

8 impasse Aristide Briand - 15000 AURILLAC

67 lits - Date d'ouverture : 01/10/1997

Ancienne clinique privée qui portait le même nom, cet établissement a été restructuré en maison de retraite.

Le Docteur Pradeyrol et le Docteur Bonnet avaient souhaité le concours de l'association pour un projet concernant les cliniques désaffectées de St Joseph et du Cap Blanc, M. Rigou Président de l'association, après avoir pris des contacts avec le Président du Conseil Général Roger Besse et M. Delachaux Directeur des services sanitaires et sociaux du Département, M. Vialard Directeur DDASS, M. Chanut Président de l'Office HLM et Mme Duméry Directrice de l'office HLM, a demandé une étude de besoins et une évaluation des bâtiments et des travaux à réaliser.

La réalisation de ce projet a permis à l'Association de montrer son « savoir-faire » au chef-lieu du département.

Résidence VILLA SAINTE MARIE

23 rue du Général Destaing - 15000 AURILLAC

63 lits - Date d'ouverture : 01/01/1999

Propriété de la Congrégation de la Sainte Famille, la Villa Sainte Marie a un passé de plus de 100 ans. Après avoir été un pensionnat et un externat de 150 élèves avant la guerre de 39-45, elle est devenue un centre avec l'œuvre de protection de la jeune fille, jeunes ouvrières et apprenties. Très vite, les mois d'hiver, s'y joignirent quelques personnes âgées en quête de chaleur, de sécurité et d'affection : embryon de la future maison de retraite officiellement déclarée en avril 1953 alors que l'externat ferme en 1960.

Agrandissement, transformation sont nécessaires mais les moyens humains et financiers manquent. C'est ainsi que l'office départemental

« Les Cités Cantaliennes de l'automne »

E.H.P.A.D.



des HLM rachète à la « Sainte Famille association mère » cet établissement.

La gestion de cet établissement, après restructuration et mise aux normes, a été confiée aux CCA.

Labellisation ONAC

Cette résidence a reçu en octobre 2012 la labellisation « Bleuets de France » par l'Office National des Anciens Combattants. Cette reconnaissance de nos valeurs associatives basées sur le respect, la considération de la personne âgées, la dignité la tolérance sont en adéquation avec les symboles de mémoire et de solidarité que nous avons pour nos combattants qui portent les valeurs de la France partout dans le monde. Cette labellisation concrétise la volonté commune, des Cités Cantaliennes de l'Automne et de l'ONAC, de respecter et honorer nos anciens combattants résidant dans cet établissement.

Résidence MALLET

Rue René Paulhan - 15500 MASSIAC

52 lits dont 19 en unité Alzheimer - Date d'ouverture : 02/11/1999

Deuxième établissement de Massiac.

Mallet étant le lieu-dit où est implantée cette résidence, elle surplombe Massiac et offre une vue imprenable sur la vallée et les montagnes environnantes.

Résidence LA FORET

2 rue du Puy de Peyre Arse - 15130 YTRAC

67 lits dont 24 en unité Alzheimer - Date d'ouverture : 09/10/2000

Le projet de cette maison de retraite est né d'un homme, Monsieur Paul Raygasse qui fut élu d'Ytrac durant 25 ans. Il n'y avait pas de maison de retraite sur le Canton d'Aurillac II dont dépendait Ytrac, l'évolution du nombre de personnes âgées sur le Canton, autant d'éléments qui ont convaincu le Conseil Municipal d'engager la faisabilité d'un tel projet en octobre 1995.

Le nom de cette résidence est lié à la proximité de la forêt de Branviel.

Elle a été inaugurée le 30 janvier 2001 en présence de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing alors Président du Conseil Régional d'Auvergne, le maire d'Ytrac était M. Bernard Filhol.

Etablissement agréable, accessible, ouvert sur l'extérieur, locaux adaptés à la dépendance et aux personnes désorientées, les espaces de convivialité allient confort et sécurité.

Résidence

LES PRES VERTS

2 rue Henri Mondor

15250 REILHAC

68 lits dont 15 en unité Alzheimer - Date d'ouverture : 01/09/2009

Le projet de création de ces EHPAD, à vocation intercommunale, a fédéré onze communes.

Cet établissement a été inauguré le 16 janvier 2010 sous la présidence de Monsieur Alain MARLEIX alors Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux collectivités territoriales.

Cette résidence construite au cœur du village sur le lieu-dit « le pré vert », elle est entourée de maisons, proche de l'école et de la mairie. Le bâtiment est très fonctionnel, de plein pied offrant de nombreux espaces de déambulation sécurisés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Sa capacité d'accueil est de 68 lits répartis sur 4 ailes dont une aile est spécialement dédiée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Des jardins thérapeutiques et un parcours équilibre ont été créés dans le grand parc clôturé et accessible en fauteuil roulant.

Labellisation ONAC

Cette résidence a reçu en octobre 2012 la labellisation « Bleuets de France » par l'Office National des Anciens Combattants. Cette reconnaissance de nos valeurs associatives basées sur le respect, la considération de la personne âgées, la dignité la tolérance sont en adéquation avec les symboles de mémoire et de solidarité que nous avons pour nos combattants qui portent les valeurs de la France partout dans le monde. Cette labellisation concrétise la volonté commune, des Cités Cantaliennes de l'Automne et de l'ONAC, de respecter et honorer nos anciens combattants résidant dans cet établissement.

Résidence Docteur Jean Liandier

Les Cayrouses - 15800 VIC SUR CERE

70 lits - Date d'ouverture prévue 1^{er} trimestre 2014

Pour information L'Assemblée Générale des Cités Cantaliennes s'est tenue le 21 juin 2013.

La Direction « Les Cités Cantaliennes de l'Automne »



AMIGAU

L'Amicale des guidons du bassin Aurillacois tient à remercier : M. Jean LAGUERRE, qui a tenu la Présidence de l'amicale depuis sa création en 2010 .

Pour des raisons personnelles, il n'a pas souhaité renouveler son adhésion 2013 au sein du club AMIGAU.

Un nouveau bureau a été mis en place lors de notre Assemblée générale du 29 mars 2013.

Le bureau : *Président :* M. GOUBERT Jean, Reilhac
Trésorier : M. CHASTEL Anthony, St-Constant
Secrétaire : M. MAFFRE Jean-Jacques, Aurillac
Membres : ORGUE Daniel, Arpajon ; GOUBERT Vincent : Malesherbes (45330).
DAVID Alain : Labrousse ; FOURNIER Jean-Pierre : Arpajon
GOUBERT Benoit : Vézac ; FAUCHER Jean-Pierre : Aurillac
DELRIEU Pierre : Labrousse .
Bienvenue aux 3 nouveaux adhérents qui ont rejoint notre association .
Un grand merci à la Municipalité de Reilhac pour la subvention accordée à notre association AMIGAU.



Notre saison a débuté le 8 mai 2013 : expo auto, moto anciennes, bourse d'échange de pièces.



Pour les 2 roues : 72 machines étaient présentées accompagnées d'une dizaine de voitures anciennes.



AMIGAU tient aussi à remercier les quelques bénévoles du TORPEDO CLUB, venus nous accompagner tout au long de cette journée, afin de soutenir et encourager notre petit club.

31 repas ont été servis lors de cette manifestation, détente et bonne humeur étaient de la partie.



Notre sortie moto s'est déroulée le 2 juin 2013 avec au programme : le Carladès, puis St-Jacques des Blats avec pause déjeuner au restaurant L'Escoundillou, passage par le col du Pertus à 1309 m, Mandailles, direction col du Bruel, et retour par la vallée de Marmanhac.



Belle ballade de 110 km avec un temps correct cette année, et sans pluie. Puis le 10 juin, nous avons rejoint la DYNAMO CANTALIENNE, nos amis du club de Montsalvy, Entraygues pour leur sortie annuelle.

Merci à tout les participants, qui ont su trouver du plaisir, par le souvenir de nos vieilles Bécans et torpédos, notre jeunesse parfois oubliée, et la découverte de superbes paysages cantaliens.

Les dates à retenir pour 2014 :

- Le 8 mai sera pour la sortie moto
 - Le 1^{er} juin sortie cyclo, solex, mob... 49,9 cm³ et 80 cm³ d'avant 1970.
- Ouvert à tous, il suffit simplement d'avoir une mobylette immatriculée et bien sûr assurée.

Des plus jeunes, aux plus anciens !!!

Siège social : Amigau - 8 rue des Aubépinés - 15250 REILHAC

Tél. : 04 71 47 26 61 - par mail : cailloux15@voila.fr

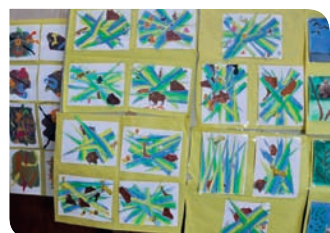
Le Président
GOUBERT Jean

Association des Parents d'Elèves

Comme chaque année, les enfants ont participé à de nombreuses activités scolaires et extrascolaires grâce au dynamisme de l'équipe de l'A.P.E.

En effet, l'Association des Parents d'Elèves regroupe une dizaine de membres actifs. Des bénévoles, se démenant pour récolter un maximum de fonds, dans le but de faire bénéficier les enfants de l'école d'activités culturelles, sportives, et ludiques :

- **Les sorties culturelles**, avec les expositions, les JMF, le théâtre, les sorties à l'IUFM, ...



- **Les sorties sportives**, avec USEP, ou encore le Cross intercommunal de la vallée de l'Authre. Cette année les séances de piscines pour les classes de GS au CM2 ont eu lieu avec l'intervention d'un maître nageur pris en charge par l'A.P.E. et des subventions de la mairie pour le transport.

- **Projet pédagogique** placé sous le signe de l'expression orale a été encadré par l'équipe enseignante. Les classes de CE et CM ont également participé à Ecoles en Chœur.

- Ce printemps a été marqué par le **voyage de découverte de la montagne**, lors d'un séjour de 3 jours pour les GS - CP. Ce séjour a été financé par les parents (20 %), la municipalité (30 %) et l'A.P.E. (50 %).

- Les sorties de fin d'année scolaire se sont réparties à :
 - La ferme de Omps pour les classes de maternelles et CP,
 - Une journée aux grottes de Pech Merle et un atelier de peintures rupestres pour les classes de CE et CM.

- L'année s'est achevée par sa traditionnelle **fête de l'école avec un spectacle** préparé par et avec les enfants, en harmonie avec le projet pédagogique scolaire. L'ensemble des classes a développé sur la moitié de l'année cette succession de spectacles et de chants mis en scène dans des décors



créés par les enfants. En soirée un repas champêtre suivi de sa soirée disco ont clôturé cette journée ainsi que cette année scolaire.

- **Une activité sportive extrascolaire de gymnastique**, ouverte aux enfants de 4 à 6 ans, avait été mise en place et encadrée par M. Juillard. Malheureusement, cette dernière a dû être interrompue pour raison de changement d'emploi de l'animateur. Les familles concernées ont été partiellement remboursées de la participation demandée.



Association des Parents d'Elèves



• Le **quine** annuel s'est déroulé au début du printemps. Cet événement reste un moment de convivialité entre les enfants, les parents et les habitants de Reilhac, le tout dans une ambiance chaleureuse.

• La **vente annuelle du muguet**, très attendue par les Reilhacois, s'est également bien déroulée. Les bénévoles (peu nombreux cette année encore), parcourent l'ensemble de la commune, de Reilhaguet à Broussette en passant naturellement par le bourg.

• L'organisation de la **soirée dansante années 80** a rassemblé un grand nombre de Reilhacois de tous âges.

Une nouvelle fois un grand merci à la municipalité pour son soutien financier et matériel ainsi qu'aux enseignants, aux parents, par l'adhésion de leurs enfants et leur participation, (encore faible aujourd'hui). Et également un grand merci aux membres actifs qui contribuent à animer l'association.

L'ensemble de ces participations, physiques ou financières, contribuent à l'animation et au dynamisme de l'école de nos enfants.

La nouvelle Assemblée Générale pour la constitution du nouveau bureau s'est tenue le 17 septembre 2013 :

Peu de parents étaient présents, cependant la boîte à idées a fait apparaître des demandes de la part de familles :

- 1 - **faire participer les enfants à une initiation théâtre sur quelques semaines** : expériences réalisées en 2012 et 2013, ainsi que lors d'une activité extrascolaire organisée par l'APE.
- 2 - **Amener les enfants à la Vallée des daims** : sortie effectuée l'année dernière par les maternelles.
- 3 - **Faire découvrir aux enfants (à partir de la GS), les urgences de l'hôpital. Des ateliers ont déjà été mis en place dans d'autres écoles afin de dédramatiser les soins dits 'd'urgence' et permettre l'interaction avec les médecins, les infirmiers et les actes médicaux** : Difficulté des intervenants - privilégier les interventions de pompiers qui semblent moins traumatisantes.
- 4 - **Découverte de l'informatique** : déjà mis en place dans le cursus scolaire.

Certaines de ces propositions ont déjà été mises en place les années précédentes (à court terme), nous sommes bien sûr très attentifs à de nouvelles idées et/ou d'intervenants car notre plus grand problème est l'organisation et l'encadrement des enfants lors de ces activités !

Composition du nouveau bureau 2013-2014 :

Co-présidents : Mme RODRIGUES Claire
M. SALLES Julien

Trésorières : Mme TOURAILLE Sophie
Mme MARTIN Pascale

Secrétaires : Mme MAS Claire
Mme MARTIN Isabelle

Membres actifs : Monsieur Bernard LAVESSIERE notre président d'honneur, Mesdames LAFON, MAURIOS, FABREGUES, CHAYLA, COMPIGNE.

Bienvenue à Madame LAFON Melina.

En espérant voir de nombreux parents s'investir pour l'école de nos enfants,

A TRES BIENTOT.

Le Bureau



• **Le Noël des enfants**, une journée bien remplie avec son traditionnel repas organisé par la mairie, l'intervention de Mme Lecam Isabelle pour conter 'l'Ours Blanc' et bien sûr l'arrivée du Père Noël et ses cadeaux. Malheureusement les promenades à dos d'ânes ont été annulées pour cause de mauvais temps.

Pour information, le coût moyen d'un enfant, par année scolaire, pour l'association est d'environ 100 euros.

Les financements se répartissent entre :

Les adhésions des familles, Les subventions de la mairie et bien sûr les différents fonds récoltés lors des manifestations organisées par l'APE.

• L'année a débuté avec une première expérience positive pour l'association, l'organisation d'une **soirée belote**, qui a rencontré un franc succès, (40 équipes).

Club Canin Cantalien

Sans faire de bruit, le Club Canin Cantalien va fêter ses 25 ans. Peu ou mal connu des Reilhacois car situé en bordure de la Départementale 922, le club est ouvert à tous. Que votre animal soit de pure race ou vulgaire bâtard, les moniteurs vont vous apprendre au travers de divers ateliers à conduire votre chien afin de le sociabiliser. La convivialité du lieu et les compétences des éducateurs attirent de nouveaux adhérents toujours plus nombreux. Les entraînements ont lieu le mercredi et le samedi à 14 h 30. En période d'été, la séance du mercredi est à 18 heures 30. Les 14 et 15 septembre le club a organisé un concours national de ring qui a rassemblé une trentaine de chiens. Placés sous les ordres du juge M Delpech de Villeneuve sur Lot assisté de Messieurs Fabien Souvembrie et Loïc Kuhnel, maîtres et chiens ont subi des tests grandeur nature et ont été classés suivant leur aptitude.

Samedi pas moins de dix concurrents appartenant tous au club organisateur ont obtenu le certificat qualificatif excellence lors de l'épreuve du CSAU (certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation). Dimanche malgré la pluie, les candidats venus parfois de très loin ont évolué sur le terrain pour obtenir le brevet ou les échelons 1, 2 et 3. Dans cette dernière catégorie, la palme est revenue Balzan de la



horde Valnegrienne, berger allemand mâle conduit par Mme Dubois Janine du club cynophile du Val de Saône (69) devant Cheyenne conduit par M Lamby du club canin castelpontin (63) et Ckrup du clos de Champcheny conduit par M Duvilliers membre du club local. Ces deux chiens sont des "bergers belges malinois".

En 2014, le concours aura lieu les 6 et 7 septembre.

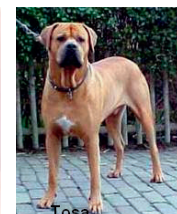
De plus, le club est habilité à délivrer les permis de détention, obligatoires pour les chiens dangereux. Tout chien de catégorie 1 ou 2 doit être déclaré en mairie.

Types de chiens classés dangereux voir ci-dessous :

La **1^{ère} catégorie** : cette catégorie renferme des chiens non inscrits au livre des origines françaises - L.O.F. (ou à l'un des livres généalogiques étrangers reconnus par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche), mais disposant de particularités morphologiques assimilables aux races suivantes : Staffordshire Terrier, Américain Staffordshire Terrier, Mastiff et Tosa.



La **2^{ème} catégorie** : sont classés les chiens de race Staffordshire Terrier, Américain Staffordshire Terrier, Tosa et Rottweiler. L'appartenance à la race considérée est attestée par une déclaration de naissance ou un pedigree. Ces documents sont délivrés par la Société Centrale Canine lorsque le chien est inscrit sur le livre généalogique de la race concernée. Cette catégorie est complétée par les chiens assimilables à la race Rottweiler, sans pour autant qu'un document attestant de l'appartenance à cette race ne soit requis.



Pour tous renseignements concernant votre chien :
tél : 06.79.97.79.68.

Le club remercie la municipalité pour toute l'aide apportée à la bonne marche de l'association et vous souhaite une bonne et heureuse année 2014.

Le Président
André Dancie



Club des Aînés REILHAC-NAUCELLES

Le Club des Aînés s'est réuni en Assemblée Générale le 24 avril 2013 ou ont été invités les 82 Adhérents afin de mettre en place le futur Conseil d'Administration et le bureau. Présents 51 / votants 51.

Sachant que cinq Administrateurs ont conservé leur mandat :
Ginette Cassan, Paulette Astorg, Marthe Mangard, Marcelle Gamot, Monique Meilhac, les dix autres élus pour répondre aux statuts sont :

Pierre Cassan	39 voix	Jeanne Meydiu	41 voix
Louis Meydiu	42 voix	Jacqueline Mispoulet	39 voix
Michel Mispoulet	49 voix	Arlette Palho	40 voix
Paule Roux	41 voix	Pierre Tel	46 voix
Marie-Rose Vert	43 voix	Jean-Marie Vert	40 voix

En même temps, lors de l'élection, il a été procédé à la désignation des administrateurs à renouveler lors de la prochaine assemblée.

- **AG 2013 :** Marthe Mangard, Marcelle Gamot, Ginette et Pierre Cassan, Paulette Astorg.
- **AG 2014 :** Monique Meilhac, Jeanne et Louis Meydiu, Paule Roux, Pierre Tel.
- **AG 2015 :** Jacqueline et Michèle Mispoulet, Arlette Palhol, Marie-Rose et Jean-Marie Vert.

Les deux vérificateurs aux comptes sont Mme Rose Viillard et Estabel Jean.

Les activités de l'année se sont déroulées soit à Reilhac ou à Naucelles et depuis septembre à Reilhac pour cause de travaux dans la salle polyvalente de Naucelles, 13 goûters et 6 repas ont pu avoir lieu et apportent ainsi quelques bons moments à tous les aînés. Les voyages en perspectives n'ont pas pu être organisés par manque de candidats.

Lors de la fête de Reilhac un stand était mis en place où les aînés ont pu offrir à la vente de nombreux gâteaux et autres pâtisseries confectionnés maison, ce qui s'est traduit par une vente rapide à la satisfaction de la Présidente et des bénévoles qui avaient répondu présents. Cela leur a permis d'alimenter un peu leur trésorerie et satisfaire les gourmands en quête de desserts.



Le repas de fin d'année s'est déroulé le 12 décembre comme prévu à la salle des fêtes de Reilhac avec un beau soleil ce qui a permis à nos anciens un déplacement plus facile et de venir très nombreux pour partager ce moment de convivialité et de retrouvaille où l'on peut échanger et passer un bon moment.

C'est ainsi que chacun a dégusté un repas dont le menu avait été pensé et choyé par notre Présidente Mme Cassan et on peut l'affirmer elle avait fait le bon choix et le traiteur y rajoutant son talent de cuisinier avait fermé la « boucle ». D'ailleurs cela pouvait se voir à chaque arrivée de plats un certain silence s'installait dans la salle...

Bien sûr qui dit, convivialité dit aussi musique et l'orchestre avec deux musiciens a satisfait très largement l'ensemble des danseurs présents qui ont envahi la place, restée libre à cet effet et se sont faits plaisir en oubliant pour certains, quelques petites douleurs mises en avant en première partie de cette belle



journée..., mais oubliées pour la bonne cause. Un grand merci à une Présidente ravie de pouvoir offrir aux adhérents du club un bon moment, ainsi qu'à tous les bénévoles qui participent à la vie du club.

Les maires Jean-Pierre Picard et Christian Poulhès, maires de Reilhac et de Naucelles, n'ayant pas pu se rendre libre, étaient représentés par leurs adjoints André Freyssinier et Christian Gaston. Pour Reilhac, le représentant du maire, après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des invités adhérents au club, leur faisait part du message du maire qui ne pouvait que les remercier de leur participation à la vie associative de la commune, à leur fidélité et à leur esprit convivial autour des diverses manifestations qu'ils organisaient au sein de la commune et leur transmettait toutes ses amitiés. Puis l'adjoint Reilhacois, à la fois en tant qu'adhérent au club et à titre personnel, les encourageait à continuer dans cette voie même si, comme dans toutes les associations, il y a « des hauts et des bas », et « quelques nuages » ; il fallait savoir prendre en compte que « la critique est aisée mais l'art est difficile » et, à partir de là, faire esprit de compréhension et de sagesse était indispensable. Pour la commune celle-ci restera à leur disposition et continuera comme à l'habitude de leur apporter son soutien.

Il remerciait la Présidente Mme Cassan pour son implication dans l'organisation de cette journée et de sa réussite tant sur le plan convivial, qu'amical et aussi très riche sur le plan culinaire.

Pour Naucelles son représentant tenait à peu de choses près le même discours et souhaitait au Club de poursuivre sa route et de continuer à rester un représentant indispensable du Monde Associatif sur les deux communes.

Une Assemblée Générale devrait être programmée pour le 16 janvier 2014 où sera prévu un appel à candidature au conseil d'administration pour remplacer ceux qui, sans avoir démérites, désirent pour raisons personnelles ou le plus souvent pour raison de santé, laisser leur place. Comme chacun le sait toute association se doit d'avoir un conseil d'administration avec un certain nombre d'élus comme prévu dans les statuts, un bureau et un ou une Présidente.

La Présidente et les membres du bureau
Mme Cassan

La fête du pain à Reilhaguet

Enième mise en marche du four banal de Reilhaguet, rallumer la flamme c'est la tradition. Cette année l'association des chasseurs de Reilhac avait pris en main l'organisation de cette manifestation avec tout le « savoir faire » qu'exige cette tâche car imiter les Anciens, reste encore une petite prouesse qui demande habilité et beaucoup de travail.

Déjà plusieurs jours de chauffe sont nécessaires pour réveiller le four et bien le préparer pour que le jour « J » il réponde rapidement à une phase optimum sur le plan température « ni trop ni pas assez » qui ne peut être appréciée que par le flair du spécialiste, avant d'introduire la pâte spécialement préparée et mise en boule, qui lors de sa remise à l'air libre doit présenter tous les atouts du vrai pain de campagne avec des couleurs caractéristiques que l'on ne peut inventer. La facilité est exclue.

Et maintenant après la satisfaction des yeux c'est une effluve qui envahit



les alentours, les connaisseurs en observation commencent à s'approcher pour en mesurer le degré, sûrement satisfaits, car sans marchandage mettent la main à la poche... Il suffit de regarder le préposé à la cuisson Gérard Tillet à l'affût des plus petits détails dont il est secrètement le



détenteur, pour mesurer sa satisfaction et son plaisir pour avoir encore une fois réussi cet exploit sans laisser se disperser la recette...

A cette odeur du pain ne nécessitant aucun jugement d'expert pour l'évaluer tout à fait



positive, il fallait aussi compter sur celle des tartes garanties « pommes épluchées mains » en l'occurrence par les chasseurs, mais principalement par leurs épouses..., tartes, qui ont également envahie le four dont l'aspect rivalisait à la sortie avec celui du pain, elles ont été très courtisées par les amateurs de desserts et ont rejoint très délicatement les tourtes dans les sacs à provisions.

Après ces étapes la fête devait-elle subir un petit creux ? Pas du tout, car un peu plus loin retranché dans un petit coin on découvrait encore un spécialiste Michel Joanny cette fois-ci dans « l'AOC porcine » car deux beaux jambons, bien embrochés tournaient lentement au dessus d'un feu de bois conçu pour la grillade, avec juste ce qu'il faut de fumée.

On peut dire que cette fête dont le dénominateur commun était l'art du



pain bis au four bien doré, des tartes, l'AOC Salers en broche et l'aligot, qui méritait la photo, le tout noyé dans la convivialité, n'a pu que ravir tous ceux qui ont participé à ces bons moments et ils étaient nombreux



La fête du pain à Reilhaguet



confection ancienne, même les produits de la vigne émanaient de vieux cépages...

Tout s'est bien terminé car personne n'a appliqué de régimes particuliers... le Maire Jean-Pierre Picard bien présent, n'ayant prescrit aucune contrainte... Belle journée consommée dans la tradition, merci à l'ensemble des chasseurs, des bénévoles de tous les Reilhacois et participants d'ailleurs, qui ont joué dans ce bel orchestre de la réussite.

L'Adjoint
André Freyssinier

et pas du tout pressés de partir car ils savaient que tout cela allait se terminer devant des tables bien garnies où là encore, les ingrédients n'avaient pas été choisis au hasard et restaient bien ancrés dans la



Groupement Entente de la Vallée de l'Authre Foot

L'école de football de l'Entente de la Vallée de l'Authre créée en 2003, regroupant les 5 communes que sont Crandelles, Jussac, Marmanhac, Naucelles et Reilhac, fête cette saison ses 10 ans d'existence.

Avec 140 licenciés de 6 à 18 ans, nous sommes présents tous les week-end aux quatre coins du département avec des résultats très encourageants dans toutes les catégories du district du Cantal. Supervisé par notre nouveau coordinateur sportif en la personne de Yohann ALRIVIE (jeune joueur de l'US Vallée de l'Authre originaire de Jussac), l'ensemble de nos équipes sont encadrées par des éducateurs bénévoles diplômés (formation effectuée par le biais de la ligue de football d'Auvergne) afin de permettre à chacun des enfants de progresser dans les meilleures conditions. Le bureau et toute notre école tiennent à remercier la municipalité de Reilhac ainsi que le club de l'USVA pour leur soutien très important et la mise à disposition de tous les moyens techniques pour la bonne pratique de notre sport.

Vous pouvez aussi nous suivre tout au long de la saison sur notre site internet www.vallee-authre-foot.com et vous informer sur la vie de notre association.

Avec tous nos jeunes footballeurs, nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur pour l'année 2014.



Fabrice GAUTHIER et Christian BOUYGE, *co-présidents*

Football Club Reilhacois

Le club qui nous est cher a traversé une saison 2012-2013 très délicate à bien des égards ce qui s'est traduit par une gestion des effectifs bien compliquée pour l'équipe dirigeante.

En tout premier lieu il a bien fallu se résoudre à l'évidence ; le maintien de l'équipe féminine s'avérait trop aléatoire du fait de la réduction du nombre de ses licenciées. Créée en 1999, après donc 14 saisons de pratique du football cette équipe féminine n'a pas renouvelé son bail dans le paysage du football cantalien. Faisant partie intégrante du Football Club Reilhacois ces jeunes filles ont su porté haut et fort les couleurs jaune et noir. Beaucoup de bons souvenirs resteront ancrées. Chapeau !

L'équipe réserve, en 3^{ème} division de District, a connu un début de championnat intéressant parvenant à se qualifier pour la phase d'accession en 2^{ème} division. Malheureusement, le manque d'effectifs a finalement entraîné un forfait général pour cette équipe. Vraiment dommageable pour le groupe de jeunes qui aurait aimé poursuivre l'aventure avec un bien bel objectif.



Equipe 1



Equipe 2



Dirigeants

L'équipe fanion termine 3^{ème} de son championnat de Promotion de district. Cette équipe a effectué un bon parcours en Coupe du Cantal mais a été

éliminé dès les 16^{ème} de finale de la Coupe Combourieu. Cette formation qui se devait d'être la vitrine du club s'est trouvée fortement pénalisée par le manque d'implication de nombreux licenciés du club, elle a néanmoins fini sur le podium de sa compétition.

Au cours de l'assemblée générale, le président a remercié la municipalité ainsi que tous les sponsors pour leur contribution, et plus précisément pour la dotation de jeux de maillots cette saison.



La fin de cette saison 2012-2013 a été marquée par le désir du club de l'Union Sportive de la Vallée de l'Authre, USVA, (communes de Jussac et Marmanhac) d'intégrer notre Club dans leurs structures. Ainsi, après le regroupement (GVA) au niveau des jeunes 6-19 ans sur nos trois communes, l'ensemble de tous les licenciés vont se trouver sous une même entité pour la saison 2013-2014. Les membres du bureau de notre club, après avoir dressé le bilan de la saison écoulée tout en demeurant très réalistes sur la situation présente, après en avoir débattu avec les joueurs présents, a accepté la proposition du club voisin et va ainsi intégrer l'USVA. Nul doute que ce projet enthousiaste et porteur d'avenir saura rassurer les amoureux du football qu'ils soient joueurs, dirigeants et élus locaux.



Remise maillots

Le Président
Serge Leybros

Assemblée Générale des Anciens Combattants d'AFN

Le Mot du Président

Le comité intercommunal des Anciens d'AFN de la vallée de l'Authre a été créé en 1968, nous étions alors plus de 200 adhérents. Depuis, quatre Présidents se sont succédés, en 1989 c'est Roger Peyrat qui assure cette tâche, avec Pierre Belaubre comme trésorier et André Julhe, secrétaire qui sera remplacé par Louis Plestan. Aujourd'hui nous ne sommes que 159 adhérents, ou adhérentes ; il faut croire que cette période en Algérie a laissé des traces, car beaucoup de copains nous ont quitté trop jeunes. Bien que nos activités se soient réduites, nous perpétons le devoir de mémoire avec les municipalités, lors des cérémonies aux monuments aux morts. Nous souhaiterions cependant que davantage d'écoliers soient présents lors de ces dépôts de gerbes, comme par le passé...

En juin 2013, nous avons organisé l'Assemblée Générale le 17-03-2013 à Marmanhac et une sortie au lac de Vassivière avec 60 participants, journée très réussie.

Notre prochaine assemblée générale aura lieu à Reilhac, le 16 mars 2014.

Assemblée générale des Anciens Combattants AFN

17 mars 2013 à Marmanhac

C'est le 17 MARS que le comité des anciens d'AFN de la Vallée de l'Authre a tenu son Assemblée Générale en présence de Monsieur Mauré Maire de Marmanhac qui a souhaité la bienvenue à l'assistance et participé à nos travaux.

Le Président Roger Peyrat ouvre la séance, il remercie le Maire d'avoir bien voulu accueillir les anciens d'AFN pour cette Assemblée Générale en mettant à leur disposition les locaux de la Commune, il remercie également les nombreux Adhérents présents ainsi que M. Moynac représentant le secteur de la Vallée de l'Authre.



Puis le Président présente le rapport moral, il résume les diverses activités du comité pour la saison écoulée tout en évoquant les camarades disparus au nombre de huit et demande une minute de silence pour honorer leur souvenir.



Le rapport de trésorerie est présenté par Pierre Belaubre avec beaucoup de détails laissant apparaître un résultat positif et fait remarquer que malgré une diminution des adhésions le bilan reste sain.

Les deux rapports sont votés à l'unanimité.

Monsieur Moynac après avoir remercié le président pour son invitation ainsi que tous les anciens qui n'ont pas hésité à braver le mauvais temps, apporte à l'assemblée diverses informations touchant principalement aux diverses actions menées par les responsables nationaux pour améliorer les prestations servies aux anciens combattants en particulier la reconnaissance depuis le 12 décembre 2012 du 19 mars comme jour du souvenir et la fin de la guerre d'Algérie. Après avoir répondu à diverses questions des présents, c'est Madame Canche chargée au bureau des affaires sociales qui précise certains points importants concernant les aides qui peuvent être accordées dans certaines conditions de ressources aux adhérents et aux veuves. Sans entrer dans les détails elle précise qu'elle se tient à la disposition des personnes pouvant être en difficulté et qu'elles peuvent aussi se référer aux journaux des anciens combattants.

Le Président précise que selon l'habitude du comité deux chèques seront remis à M. Moynac un pour le fond social l'autre pour le VMH.

Avant de terminer il invite les participants à se rendre à l'office religieux célébré par l'Abbé Delcher, ensuite au monument aux morts et enfin à la salle des fêtes pour le repas traditionnel et fraternel. Sous la pluie la cérémonie au monument aux morts s'est déroulée devant de très nombreuses personnes qui se sont jointes aux anciens combattants et leurs familles pour écouter les messages et l'appel aux morts et observer une minute de



silence après le dépôt d'une gerbe de fleurs, par de jeunes écoliers accompagnés du Maire et du Président Roger Peyrat. La Marseillaise clôturait cette cérémonie empreinte d'un profond recueillement.



Pour terminer de nombreux présents au nombre de 85 prenaient la direction de la salle des fêtes pour savourer un copieux repas où la convivialité était au programme encouragée par notre président Roger Peyrat, qui maintenant « c'est



bien compris », ne sort jamais sans son accordéon.

Le Président
Roger Peyrat

Comité des fêtes

FETE DE LA ST LAURENT REILHAC

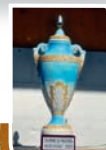
Et un et deux et trois jours de soleil pour un déluge de festivités à REILHAC les 2, 3 et 4 août 2013

Un grand merci aux habitants de REILHAC, aux entreprises et artisans participant à la confection du programme et au public venu nombreux pour la réussite de la fête patronale de REILHAC.

Après des préparatifs sous un soleil de plomb qui prédisaient une météo peu clémente pour ce week-end de fête, les membres du comité des fêtes ont été récompensés de tous leurs efforts par non pas un, ni deux mais trois jours de réjouissances gratuites offertes aux Reilhacoises et Reilhacois mais aussi aux visiteurs et touristes venus nombreux.

Et cela commençait le vendredi avec les pétanqueurs de REILHAC qui se sont retrouvés en 52 triplettes. Le samedi, le concours de pétanque ouvert à tous réunissait 110 doublettes sur un terrain de pétanque « devenu trop petit » mais les aficionados connaissant bien la commune empruntaient les cheminements piétonniers en guise de terrain et ainsi ils pouvaient élargir leur champs d'action ou peut être qui sait ...pour rechercher un peu d'isolement en raison de la canicule.

En même temps, se déroulaient deux courses cyclistes organisées par l'ACVA qui empruntaient les cités des Landes et la rue du bois des Violettes sous les applaudissements des habitants qui, sous un soleil de plomb, supervisaient ces courses et pour certains de leurs balcons.



Les récompenses de la troisième épreuve du super challenge de l'ACVA, en souvenir de Jo FAUGERE, ont été remises par Laurent et Jacques FAUGERE et leurs famille en présence de Jean-Pierre PICARD, Maire, de Maurice LABERTRANDIE, 1^{er} adjoint, des élus et de Serge FOUR, Président du Comité des Fêtes.

Les jeux pour enfants orchestrés par M. Pascal Mazet sur le terrain de foot ont aussi connu un bon succès les candidats ne se sont pas fait prier pour s'engager, assiettes bien en mains et cordes raides étaient à l'ordre du jour sous de le signe de l'adresse et de la compétence.



Tandis que les pétanqueurs se rapprochaient des finales, la foule, vers 21 H envahissait la place de la mairie pour assister au spectacle GENERATION TOP 50 qui pendant plus de deux heures reprenait les tubs des années 80 et laissait place au bal disco qui se terminait sous une tempête de confettis.)



Comité des fêtes



L'après-midi, devant un public nombreux, c'est au tour de la Val Country Club et au Twirling Club Digitales Ytracoise de présenter leurs spectacles sur podium avec beaucoup de brio et d'applaudissements bien mérités.

Dimanche, une vingtaine d'exposants au vide grenier, avec le club des aînés pour vendre ses pâtisseries, le dépôt de la gerbe au monument aux morts par le Maire et le Conseiller Général, Jacques MARKARIAN et des membres du Comité des Fêtes. Puis, un vin d'honneur offert par la municipalité de



REILHAC agrémenté d'un air d'accordéon, la vente d'enveloppes toutes gagnantes et une tombola faisaient également partie de la fête.



Comité des fêtes



Puis ce fut au tour du défilé de 17 vélos fleuris « toutes couleurs » qui ont été récompensés comme il se doit sur le podium. Merci aux enfants ainsi qu'aux parents pour leur participation.



Après cet enchaînement de divertissements, la fête continuait par le repas champêtre réunissant plus de deux cents convives qui, le moment venu, étaient invités à prendre place



devant le spectacle « Le tour du Monde en chansons » avec l'orchestre Bernard BECKER.



La fête se clôturait par le traditionnel feu d'artifice sous des yeux pétillants dus à la myriade d'étincelles du bouquet final qui n'en finissait pas... avant que l'orchestre BECKER prenne le relais) pour une nuit où les danseurs n'ayant pas rendez-vous avec la fatigue se sont mobilisés sans retenue.

La Trésorière
Chantal Juillard

Comité des fêtes Vide-grenier

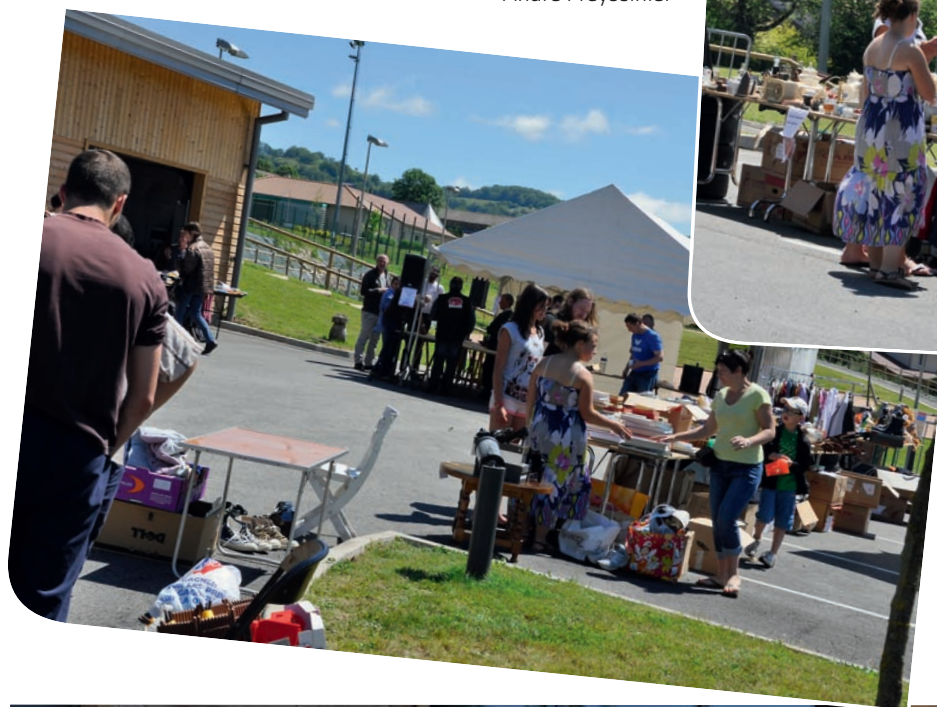
Les vide-greniers sont à la mode alors pourquoi le comité des fêtes s'en serait-il privé ?

C'est pour cela que le 30 juin devant le centre technique, par une belle journée, de nombreux stands se sont installés et à voir les choses de plus près il faut en déduire que les greniers ne sont pas encore vides... Il y avait le choix et la diversité des objets exposés étaient d'une grande diversité ce qui a permis aux curieux de chiner, de faire leurs petites emplettes et peut-être, qui sait, d'agrandir une de leurs collections.

Saucisses, aligot ont rassemblé une trentaine de personnes qui sous un soleil de « plomb » ont bien apprécié un petit coup de rosé. Rafraîchissement oblige !

Belle journée pour le Comité avec sans doute à la sortie un petit bénéfice pour alimenter leur trésorerie indispensable pour offrir à tous de bons moments de convivialité tout au long de l'année.

L'Adjoint
André Freyssinier



Gymnastique volontaire

La rentrée sportive 2013-2014 est déjà loin. La saison a débuté mi-septembre.

Les bienfaits du sport santé ne sont plus à démontrer :

- offrir à chacun tout au long de sa vie les moyens de développer son bien être et sa santé.
- Prendre le temps de penser un peu plus à soi, s'accorder ce répit même pour transpirer et se faire plaisir : tels sont les objectifs essentiels de la gymnastique volontaire.

La section affiliée à FFEPGV compte 50 licenciés : 41 adultes ou seniors, 9 enfants de 3 à 6 ans.

Les cours sont assurés par Gigi et Adeline, animatrices diplômées. Cette année, Adeline assure un jeudi par mois.

Petit changement, les cours du vendredi sont passés au jeudi.

Le cours senior met l'accent sur : gym mémoire, équilibre, renforcement musculaire (Pilates) cardio et stretching.

Pour le cours enfant : l'éveil psychomoteur et le travail de groupe (parcours, jeux collectifs, habileté motrice) sont privilégiés.

Le cours adulte est aussi diversifié : stretching, step, renforcement musculaire, circuit training.

2 licenciés bénévoles se relayent pour aider l'animatrice à encadrer les enfants.

Le 17/02/2013 un thé dansant a eu lieu. Une soupe au fromage a terminé la soirée.

Le 31/05/2013 l'assemblée générale a réuni de nombreuses adhérentes en présence de plusieurs élus. Rapport moral et financier ont été présentés et votés. Projets et questions diverses ont été discutés. Un repas a clôturé la soirée.



Le 17/12/2013 les enfants accompagnés par les seniors ont présenté un petit spectacle à leurs parents et famille.



Un goûter a récompensé tout ce petit monde. Seniors et adultes se sont réunis autour d'un repas de Noël.

Le 21/12/13 participation au Meli Melo du comité des fêtes : vente de gâteaux, bourriols, pounti, crêpes...

Merci aux adhérentes et sympathisants, à la municipalité pour son soutien, au conseil général, au crédit agricole et à la jeunesse et sport.

Prochain rendez-vous le **dimanche 9 février 2014** pour le **thé dansant et la soupe au fromage.**

HORAIRE DES COURS :

Enfants : mardi de 16 h 45 à 17 h 45

Seniors : mardi de 10 h 30 à 11 h 30

Adultes : jeudi de 20 h à 21 h

Bureau :

Présidente : Christiane Soubrier – *Vice-présidente* : Nathalie Brousse

Secrétaire : Odette Montergous – *Secrétaire adjointe* : Michèle Alric

Trésorière : Patricia Daulhac – *Trésorière adjointe* : Juliette Lapouble.

La Présidente
Christiane Soubrier

Les anciens d'AFN en promenade

Les anciens combattants d'AFN de la Vallée de l'Authre ont répondu à l'appel de leur président pour une journée de convivialité

Suite à leur Assemblée Générale à Marmanhac les Anciens Combattants d'Algérie ont organisé un voyage au Lac de Vassivière le Jeudi 4 juillet 2013. Soixante participants se sont donc mobilisés, et après un parcours en car sur les routes sinueuses les conduisant au Lac de Vassivière, ils ont pu à leur arrivée en découvrir et admirer les très beaux paysages et une étendue d'eau magnifique. Ils ont pris d'assaut le bateau-restaurant selon un

plan bien établi pour y partager un savoureux repas et comme on peut l'imaginer c'est avec beaucoup de discipline qu'ils ont affronté ce nouvel espace flottant en se l'appropriant sans aucune résistance des personnels dont la tâche était la surveillance des tables et des assiettes, prometteuses de convivialité, et qui étaient tout a fait décidés à remplir leur rôle d'accueil.

Après avoir acquis « le pied marin » les anciens ont pu, fourchette bien en main satisfaire leur curiosité tout au long du repas car la péniche sous le commandement d'un expert de la navigation a parcouru le lac en long et en large, côtoyé les berges sur 45 kilomètres de rivage et donner toutes les explications, concernant les us et coutume du lac, couvrant une superficie de plusieurs centaines d'hectares, explications parfois entrecoupées d'une pause où un accordéoniste prenait le relais.

Très belle journée pour tous ces anciens qui chaque année se retrouvent autour du monument aux morts de leur commune pour perpétuer le souvenir.

La journée, selon un plan de retraite bien conçu par les anciens, s'est terminée à leur port d'attache à Jussac, au restaurant du pont d'Authre où encore une fois ils ont parfaitement et « en rangs serrés » rempli leur rôle empreint de convivialité pour la deuxième fois dans la journée.

Un grand merci aux organisateurs qui autour de leur Président Roger Peyrat ont contribué à l'organisation de cette belle journée.

L'adjoint André Freyssinier



Méli mélo Reilhac

Le Comité des Fêtes pouvant ressentir quelques fatigues après une année bien remplie n'en a laissé rien paraître et c'est avec beaucoup de talents et de maîtrise qu'il a organisé le Méli Mélo à la salle des fêtes. Il a réussi à réunir de nombreux exposants en tous genres : jouets, livres, vêtements, décoration diverses, bijoux, chocolats, produits artisanaux, pâtisseries confectionnées par les sportives de la GV Reilhacoises, stand de maquillage, etc... et en même temps à organiser les promenades en calèche pour les enfants, sous l'œil attentif de monsieur Delpuech de Naucelles pour qui les chevaux n'ont plus de secrets obéissant à « l'œil et sans baguette » et qui était chargé de conduire son attelage dans les rues de Reilhac. Il a eu beaucoup de succès... avec en plus la compagnie de deux belles grosses peluches et la visite du Maire JP Picard qui n'a pas hésité de gravir les marches de la calèche pour se retrouver près du conducteur.



Jaloux par les membres de l'équipe du Comité des fêtes ceux-ci ont aussi voulu « jouer » dans la calèche des grands... C'est ainsi que pendant ce temps dans la salle des fêtes où les exposants



occupaient toute la place, de nombreux « chineurs » ont pu faire leur connaissance, se laissant parfois tenter par un souvenir ou par la buvette installée dans le chapiteau servant à agrandir la salle des fêtes où l'on pouvait prendre un peu de chaleur et de plaisir.



Les lots de la grande tombola exposés sur l'estrade ont aussi généré des achats de tickets, ce qui n'était pas pour déplaire au comité des fêtes car, comme toutes les manifestations, elles se doivent d'être financées.



Puis chacun prenant son temps, on s'acheminait vers les dernières réjouissances et c'est en fin de soirée que l'on pouvait admirer la crèche illuminée dans le centre de Reilhac, confectionnée par les membres du

Méli mélo Reilhac

Comité des Fêtes sous la haute autorité de l'Adjoint Maurice chargé de l'animation, et habitée par de nombreux « personnages bibliques », que les enfants tenaient à voir de près. De nombreux admirateurs étaient

et entouré d'enfants a commencé la distribution. Même les adultes se sont risqués timidement pour



présents adultes et enfants pour apprécier cette scène noyée de lumière et protégée tout autour par de nombreux sapins en parfaite osmose. A signaler au passage que quelques membres du Comité avaient subi quelques transformations.



Mais pour les enfants le clou de cette soirée était l'arrivée de la calèche avec comme principal passager le Père Noël tout de rouge vêtu, avec sur le dos un grand sac rempli de friandises, qui, une fois les pieds sur terre,



goûter car le Père Noël ramène toujours quelques souvenirs...

Enfin, pour clôturer, un feu d'artifice annonçait le dé-

part du Père Noël dans ses étoiles et pour les présents que l'heure du repas et le tirage de la tombola les réclamaient à la salle des fêtes où Cathy notre char-



mante cantinière de l'école, et Marie-Jo, avaient préparé un très bon repas de Noël... 90 convives s'étaient invités... Que le tirage de la tombola commence dans la convivialité ! orchestré par le Président du comité Serge Four, aidé par Chantal Juillard et Sylvie Delpont, trésorières pour le contrôle des tickets.



Encore merci aux participants à cette journée et aux habitants de Reilhac pour leur participation à la tombola ainsi qu'à tous les donateurs commerçants et autres pour les lots.

L'Adjoint André Freyssinier

Le Tilleul Reilhacois

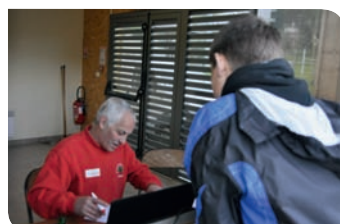
Cette saison, notre club était composé de 88 licenciés, répartis comme suit : 49 séniors masculins, 29 séniors féminines, 4 juniors masculins, 2 cadets masculins, 1 minime masculin, 2 minimes féminines et une benjamine, soit 8 de plus qu'en 2012. Cet effectif comprend aussi 20 licenciés handicapés ainsi que la directrice des C.A.T et un responsable de l'A.D.A.P.E.I d'Aurillac.

Nous avons engagé 3 équipes en Coupe du Cantal et 4 équipes en championnats des clubs. 2 en féminine et 2 en honneur masculin. Notre club compte aussi un arbitre départemental en la personne de Cédric Bertrand. Notre casse-croûte pour la remise des licences a eu lieu à notre siège sportif chez Sylvie et Pascal, que nous tenons à remercier pour leur aide et leur soutien tout au long de l'année. Nous pensons que maintenir un commerce dans un village est le devoir de tous car, lorsqu'il disparaît, un peu de notre âme s'en va et le village devient vite un point sur une carte. Mars a vu la journée des dirigeants organisée par le Comité du Cantal de pétanque, 9 dirigeants du Tilleul-Reilhacois y ont participé. En avril, le concours souvenir Jo FAUGERE et Daniel DELOR a réuni 34 équipes au bouldrome communautaire d'Aurillac, au sein duquel nous faisons partis de son comité de gestion. Le mois de mai a vu se dérouler les divers championnats départementaux auxquels, nous avons participé, avec une plus grande réussite chez nos féminines licenciées.

Le 25 mai a eu lieu un anniversaire pour notre association. On peut même dire deux avec les 25 ans du club et les 20 ans de présidence de Jean-My. Tout avait été réuni pour que la fête soit parfaite, mais on avait oublié un petit détail, nous n'avions aucun pouvoir sur la météo. C'est donc sous des trombes d'eau ponctuées par quelques coups de tonnerre que s'est déroulé le concours de pétanque. 19 équipes se sont affrontées sous des conditions très difficiles. Toutes les associations de la commune avaient été conviées à cet anniversaire. Merci à celles qui étaient présentes, aux anciens licenciés et ceux venus des clubs amis. Après une petite acalmie, a eu lieu la remise des trophées récompensant les vainqueurs. Un licencié du Tilleul-Reilhacois associé à un du club de Saint-Simon et un du club

présidence de Jean-My, Monsieur le Maire tenait à souligner l'importance de notre association pour la commune et l'action qu'elle accomplit pour les personnes handicapées depuis de nombreuses années. M. le Maire et le président dévoilèrent une plaque au nom du président fondateur Daniel DELOR. Cette journée se termina autour d'une bonne table, réunissant une centaine de convives.

Début juillet a eu lieu notre 7^{ème} rencontre avec l'A.D.A.P.E.I., ce sont donc 28 équipes qui se sont rencontrées dans une joute amicale, où le partage, la joie et l'intégration en sont le principal moteur. Ce combat qu'est l'intégration de personnes handicapées est un pari gagné sur le terrain de Reilhac et nous pensons que si tout le monde accepte le handicap comme



de Marmanhac, à savoir Jérôme DEGOUL, Alexandre FELGINES et Cédric AOÛT.

Puis arrivait le moment de procéder à l'inauguration de nos nouvelles installations. Après un discours lu par Martine LARION rappelant les 25 années de notre club et les 20 ans de

une chose qui peut faire partie de notre vie, la leur en serait bien meilleure. Cette journée qui s'est déroulée sous un magnifique soleil ne peut avoir lieu sans l'aide de notre commune, du conseil général, de la caba, du conseil régional, du ministère jeunesse et sports, du crédit agricole et des commerçants et artisans qui nous soutiennent. Merci à tous.

Lors de cette journée une tombola fut organisée et ce sont plus de 1600 billets qui furent vendus. Suite à notre action pour les personnes handi-

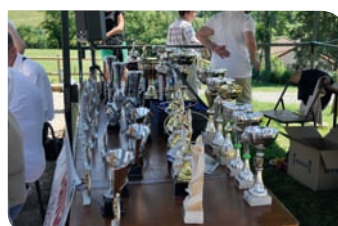
Le Tilleul Reilhacois

capées, une visite de nos installations a eu lieu fin septembre pour recevoir le label sport handicap Auvergne. Notre dossier est maintenant devant la commission régionale, affaire à suivre.



De fin juin à fin août ont lieu nos traditionnels concours de l'été et ce sont plus de 350 joueurs qui se sont rencontrés sur notre magnifique terrain. D'ailleurs les rencontres des championnats de clubs qui ont eu lieu sur nos installations, ont permis de recevoir des félicitations des nombreux clubs qui les ont foulées, félicitations adressées à nous-mêmes et à notre commune, tout cela mélangé à une petite pointe de jalousie !!! Pour cette saison 2013 notre vice-président a été mis à l'honneur. Tout d'abord en accédant aux 8^{ème} de finale du championnat du cantal tête à tête et finir dans les 16 meilleurs de ce cru 2013 qui avait vu 325 joueurs

s'inscrire pour obtenir ce graal tant convoité. Quant à la Fédération Française de Pétanques elle a



reconnu en lui les qualités d'un bénévole exemplaire depuis de nombreuses années qui lui ont permis de recevoir le diplôme d'honneur de celle-ci, toutes nos félicitations.



Notre président a accepté

à la demande de la commune, de participer, suite à la réforme des rythmes scolaires, à une heure par semaine d'activité au sein de l'école.

Notre club souhaiterait pour 2014, mettre en place une école de pétanque sur notre commune pour les catégories de 6 ans à 18 ans. Le club prenant à sa charge le coût de la licence assurance. L'entraînement aurait lieu normalement le samedi matin. Pour les personnes intéressées prendre contact avec le club : Tél : 04/71/47/26/46 ou Email : le.tilleul-reilhacois@orange.fr

Un semi-marathon féminin régional (une compétition de 12 heures de pétanque en triplettes) est aussi en projet, ceci en coopération avec le club de Montsalvy au boulodrome communautaire d'Aurillac.

La saison prochaine le comité devrait nous confier l'organisation de la qualification pour les championnats du Cantal doublettes en mai et aussi les championnats vétérans en juin.

Notre site internet continue : www.petanque-reilhacoise.e-monsite.com L'Assemblée Général s'est tenue le 30/11/2013 rapport d'activité et de trésorerie ont été votés à l'unanimité. A cette AG l'Adjoint Maurice Labertrandie s'est vu remettre une récompense pour l'aide apportée à l'installation du local.

Pour cette nouvelle année, le président, les membres du bureau et tous les licenciés, souhaitent une bonne et heureuse année 2014 à tous les reilhacoises et reilhacois.

A vos agendas :

22 février : soirée à thème. 05 juillet : concours avec A.D.A.P.E.I. Les vendredis 28/06 et 11/07 et 25/07 et 08/08 et 22/08 concours ouvert à tous à 20 h 30. Assemblée générale le 29 novembre.

Le Bureau :

Pdt d'honneur : Picard Jean-Pierre
Pdt actif : Larion Jean Michel
Vice-Pdt : Valade Laurent
Secrétaire : Charbonnel Didier
Secrétaire adjoint : Raffy Sophie
Trésorière : Larion Martine
Trésorier adjoint : Delort Sébastien
Membres : Bertrand Patrice, Charbonnel Isabelle, Cheymol Bernadette, Cheymol Alain, Degoul Alain.

Le Président Michel Larion



Saison de chasse 2013- 2014



Notre effectif chasseur est resté à peu près stable : 27 adhérents pour 28 l'an passé.

Notre nouveau garde sur ACCA DE REILHAC : M. Jacques FAUGERE

M. Francis VERNET rentre comme membre dans l'ACCA suite à la démission de M. MIZERMONT Jacques, merci pour son dévouement au sein de l'Acca durant toutes ces années .

La saison petit gibier se termine, faisans et perdreaux ont occupé nos chiens d'arrêt pendant ces trois mois et demi, puis c'est le tour de la

bécasse dans les bois, bécassine dans les marais.

L'attribution du plan de chasse de 7



A.C.C.A. REILHAC
FÊTE DU PAIN
AU FOUR DE REILHAGUET
Les 6 et 7 Juillet 2013

Samedi 6 Juillet :
Vente de pain et tartes à partir de 14 h 00

Dimanche 7 Juillet :
 Buvette - Repas champêtre
 à 8 h : vente pain et tartes - buvette
 à 12 H 30 : Jambon à la broche

Adultes : 15 Euros
 Enfants : 8 Euros

Inscriptions repas au 04 71 47 23 33 ou au 04 71 47 26 61

Site pour faire vos réservations

chevreuils a été réalisée. Comme tous les ans une partie de la venaison a été distribuée aux agriculteurs. Repeuplement : 2 couples de lièvres seront lâchés dans le courant de décembre sur notre Acca.

Notre manifestation, la fête du pain en juillet 69 personnes étaient au rendez-vous pour déguster jambon à la broche, pain et tartes cuits au four de Reilhaguet.

Meilleurs vœux 2014.

Le bureau



CENTRE FRANCE

Banque Assurance Immobilier



MANUCENTRE
 PECHE - CHASSE VETEMENTS

■ CANTAL

Pl. de la Gare - 15002 AURILLAC
 Tél : 04 71 48 55 03 - manucentre@hotmail.fr

■ PUY-DE-DÔME

Av. Ernest Cristal - 63000 Clermont-Ferrand
 Tél : 04 73 28 07 07 - nature.chasse.peche@orange.fr

■ CORRÈZE

Av. John Kennedy - RN 89 19100 Brive La Gaillarde
 Tél : 05 55 17 72 39 - manucentre@orange.fr

■ HAUTE-VIENNE

16 rue Buxerolles - 87000 Limoges
 Tél : 05 55 36 27 04 - manucentrelimoges@hotmail.fr



www.manucentre.fr

Rythmes scolaires

Dans la commune de Reilhac les Rythmes Scolaires ont été mis en place dès la rentrée scolaire le 3 septembre 2013 et aujourd'hui en cette fin d'année on peut en reconnaître le bon fonctionnement. Il faut dire que l'ensemble du personnel concerné s'est mobilisé pour les mettre en place et en assurer le suivi. Il faut y ajouter également l'intervention du Centre Social de La Vallée de l'Authre qui avec son expérience et un personnel déjà formé a pu se charger de certaines disciplines convenant parfaitement au contenu de ces objectifs périscolaires, Théâtre, travaux manuels, initiation au cirque, etc, deux jours par semaine les mardi et les jeudi, le lundi étant réservé aux professeurs des écoles.

Dans la discipline sport il a été fait appel au Comité Départemental d'Escrime qui a mis à disposition son Maître d'Armes Brevet d'Etat DE et le matériel escrime, pour une intervention le vendredi. L'intervention du Tilleul Reilhacois pour les boules est également programmée.

C'est ainsi que les quatre jours de la semaine sont maintenant bien en place.

Cette nouvelle organisation a suscité les intervenants à terminer l'année par deux séances récréatives dont les thèmes étaient de mettre en évidence les résultats des enfants dans ces divers domaines extra scolaires. C'est ainsi que le jeudi on a pu reconnaître les talents des petits acteurs du théâtre et les adeptes du cirque qui ont, avec beaucoup de perfection



et dextérité, exposé et présenté ces thèmes à tous les enfants réunis de l'école.

Le vendredi c'était au tour des escrimeurs

qui en début de séance ont pu assister à quelques échanges entre deux escrimeuses venues du Club d'Escrime d'Aurillac sélectionnées aux Championnats de France en 2013.

Puis les enfants ont pris la suite et se sont livrés à quelques combats avec des costumes réservés à l'Escrime ancienne et ont pu jouer des rôles de « d'Artagnan et de Zorro » avec beaucoup de plaisir et déjà de compétences acquises durant le temps des rythmes scolaires à la satisfaction du Maître d'Armes et bien partagée par l'ensemble des enfants de l'école de Reilhac.

Bonne continuation à tous et merci aux responsables.



Les Adjoints
André Freyssinier et Bernard Laveissière.

Amicale Broussette

A Reilhac la convivialité s'étend aussi sur les hameaux, cette année 2013 Broussette n'a pas failli à la tradition, l'amicale sous l'impulsion de Thierry Fontanille qui en assure la présidence, n'a pas hésité à se mobiliser et la table s'est retrouvée bien garnie, comme on dit « les petits plats dans les grands ». Ce jour-là à Broussette on avait bien calculé le menu...

C'est dans la convivialité et le sourire que les habitants de ce hameau ont vécu une très bonne journée en mettant au défi la fontaine de Brousse toujours active, mais ce jour-là très concurrencée par les « Côtes de Broussette »...

C'est à la satisfaction de tous, que cette petite manifestation s'est terminée avec un fort accent de remise en scène pour un proche avenir. Le

Président remercie tous ceux qui l'ont entouré pour son organisation.

L'Adjoint
André Freyssinier





EIFFAGE ÉNERGIE

AUVERGNE

Réseaux électriques H.T. et B.T.

Postes de transformation

Eclairage public

Photovoltaïque

Lignes télécommunication

Assainissement E.U. et E.P.

Adduction eau potable

Za Laviaille - 15200 MAURIAC

Tél. : 04.71.68.04.11 - Fax : 04.71.67.37.81

Fuel - Gazoil - Fuel Hiver **livraison de gaz a domicile**

S.A.R.L.

GIBERT

**Ouvert
6 jours / 7**

15250 JUSSAC



Tél.: 04 71 46 65 14 Fax. répondeur: 04 71 46 69 64

Construction

d
&

à REILHAC

Atelier d'Architecture / Daniel MAROT



LOGISENS - 10 RUE PIERRE MARTY - BP 10423
15004 AURILLAC CEDEX
TEL 04 71 48 20 16 - FAX 04 71 48 29 76



www.logisens.fr

AMÉNAGER / CONSTRUIRE / GÉRER / ACCOMPAGNER / COMMERCIALISER



TOYOTA



LEXUS

SARL ARNAUD

Avenue Georges Pompidou
15000 Aurillac
Tél. 04 71 48 12 31

Hertz

ARNAUD LOCATION

LOCATION VÉHICULES TOURISMES,
UTILITAIRES ET FRIGORIFIQUES

Tél. 04 71 64 65 65

TERAN et THIVAT
agriculture

Une longue tradition de qualité,
une équipe de professionnels à votre service



AURILLAC
LAFEUILLE-EN-VÉZIE

Sodical

GAMME RESTAURATION COLLECTIVITE

+ De 800 références en produits frais
épicerie – surgelé.

NOUVEAU : Fruits, légumes et poissons frais
Produits pour pâtissier - boulanger

41, rue Gutenberg - 15000 AURILLAC
04.71.63.50.70
Contact : Odette DELCHER

Combes

■ PEINTURE ■ DÉCORATION ■

AURILLAC
84, avenue de Conthe
15000 Aurillac
Tél.: 04 71 64 51 11
Fax : 04 71 64 02 95

SAINT-FLOUR
Z.I. de Montplain
15100 Saint-Flour
Tél.: 04 71 60 46 50
Fax : 04 71 60 46 49

FIGEAC
Avenue de Cahors
46100 Figeac
Tél.: 05 65 34 14 05
Fax : 05 65 34 16 23

RODEZ
9 Avenue de l'Entreprise
12000 RODEZ
Tél : 05.65.60.50.50
Fax : 05.65.60.16.16

Aluminier agréé.

Pour vos menuiseries, le savoir-faire d'un vrai professionnel !

MENUISERIES ALUMINIUM & PVC POUR LA RÉNOVATION ET LE NEUF:
vérandas, portes, fenêtres, coulissants, balcons, portails, volets...

Miroiterie LAUMOND
15, Boulevard du Valenc BP 711
15007 AURILLAC Cedex
04 71 63 59 30
www.miroiterie-laumond.com

Aluminier agréé.

Pour la Rénovation et le Neuf

CONFORT - ISOLATION

FABRICATION A VOS MESURES

POUR TOUS TYPES DE FENETRES

Pour vos fenêtres et volets, le savoir-faire d'un vrai professionnel !

MENUISERIES ALUMINIUM & PVC POUR LA RÉNOVATION ET LE NEUF:
vérandas, portes, fenêtres, coulissants, balcons, portails, volets...

Miroiterie LAUMOND
15, Boulevard du Valenc BP 711
15007 AURILLAC Cedex
04 71 63 59 30
www.miroiterie-laumond.com

COUVERTURE
ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ



AURITTOIT



7, avenue du Garric • ZAC Baradel • 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 62 40 • Fax 04 71 64 85 13

EURL BOUCHERIE Vincent BRUEL

Produits de qualité

A votre service
dans le Bourg de Naucelles

Boucherie
Charcuterie
Volailles

Ouvert _____
le dimanche _____
matin _____

Tél. : 04.71.47.25.60

Au Rocher Fleuri Artisan Fleuriste



Toutes
compositions
Florales



Commandez par et réglez par

5, rue d'Ilizach - C.C. des Alouettes
15000 Aurillac
Tél./Fax : 04 71 48 09 42

CHAUFFEZ-VOUS AU BOIS !



TVA
5,5%

POÈLE MIXTE

(bûches bois et granules)

- Bénéficiez de 25 % de crédit d'impôts*
- Réalisez des économies d'énergie

Boutique
Bernard Cayros

M305272001410

47, avenue G. Pompidou - ZI Sistrières - AURILLAC
04 71 43 40 60 - Ouvert du lundi au samedi



Ouvert de 8 h à 20 h
et le dimanche de 7 h 30 à 13 h

Carrefour Express
Le Bourg - 15250 NAUCELLES
09 63 61 55 40

Fleurs & Sentiments

15000 AURILLAC

11, av. de la République - 04 71 64 60 00
100, av. Charles de Gaulle - 04 71 48 36 56

15100 SAINT FLOUR

48, av. du Lioran - 04 71 20 88 54

63500 ISSOIRE

5, bd Pasteur - 04 73 54 96 92

Votre fleuriste jour après jour



CONSTRUIRE - AMENAGER - RENOVER

Multi Matériaux

Les Quatre chemins

15000 AURILLAC

04 71 48 33 67

COUVERTURE ZINGUERIE

Didier LABORIE

Puech-Maille - 15120 LADINHAC
Tél. : 04 71 47 80 23



Staßmus

Voyagez en toute liberté

Ligne régulière

- **A Reilhac** : circule du lundi au vendredi scolaire

Lignes transport à la demande

Réservation obligatoire au N° 0 800 33 58 69

- **AL TAD** : transport à la demande
le samedi scolaire et du lundi au samedi
en période de vacances

- **TPMR** : réservé aux personnes à mobilité réduite,
circule du lundi au samedi

Renseignements : 04 71 48 53 00



Sarl GRENIER BRICO 4

Décoration d'extérieur

POTERIES - MOBILIER DE JARDIN
QUINCAILLERIE - JARDINAGE
PLOMBERIE - ÉLECTRICITÉ
FERS - TÔLES - MATÉRIAUX
GRAINS - ALIMENT BÉTAIL
ALIMENTS CHIEN ET AVICOLE

Rond point des Quatre Chemins - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 06 54 - Fax. 04 71 48 98 20

SARL DAULHAC Père & Fils

Entreprise de maçonnerie
Béton armé - Rénovation
Génie Civil - Enduits

La Croix de Thérondeles - 15120 LABESSERETTE

Tél. Bureau : 04 71 43 67 03

Tél. Fax : 04 71 47 80 88

Portable : 06 80 90 03 45

Email : sarl.daulhac@wanadoo.fr



Pour les amoureux
du travail bien fait!

Cantal Loisirs
JARDINAGE
Expert en Matériel de Jardin



www.drelich.fr

35 Av. G. Pompidou AURILLAC Tél: 04.71.64.99.00 - www.cantal-loisirs.fr

Les Artisans et les Commerçants de votre Commune vous offrent leur service...

<p>ADARI Mustapha Plaquiste, peintre, revêtement de sols 10, rue de Lasplagnes Téléphone : 06.30.11.79.93</p>	<p>MENSAH Roland Electricité générale Neuf et rénovation 2, Hameau de Lacane Téléphone : 06.37.90.97.71 04.71.47.20.13</p>	<p>BERGERON Bernard Terrassements Travaux publics Assainissements 7, rue des Violettes Téléphone : 04.71.47.21.38</p>	<p>BRUEL Serge Chauffage Sanitaire 18, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.24.74</p>
<p>CAÏANO Philippe Rénovation en Bâtiment 3, chemin des Églantines Téléphone : 04.71.47.37.56</p>	<p>SARL CARCY Chauffage - Contrôle Entretien 2, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.21.57</p>	<p>CONRIÉ SARL Électricité Générale 5, rue des Cimes Téléphone : 04.71.47.25.30</p>	<p>COSTES Frères Serrurerie Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.22.77</p>
<p>COUDERC Philippe Eleveur et commerce de chevaux 39, av. de la Liberté Téléphone : 04.71.47.24.52</p>	<p>FAUGÈRE Menuiserie bois, PVC et aluminium neuf et rénovation Téléphone : 04.71.43.33.53</p>	<p>FONTANILLE Thierry Marchand de Vins 5, rue de la Fontaine Brousse Téléphone : 04.71.47.21.27</p>	<p>Sylvie et Pascal Bar - Tabac Le Bourg Téléphone : 04.71.47.20.22</p>
<p>LABERTRANDIE Frères Menuiserie - Charpente Avenue de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.41</p>	<p>LAFARGE Christian Entreprise de Carrelages 2, impasse des Iris Les Landes Téléphone : 04.71.47.23.59</p>	<p>LAINSCAK Michel Chauffage - Sanitaire 2, rue de Recoulet Téléphone : 04.71.47.29.22</p>	<p>LAVEISSIERE ELAGAGE Arboriste Grimpeur Paysagiste 10, rue des Aubépines Téléphone : 06.80.18.71.88</p>
<p>PUYRAIMOND David Gestionnaire Forestier 8, rue des Granges Reilhaguet Téléphone : 04.71.64.39.60</p>	<p>ROUCHY Nadine Atelier de Coiffure 2, rue des Sources Téléphone : 04.71.47.29.07</p>	<p>SA.T.P.A. Travaux Publics Agricoles Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p>PERRIER Pascal et ROQUES Sylvie Infirmiers - Cabinet Soins à domicile 16, rue des Orchidées Les Landes Téléphone : 04.71.47.29.32</p>
<p>GESSY MENUISERIE Bois PVC Alu 1, chemin des Eglantines Téléphone : 06.82.30.17.65</p>	<p>LUDO PC15 Dépannage informatique à domicile Labertrandie Ludovic Lagarde Téléphone : 06.08.95.88.52</p>	<p><i>Ce bulletin municipal est tiré à 800 exemplaires. Il a pour objet de retracer les principales actions menées dans la commune durant l'année. Il permet aussi à toutes les associations de s'exprimer et relater leurs réalisations sur le plan de l'animation et sur leur fonctionnement. Merci à tous ceux qui ont participé à la conception de ce bulletin et aux entreprises extérieures à la commune qui apportent leur aide à son financement par la publicité. Faites leur confiance. Remerciements à tous</i></p> <p style="text-align: right;"><i>L'Adjoint aux Finances et à la Communication André FREYSSINIER</i></p>	



Reilhac vu de Leyrits